

Avril 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil

Avril 2007 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Développement interpellation 1.114, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Développement interpellation 1.121, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 3.091, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Ançay Fabrice (suppl.), (GRL)

Développement postulat 5.062, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Andenmatten Stefan (Suppl.), (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Bétrisey Albert, président (GRL)

Allocution inaugurale, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Divers, séance du mardi 3 avril 2007 / séance du jeudi 5 avril 2007

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 3 avril 2007 / séance du jeudi 5 avril 2007 – Heure des questions

Motion d'ordre, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Intervention finale, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Bigler Patrice (PS/AdG)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007)

Borgeat Olivier (PDCB)

Développement postulat 3.078 Jean-François Copt, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Traitement postulat 7.003, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 7.005 Susanne Hugo-Lötscher, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Bridy Pascal (PDCC)

Traitement postulat 5.044, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Buttet Jérôme (PDCB)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Cachat Didier (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Constantin René (GRL)

Développement motion 1.135, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Copt Jean-François (GRL)

Développement postulat 3.078, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 3.079, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 3.080, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Crettenand Narcisse (GRL)

Traitement motion 2.057, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 2.058, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 2.059, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 3.066, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Développement motion 2.072, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 2.080, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Delasoie Marcel (suppl.), (GRL)

Développement motion 2.072 Georges Darbellay, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Dupertuis Jean-Paul (suppl.), (PDCB)

Développement postulat 3.079 Jean-François Copt, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 3.080 Jean-François Copt, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Ecoeur Marie-Claude (GRL)

Traitement motion 6.002 Alexis Turin, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007)

Eyer German (SPO)

Traitement motion 6.001 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung der Motion 6.001 Claude-Alain Schmidhalter), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Développement motion 1.135 René Constantin, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Développement motion 1.135 René Constantin, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Traitement motion 2.060, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 2.071, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 3.077, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Grand Erno (CVPO)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil (Parlamentarische Initiative 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates), AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Développement motion 1.135 René Constantin (Entwicklung der Motion 1.135 René Constantin), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Développement motion 7.005 (Entwicklung der Motion 7.005), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II), AVRIL 2007, débat final (05.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites (Beschluss betreffend die Zusammenfassung der Bezirke Goms und Östlich Raron zu einem einzigen Betreibungs- und Konkurskreis), AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil (Parlamentarische Initiative 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates), AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Léger Laurent (PDCB)

Développement motion 2.072 Georges Darbellay, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Loretan Gilbert (CSPO)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil (Parlamentarische Initiative 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates), AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Luisier Gabriel (PDCB)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Mangisch Marcel (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Mariétan Georges, premier vice-président (PDCB)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Traitement motion 6.001 Claude-Alain Schmidhalter, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Massy Laetitia (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / discussion de détail (05.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Développement interpellation 2.074, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Melly Jacques (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, débat final (05.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Traitement motion 2.057 Narcisse Crettenand, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement motion 2.072 Georges Darbellay, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement postulat 3.080 Jean-François Copt, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Pernet Claude (suppl.), (PDCC)

Développement motion 1.135 René Constantin, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Développement motion 2.072 Georges Darbellay, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 1.136 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Philippozy Freddy (PDCC)

Développement et traitement interpellation urgente 3.092, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Développement motion 7.005 Susanne Hugo-Lötscher, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Loèche et de Rarogne occidental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, débat final (05.04.2007)

Quinodoz André (PDCC)

Traitement postulat 2.064, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Développement postulat 2.075, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Resenterra Aldo (GRL)

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil, AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Rossier Jean (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Développement interpellation 1.129, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Roux Paul-André, deuxième vice-président (PDCC)

Divers, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (*Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II)*), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Traitement postulat 1.104 (Behandlung des Postulats 1.104), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Russi Klaus (CSPO)

Développement postulat 5.057 (Entwicklung des Postulates 5.057), AVRIL 2007 (05.04.2007)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Traitement motion 6.001 (Behandlung der Motion 6.001), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (*Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II)*), AVRIL 2007, discussion de détail (05.04.2007)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Traitement postulat 1.104 (Behandlung des Postulats 1.104), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Truffer Markus (CVPO)

Développement postulat 5.056 (Entwicklung des Postulates 5.056), AVRIL 2007 (05.04.2007)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Traitement postulat 1.104 Philipp Schnyder (suppl.), AVRIL 2007 (03.04.2007)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Développement postulat 3.079 Jean-François Copt, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / discussion de détail (05.04.2007)

Zehnder Viviane (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement

Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil (Parlamentarische Initiative 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates), AVRIL 2007, débat sur l'opportunité (03.04.2007)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2007, discussion générale (03.04.2007)

Traitement motion 2.057 Narcisse Crettenand, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 2.059 Narcisse Crettenand, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement motion 2.060 Marc-Henri Gauchat, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 2.063 Pascal Bridy, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 2.064 André Quinodoz, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement interpellation 2.074 Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), AVRIL 2007 (05.04.2007)

Heure des questions, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Heure des questions, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (II), AVRIL 2007, entrée en matière (03.04.2007) / débat final (05.04.2007)

Développement interpellation 1.114 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Développement interpellation 1.118 Brigitte Diserens, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Développement interpellation 1.121 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Développement interpellation 1.129 Jean Rossier, AVRIL 2007 (03.04.2007)

Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites, AVRIL 2007, entrée en matière (05.04.2007)

Heure des questions, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 1.136 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Heure des questions, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Traitement postulat 5.044 Pascal Bridy, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Traitement postulat 3.067 Grégoire Jirillo (suppl.), AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement interpellation 3.075 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement interpellation 3.076 Philippe Ritter (suppl.), AVRIL 2007 (05.04.2007)

Heure des questions, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 3.091 Jean-Luc Addor, AVRIL 2007 (05.04.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 3.092 Freddy Philippoz, AVRIL 2007 (05.04.2007)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire d'avril 2007

Séances des 3 et 5 avril 2007

Séance du mardi 3 avril 2007

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 3 avril 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Ordre du jour

1. Message du Président du Parlement de la Vallée d'Aoste, Monsieur Ego Perron
Begrüssung durch den Präsidenten des Parlaments vom Aostatal, Herrn Ego Perron

Entrée en matière

2. Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung) (*zweite Lesung*)

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

3. Postulat de la députée Graziella WALKER SALZMANN (CSPO) et cosignataires concernant la protection des enfants contre la criminalité par Internet: campagne de sensibilisation (12.09.2006) (1.103)
Postulat von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Schutz der Kinder vor Internetkriminalität: Sensibilisierungskampagne (12.09.2006) (1.103)

4. Postulat du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) et cosignataires concernant l'imposition sur la valeur locative de résidences secondaires (12.09.2006) (1.104)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Besteuerung Eigenmietwert von Zweitwohnungen (12.09.2006) (1.104)
5. Motion de la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** et cosignataires concernant la violence domestique (14.09.2006) (1.106) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** und Mitunterzeichnenden betreffend häusliche Gewalt (14.09.2006) (1.106) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
6. Motion de la commission de deuxième lecture pour la loi modifiant le droit judiciaire, par son président Jean-Luc **ADDOR** et son rapporteur Jean-Yves **GABBUD**, concernant la révision du système de traitement des juges et des greffiers (07.11.2006) (1.115)
Motion der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung, durch den Präsidenten Jean-Luc **ADDOR** und den Berichterstatter Jean-Yves **GABBUD**, betreffend Revision des Besoldungssystems für Richter und Gerichtsschreiber (07.11.2006) (1.115)

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

7. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la FMEF: jusqu'à quand le monopole et l'affiliation obligatoire? (07.11.2006) (1.114)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend ZMLB: Ist ein Ende des Monopols und der Pflichtmitgliedschaft in Sicht? (07.11.2006) (1.114)
8. Interpellation de la députée Brigitte **DISERENS** et cosignataires concernant le concordat sur la détention pénale des mineurs et le concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin (08.11.2006) (1.118)
Interpellation von Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Mitunterzeichnenden betreffend Konkordat über den Vollzug der strafrechtlichen Einschliessung Jugendlicher und Konkordat über den Vollzug der Freiheitsstrafen und Massnahmen an Erwachsenen und jungen Erwachsenen in den Kantonen der lateinischen Schweiz (08.11.2006) (1.118)
9. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: Raël indésirable en Valais (12.12.2006) (1.121)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Raël: im Wallis unerwünscht (12.12.2006) (1.121)

10. Interpellation des députés Jean **ROSSIER** (PDCC) et Pierre-Olivier **BOURBAN** (GRL) concernant la FMEF: questions de fond (14.12.2006) (1.129)
Interpellation der Grossräte Jean **ROSSIER** (PDCC) und Pierre-Olivier **BOURBAN** (GRL) betreffend ZMLB: grundsätzliche Fragen (14.12.2006) (1.129)
11. Motion du groupe GRL, par le député René **CONSTANTIN**, concernant 50 millions pour le développement économique et touristique de notre canton (13.03.2007) (1.135) (*en collaboration avec le DET*)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend 50 Millionen für die Wirtschafts- und Tourismusedwicklung im Wallis (13.03.2007) (1.135) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

Débat sur l'opportunité

12. Initiative parlementaire 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil

Debatte über die Zweckmässigkeit

Parlamentarische Initiative 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates

Traitements / Behandlungen: Présidence / Präsidium

13. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** et consorts concernant le rythme des sessions (02.03.2004) (6.001 anc. 6.056)
Motion von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** und Konsorten betreffend Sessionsrhythmus (02.03.2004) (6.001 ehem. 6.056)
14. Motion du groupe radical, par le député Alexis **TURIN**, concernant la publicité des liens d'intérêts (04.03.2004) (6.002 anc. 6.057)
Motion der radikalen Gruppe, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Offenlegung der Interessenbindungen (04.03.2004) (6.002 ehem. 6.057)
15. Motion du groupe GRL, par le député (suppl.) Patrick **BEROD**, concernant: pour une politique valaisanne transparente (14.03.2006) (6.008)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrick **BEROD**, betreffend: für eine transparente Walliser Politik (14.03.2006) (6.008)
16. Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen

Traitement / Behandlung: Grand Conseil / Grosser Rat

17. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant le droit à l'information pour tous avec téléparlement (12.09.2006) (7.003 anc. 6.012) (*résolution transformée en postulat*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Recht auf Information für alle mit Teleparlament (12.09.2006) (7.003 ehem. 6.012) (*Resolution umgewandelt in ein Postulat*)

Développement / Entwicklung: Grand Conseil / Grosser Rat

18. Motion des députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Rolf **EGGEL** (suppl.) (SPO) et cosignataires concernant nouvel esprit du temps = nouvelles règles linguistiques (14.03.2007) (7.005)
Motion von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Grossrat (Suppl.) Rolf **EGGEL** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend neuer Zeitgeist = neue Sprachregelung (14.03.2007) (7.005)

Résolution / Resolution: Grand Conseil / Grosser Rat

19. Résolution du Bureau du Grand Conseil concernant l'opportunité des mesures destinées à renforcer la sécurité du bâtiment du Grand Conseil (07.02.2007) (7.004)
Resolution des Büros des Grossen Rates betreffend Zweckmässigkeit der Massnahmen zur Erhöhung der Sicherheit im Grossratsgebäude (07.02.2007) (7.004)

**1. Message du Président du Parlement de la Vallée d'Aoste,
Monsieur Ego Perron
Begrüssung durch den Präsidenten des Parlaments vom Aostatal,
Herrn Ego Perron**

M. le député Albert Bétrisey, président du Grand Conseil:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chers collègues députées et députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères collaboratrices et chers collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Nous avons le privilège d'accueillir ce matin, en ouverture de notre session d'avril, une délégation du Conseil de la Vallée d'Aoste, conduite par son président, M. Ego Perron.

Au nom du Grand Conseil valaisan, je vous souhaite, Monsieur le président du Parlement valdôtain, et à vous, Chers amis parlementaires à la tribune, la bienvenue.

Benvenuti a tutti nel Vallese!

Le Valais et la Vallée d'Aoste entretiennent des relations très anciennes, sans doute en raison de leurs grandes similitudes géographiques, économiques et culturelles.

Au XV^e siècle, les marchands du Val d'Hérens avaient une place réservée au marché d'Aoste où ils arrivaient d'Evolène par le col du Collon. A l'époque, grâce à un climat plus doux, les cols étaient praticables et franchissables six mois par année. De cette relation, vous avez gardé en héritage le symbole de notre canton, la fameuse vache d'Hérens, la Volène, telle que vous l'appellez chez vous.

Les liens qui se sont tissés dans le passé entre les différentes zones frontalières de Zermatt au Val Ferret ont connu un essor nouveau depuis l'ouverture du tunnel du Grand-St-Bernard. Par la suite, la coopération entre les deux territoires s'est développée au sein de différentes instances transfrontalières pour finalement déboucher, en mai 1990, sur une structure spécifique et permanente de coopération, le Conseil Valais – Vallée d'Aoste du Grand-St-Bernard.

Il est vrai que c'est plutôt au travers de nos Gouvernements respectifs que nos régions collaborent. Cela n'exclut cependant pas que nos Parlements puissent entretenir des relations d'amitié, échanger et nourrir quelques ambitions.

L'idée de nos rencontres et échanges parlementaires trouve ainsi ses racines dans un constat, somme toute très évident: nous sommes de très proches voisins, nous avons la même géographie, la même topographie, les mêmes préoccupations économiques et politiques. Rome est aussi loin de vous que Berne l'est de nous...

Si nous partageons bien des similitudes, il y a, cependant, des choses que l'on vous envie: votre autonomie d'abord et le bilinguisme ensuite que vous entretenez et qui sert de bouclier aux vellétés de Rome la capitale.

Nous nous ressemblons à tel point que, lors de l'Assemblée des Parlements francophones, qui s'est déroulée à Bucarest l'année dernière, le Valais était accueilli sous la bannière italienne! Ce qui relativise bien des choses et situe surtout notre petitesse sur l'échiquier européen.

Aussi nous sommes-nous interrogés: comment pourrions-nous mieux tirer profit de nos similitudes?

Nous avons initié des réflexions le 14 novembre dernier chez vous à Aoste. La formation, passerelle d'échange d'étudiants, constitue certainement une piste à exploiter. Nous avons de hautes écoles spécialisées, vous possédez une université bilingue réputée. La visite de la HES-SO hier constituera peut-être le point de départ d'une belle expérience.

Voilà une de nos ambitions!

Monsieur le président, lors de chaque session, j'ai pris l'habitude d'accueillir à ce pupitre un autre invité de prestige: le fabuliste Jean de La Fontaine.

Si je consulte régulièrement ce sage, c'est pour son bon sens, pour ses lumières, pour ses conseils avisés.

Eh bien!, aujourd'hui, fort de votre présence, Monsieur le président, Cher Ego, nous nous passerons de lui, persuadés que vos propos seront tout aussi pertinents.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Ego Perron, président du Parlement de la Vallée d'Aoste:

Monsieur le président du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est pour moi et pour toute la délégation de la Vallée d'Aoste, sise à la tribune, un grand honneur que vous nous faites en me permettant de m'exprimer devant le Grand Conseil valaisan, ce haut lieu qui symbolise l'esprit des institutions de votre pays.

Il y a entre nous, au moins entre ceux qui se connaissent, sans doute de la sympathie. Il y a sans doute des relations officielles. Cependant, Cher président, je ne m'attendais pas à pouvoir m'exprimer ici devant vous et à vous retrouver ici en ce moment officiel. C'est donc pour moi, pour nous, un très grand honneur et c'est avec une émotion sincère que je vous remercie.

Il y a des relations entre nos deux Assemblées législatives. Je considère ces relations prioritaires, car elles se basent justement, comme le président vient de le dire, sur toute une série d'affinités culturelles, historiques, économiques, politiques et amicales.

Il y a avant tout le plurilinguisme. Nous représentons deux régions,, qui sont des régions charnières entre cultures différentes, car elles sont situées à des frontières linguistiques, entre le français et l'italien en Vallée d'Aoste et entre le français et l'allemand en Valais. Nos spécificités ne se limitent pas, cependant, aux trois langues officielles que je viens de citer et qui sont reconnues. Nous partageons un territoire qui est un territoire similaire, par une orographie très accidentée, qui a permis le développement et la conservation d'un patrimoine de langage, de parler qui sont la richesse inestimable de nos montagnes. Je me réfère, par exemple, aux dialectes franco-provençaux, que nous parlons ici comme dans la vallée d'Aoste. Je pense aux Walser; pour nous, un parler typique de nos communautés germanophones.

Il y a des liens historiques. J'entends, quand je parle de liens historiques, la grande histoire qui a impliqué nos deux territoires qui sont reliés par le col du Grand-St-Bernard, ce lieu de passage entre le nord et le sud de l'Europe. Il y a, quand on pense au Grand-St-Bernard, sans doute l'histoire. On peut penser à Charlemagne, on peut penser au pape Etienne II qui avait justement choisi ce lieu comme lieu qui déplacera ensuite le bassin méditerranéen du sud à l'Europe du nord.

Mais, il y a, de plus, l'histoire de nos deux communautés, l'histoire de ce réseau d'échanges, d'échanges toujours plus étroits, qui a pu s'établir pendant les siècles entre les habitants de nos deux communautés et qui existe encore aujourd'hui. Donc, au fur et à mesure, pendant les siècles, il y a eu et il y a des trafics commerciaux, il y a eu des passages militaires, il y a donc eu des échanges de personnes, d'idées, des mélanges de cultures, d'habitudes, de mœurs qui ont sans doute engendré des liens qui sont des liens profonds et qui ont fait en sorte que nos zones soient des zones complémentaires et qui ont fait que nos peuples soient, je peux le dire, des peuples de montagne, surtout des peuples qui se considèrent comme des peuples frères.

Enfin, il y a les liens qui découlent de nos racines francophones, des racines profondes chez nous, chez vous aussi, qui durent depuis des siècles, sauf pendant la période fasciste chez nous. Quant je pense à la francophonie, je pense à notre militance commune, Monsieur le président, par exemple dans l'APF, donc une ressource importante que je définirai comme un aspect incontournable de nos deux Parlements. Je pense que c'est aussi et encore à travers des instruments tels que l'Assemblée parlementaire de la francophonie que l'on a pu bâtir, que l'on a pu construire des échanges féconds, des échanges profonds et promouvoir enfin dans le monde francophone nos petites identités. On a pu arriver, à travers un travail commun, à des résultats très très concrets. Je pense, par exemple, à l'adoption de la Convention internationale de l'UNESCO qui vient d'être adoptée par tous les pays. Je pense que cela représente un instrument sans doute novateur, qui a permis à des communautés petites, telles que la nôtre et la vôtre, de pouvoir aussi mettre en œuvre des politiques culturelles ambitieuses, ouvertes vers l'Europe et vers le monde, notamment par le biais d'une coopération internationale qui, aujourd'hui, est accrue. Une francophonie que nous vivons un peu comme une métaphore d'une poupée russe: c'est la plus petite, c'est-à-dire que c'est le contexte local qui est en quelque sorte mis en relief ici comme dans la Vallée d'Aoste.

Nous avons surtout la dimension qui est la dimension transfrontalière et c'est sur cela, Monsieur le président, Chers collègues, que, à mon avis, il faut insister. Sur nos relations que je définis bonnes, très bonnes, entre les deux Parlements, je reste convaincu que nous devons investir. Je pense qu'il est nécessaire que nous investissions plus dans nos rapports, dans nos relations, que nous dédions à cela plus de temps, plus d'énergie, plus de ressources. Il y a tellement de sujets que nous pouvons mettre ensemble et sur lesquels nous pouvons discuter. C'est ce que l'on fait chaque fois que l'on se rencontre au moins entre les Bureaux et c'est ce que l'on fait quand on se rencontre dans le cadre de la francophonie – je vois des collègues qui participent régulièrement aux relations que nous avons dans la francophonie. Mais, je conçois nos rapports vraiment comme des rapports entre des peuples qui sont voisins, des peuples qui sont des peuples frères, et nous avons vraiment beaucoup de choses en commun. Pendant toutes nos rencontres, nous abordons, je dirai avec une attitude qui est pragmatique, un peu typique des gens de la montagne, tous les sujets qui nous tiennent à cœur. Comme exemple, je cite la visite de la HES hier après-midi – merci encore, Monsieur le président, Chers collègues, pour cette visite. L'école est un sujet que nous considérons comme très important parce qu'investir sur les jeunes signifie avoir toujours présent qu'il est très très important d'investir dans le futur de nos jeunes. Je pense que, à propos de l'école, il y aurait tellement de sujets sur lesquels faire dialoguer nos communautés. Vous l'avez cité tout à l'heure, nous venons d'instituer, après beaucoup d'années de difficultés et de combats avec l'Etat italien, la possibilité d'avoir une université dans la vallée d'Aoste. Eh bien!, la structure que nous avons visitée hier est une structure qui est encore meilleure. Voilà tout l'intérêt, pour nous, pour le Parlement et le Gouvernement de la Vallée d'Aoste, pour l'Université valdôtaine qui est une université ouverte, européenne, de pouvoir dialoguer, de pouvoir communiquer, de pouvoir échanger avec un instrument tel que celui que vous nous avez montré hier dans l'après-midi. Voilà un exemple très concret qui, à mon avis, pourrait porter des bénéfices réciproques très très concrets à nos communautés.

Cependant, nous pouvons également discuter entre communautés sur des thèmes qui sont d'une portée plus vaste, plus ouverte. Je pense au réchauffement climatique, je pense à la pollution, je pense à l'économie, au développement durable. Je dis cela pas pour parler de choses qui peuvent sembler sur la lune, mais parce que même les petites communautés, telles que les nôtres, peuvent avoir la prétention de pouvoir contribuer, avec leurs idées, avec l'apport de leurs élus, à des thèmes qui sont plus grands, plus vastes.

Je cite très souvent les gens de la montagne. Les gens de la montagne – vous en êtes un exemple – sont à même de présenter ailleurs le concept de l'auto-gouvernement pour nous, du fédéralisme, de la décentralisation. Je dis cela pour souligner que des communautés, comme celles de la Vallée d'Aoste et du Valais, peuvent sans doute apporter des contributions qui sont des contributions différenciées, efficaces, en faveur des régionalismes en Europe. L'Europe regarde toujours plus le régionalisme. Quand on parle de l'Europe, cela aussi pourrait être un argument très concret sur lequel discuter. Nous militons, Chers collègues, dans deux pays, l'Italie et la Suisse, qui ont, vis-à-vis de l'Europe deux attitudes très très différenciées. Cela n'empêcherait pas des communautés petites, telles que les nôtres, dans un processus plus large de révision de la Charte européenne, d'être en quelque sorte écrasées par cette grande Europe. Voilà pourquoi la nécessité pour des communautés petites, telles que les nôtres, de pouvoir tisser des liens, d'avoir des contacts, de faire valoir les mêmes raisons.

Voilà, Monsieur le président, Chers collègues, j'insiste, selon mon point de vue, sur la nécessité que les rapports et les relations entre nous s'améliorent, ils sont très bons, mais qu'ils s'améliorent et qu'il y ait plus de contacts, plus d'occasions où se parler, plus d'occasions où confronter l'action des élus, plus d'occasions de mettre en contact toute une série de choses en commun que nous avons.

Ici, je me permets, Monsieur le président – il est vrai que nous avons un accord Valais – Vallée d'Aoste qui concerne surtout les Gouvernements – de faire une proposition concrète, de l'avancer ici. La Vallée d'Aoste a une entente de coopération parlementaire, non pas gouvernementale, avec deux réalités, telles que le Jura et la Communauté française de Belgique. Pourquoi ne pas, si cela vous intéresse, si cela vous paraît une bonne idée, élargir cette possibilité de coopération, d'échanges politiques, institutionnels, commerciaux, culturels aussi au Valais. Cela représente pour nous un instrument formidable d'échanges avec des communautés telles que la nôtre. Je pense que l'apport du Valais dans cet organisme serait, Monsieur le président, Chers collègues, un apport que nous considérerions absolument en tant que prioritaire. Je vous livre cette considération; je vous laisse la discuter entre vous. Je pense que si c'est celle-là la forme ou une autre que nous souhaitons, j'insiste sur la nécessité qu'entre nos deux Parlements, il y ait plus de contacts, plus d'occasions de dialogues et de rencontres.

Je termine en vous disant que mon vœu, celui de la délégation qui est ici avec moi, est que cette visite ne soit pas, même si très très appréciée – on vous remercie encore une fois pour la chaleur de l'accueil –, une simple visite formelle, mais que ce soit un moment où nous donnons une impulsion, une force à nos rapports, à nos relations, afin que la coopération et je dirai même l'amitié qu'il y a entre nos régions puissent se développer davantage et puissent se consolider. Les sujets communs – on en discutait hier au soir – sont vraiment nombreux. Il s'agit, je pense, de construire un réseau de dialogues, de rapports, de relations, d'échanges permanents encore plus fort qui pourrait se trouver non pas seulement une fois par année, mais beaucoup de fois pendant l'année. Cela permettrait, à mon avis, d'approfondir le dialogue et la coopération sur toute une série de questions qui concernent les populations que nous représentons.

Voilà, Cher président, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire que, ici, nous avons toujours trouvé un accueil chaleureux. Cette fois, ça l'a été encore plus, merci, Cher président, Cher ami. J'aimerais vous dire qu'ici, en Valais, nous avons, en tant que peuple valdôtain, toujours trouvé une manière d'interpréter, une manière de concevoir, une manière de penser et de vivre les situations avec les élus valaisans qui est également la nôtre. C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons si bien ici.

Je voudrais vous dire, au nom du Conseil régional de la Vallée d'Aoste et en mon nom personnel, Cher président, Cher ami, Mesdames et Messieurs, un très grand merci pour le moment exceptionnel que vous m'avez permis et que vous nous avez permis de partager avec vous.

Vivent le Valais et son peuple; vive l'amitié entre nous!

Merci et bon travail à vous tous.

(Applaudissements nourris)

Le président:

Merci, Monsieur le président.

Avant que vous ne quittiez la salle, j'aimerais dire que je connaissais votre tempérament et que je ne suis pas surpris de votre message, ni de votre proposition, pour lesquels je vous remercie infiniment.

Un message fort, le disais-je, mais pouvait-il en être autrement. En effet, la maxime qui orne votre Parlement, en lieu et place de notre fresque, dans le Parlement valdôtain se trouve donc une maxime, permettez que je la cite parce qu'elle symbolise bien votre état d'esprit ainsi que vos propos: "Il y a des peuples qui sont comme des flambeaux, ils sont faits pour éclairer le monde. En général, ce ne sont pas de grands peuples par le nombre, ils le sont parce qu'ils portent en eux la vérité et l'avenir." Voilà la citation, la maxime qui orne votre Parlement.

Monsieur le président, je vous remercie, au nom du Grand Conseil valaisan, d'avoir accepté notre invitation.

Je suis convaincu que mes successeurs poursuivront ces échanges enrichissants entre deux régions aux intérêts si proches.

Permettez-moi de vous souhaiter une excellente matinée en notre compagnie ainsi qu'une agréable visite culturelle.

Nous nous retrouverons pour le déjeuner, tout à l'heure.

Merci.

Dans cette dynamique, nous empoignons l'ordre du jour avec le point 2.

Entrée en matière

2. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation)
(deuxième lecture)

Eintretensdebatte

EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
(Verstaatlichung)
(zweite Lesung)

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmänn

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

La deuxième commission parlementaire se devait principalement d'analyser s'il fallait attribuer, comme le préconisait la première commission, le rattachement de la gestion des offices des poursuites et des faillites au Tribunal cantonal – et cela malgré la réticence de ce dernier à assumer une tâche non juridictionnelle – ou à l'exécutif cantonal, le Conseil d'Etat.

Le groupe DC du Centre rappelle que, actuellement, le Tribunal cantonal remplit deux tâches concernant les offices de poursuites: l'une juridictionnelle par ses décisions sur recours à la suite de plaintes déposées par les personnes s'estimant lésées par les décisions des offices, et l'autre de surveillance sur les offices de poursuites en les contrôlant une fois par an, en proposant si nécessaire à l'Etat de prononcer des sanctions et au travers du contrôle opéré par l'Inspection cantonale des finances en accord avec lui. Pour information, ce contrôle, c'est l'envoi d'un formulaire qui pourrait – c'est l'avis de certains offices – être rempli pour plusieurs années puisque les retours sur ces contrôles sont quasiment inexistantes.

Si la première tâche juridictionnelle ne pose pas de problème, la seconde tâche de surveillance est satisfaisante pour le Tribunal cantonal et insatisfaisante de l'avis des offices de poursuites qui aimeraient recevoir des directives. Le Tribunal cantonal n'a pas vraiment le temps de s'en occuper. Donc, ces directives n'ont jamais vu le jour.

Confier au Tribunal cantonal la gestion des offices de poursuites serait lui donner des tâches administratives de gestion alors que le Tribunal cantonal a de la peine à rendre, dans les délais normaux, les décisions juridictionnelles qui sont et doivent être pour lui prioritaires.

Lui rattacher un préposé-coordonateur ne suffira pas à le décharger complètement de cette gestion qu'il devra contrôler.

Le groupe DC du Centre rappelle également qu'au niveau fédéral, le législateur a voté une nouvelle loi sur le Tribunal fédéral et l'a soulagé des tâches non juridictionnelles et particulièrement de la haute surveillance sur les offices de poursuites pour la confier au Conseil fédéral. Il est inconcevable que le législateur valaisan prenne une voie diamétralement opposée en chargeant le Tribunal cantonal de nouvelles tâches administratives.

Nous sommes donc d'avis qu'il faut laisser au judiciaire rendre la justice et à l'exécutif la gestion administrative que sont la haute surveillance, les nominations, le délégué – entre guillemets – "chef" des offices, etc.

Finalement, nous appuyons la commission, dans le sens que seule la compétence juridictionnelle doit être laissée au Tribunal cantonal et que la gestion et la surveillance doivent être confiées au Conseil d'Etat. Les offices de poursuites seront ainsi rattachés au Conseil d'Etat qui engagera un délégué qui, lui, officiera comme coordinateur et ainsi pourra donner des directives et unifier la pratique des différents offices. L'Inspection cantonale des finances collaborera efficacement à cette nouvelle situation comme elle sait le faire et l'a fait jusqu'à maintenant.

Sur ces constats, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Lorsque j'étais enfant, nous jouions parfois à un jeu qui s'appelait "Grand-mère, aimes-tu...". Peut-être que certains d'entre vous se souviennent de cet amusement enfantin qui consistait à désigner une impitoyable grand-mère parmi les enfants présents, puis à lui poser des questions sur ses goûts alimentaires. Celui qui avait l'art de poser la bonne question était alors autorisé à avancer à pas de géant en direction du but fixé, mais malheur à celui qui ne parvenait à contenter la grand-mère, souvent difficile au demeurant, car il se voyait alors contraint d'avancer... à pas de fourmi.

Eh bien!, Mesdames et Messieurs les députés, en ce qui concerne la réforme des institutions, c'est bien à pas de fourmi que nous avançons dans ce canton.

Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre pour exemple la loi qui nous est soumise ce matin en deuxième lecture. Il s'agit du septième projet soumis au Parlement depuis les années septante, et pour en arriver à quoi? Une étatisation certes, cela nous le souhaitons afin d'harmoniser le statut des offices des poursuites et des faillites de notre canton, une clarification des responsabilités notamment dans le domaine de la surveillance et le rattachement des offices ainsi que la régularisation de la situation actuelle avec la réunion des offices de Rarogne oriental et Conches, d'une part, et ceux de Rarogne occidental et Loèche, d'autre part. Pas de grande avancée donc.

En première lecture, le groupe radical-libéral avait déploré le manque de courage politique de ce projet, notamment en matière de concentration des offices. Le rapport de la deuxième commission mentionne certes une proposition de créer 5 offices de poursuites et faillites en Valais, mais ne reproduit pas d'argumentaire. Est-ce le rapport qui est lacunaire ou l'argumentation des commissaires ce jour-là? Toujours est-il que notre groupe regrette, encore et toujours, que des propositions de concentration concrètes et surtout argumentées n'aient pas été formulées. De plus, les arguments retenus par la deuxième commission pour refuser cet

amendement me laissent perplexe. En effet, revenir sans cesse sur le fait qu'aucun regroupement ne correspond à un schéma de l'organisation territoriale actuelle nous fait quelque peu sourire et nous rappelle l'histoire du serpent qui se mord la queue. On ne peut rien changer puisque sinon plus rien ne correspondra à nos 14 districts puisque c'est bien ainsi que nous fonctionnons, nos 14 préfets, nos 14 sous-préfets, nos 9 tribunaux d'arrondissement et nos 12 offices de poursuites et faillites.

Le groupe radical-libéral se serait pourtant contenté cette fois-ci de réunir les plus petits offices afin d'en créer au moins de taille moyenne à grande. Nous prenons, cependant, acte de la volonté du Parlement, manifestée en première lecture, de ne pas dissocier, en principe, pour reprendre les termes de la commission, la notion de district de celle d'office de poursuites et faillites, et renonçons à proposer aujourd'hui des regroupements. Nous nous interrogeons, par contre, sur la marche à suivre pour pouvoir dans le futur entreprendre la réunion des petits offices. Il ne nous reste donc plus que la perspective de l'initiative cantonale lancée par le parti radical afin de revoir entièrement notre Constitution comme espoir de modernisation de ce canton. Mais revenons-en plutôt à nos moutons...

La loi qui nous est confiée ce matin règle la question du rattachement des offices de poursuites et faillites étatisés. La première commission chargée d'étudier ce dossier avait choisi de les rattacher au Tribunal cantonal estimant, sur la base des éléments fournis, qu'un rattachement unique auprès de l'autorité de surveillance était souhaitable. Le groupe radical-libéral avait suivi la commission en première lecture, mais admet, dans une certaine majorité, les arguments fournis par la deuxième commission pour le rattachement au département, notamment le fait que ce qui est possible au niveau du droit fédéral doit l'être aussi au niveau cantonal.

Par contre, nous aimerions que les besoins en personnel soient réévalués. Par rapport au nombre de poursuites annuel, l'office de Monthey serait en droit, s'il était étatisé, d'obtenir un poste supplémentaire. Est-ce le climat du Chablais qui permet d'abattre une somme de travail plus considérable ou certains offices sont-ils surdotés? Nous sommes en droit d'attendre une véritable analyse des besoins en personnel, quitte à déplacer les personnes surnuméraires d'un office à l'autre. Il y en a 12 dans le canton, les distances ne devraient donc pas être trop longues.

Par contre, le fait de choisir le rattachement au département aurait dû, à nos yeux, soulever la question du délégué aux poursuites et faillites. En effet, la création d'un poste à plein temps permettait de ne pas surcharger le Tribunal cantonal de tâches administratives. Son existence ne se discutait donc pas. Le groupe radical-libéral estime que si le rattachement se fait au niveau du département, c'est à celui-ci de dégager les forces nécessaires pour gérer l'absorption de ces nouveaux collaborateurs. Nous ne souhaitons donc pas que soit inscrit dans la loi le principe du délégué aux poursuites et faillites. C'est au service qu'il incombe de s'organiser, sur la base de ce qu'il fait déjà pour les offices étatisés de Sierre et de Sion, et de mettre en place la coordination des offices, de garantir l'unité de pratique et d'organiser la formation continue. Nous sommes sensibles au fait que les tâches de coordination sont essentielles, mais nous estimons qu'il y a trop de flou pour entériner le concept sans autre forme d'analyse. Le groupe radical-libéral proposera donc, lors de la lecture de détail, d'amender l'article 3a afin d'en supprimer l'alinéa concernant le délégué aux poursuites et faillites.

Pour terminer, notre groupe s'interroge sur l'avancement des travaux du groupe chargé d'étudier l'informatisation des offices de poursuites et faillites étatisés. Quand les résultats seront-ils prêts? Lesquels sont déjà connus aujourd'hui? Merci au Conseil d'Etat de bien vouloir nous en informer.

Le groupe radical-libéral, même s'il reste quelque peu sur sa faim et se lasse de n'avancer qu'à pas de fourmi dans le domaine des institutions, accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Sans de grandes hésitations, la première commission parlementaire ainsi que le plenum ont accepté l'étatisation des offices et le maintien du traitement au sein d'un même office des poursuites par voie de saisie et les poursuites par voie de faillite.

Ainsi, le septième projet est lancé, comme cela a déjà été dit, après moult réformes et tentatives de réforme.

C'est dans les détails que se cachent les failles et ce sont précisément ceux-ci qui ont retenu l'attention de la deuxième commission.

Pour l'organisation territoriale des offices, la deuxième commission recommande de regrouper progressivement ces offices, en commençant par la réunion des offices de Rarogne oriental et de Conches ainsi que celle des offices de Rarogne occidental et de Loèche.

Concernant les autorités compétentes, il y a lieu de respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Aussi, toute l'administration et l'organisation devraient relever du Conseil d'Etat. Le Tribunal cantonal devrait conserver son activité d'autorité de recours supérieure en matière de plainte ainsi que l'inspection des offices pour vérifier le traitement, l'avancement des dossiers et le respect des normes.

L'intervention d'un super homme en la personne d'un délégué aux poursuites et faillites, si ce poste est créé, devrait également respecter le principe de la séparation des pouvoirs.

Par rapport aux objectifs initiaux que nous nous sommes posés, le but serait ainsi atteint.

Cela étant, le groupe DC du Bas-Valais est favorable à l'entrée en matière et au projet proposé par la deuxième commission, tout en respectant l'adage qui dit: "Laissons le judiciaire au judiciaire et l'administratif à l'administratif."

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):

Freude herrscht bei der CVPO – zumindest was die Vorschläge der zweiten Kommission zum Schuldbetreibungs- und Konkursrecht betrifft.

Denn bekanntlich war es die CVPO, die sich anlässlich der ersten Lesung nicht mit dem Vorschlag anfreunden konnte, die verstaatlichten Betriebs- und Konkursämter ausschliesslich dem Kantonsgericht anzugliedern. Vielmehr hat unsere Fraktion damals befürwortet, dass die administrative Integration dieser Ämter in die kantonale Verwaltung zu erfolgen hat – so wie dies bereits seit zehn Jahren für die verstaatlichten Ämter Siders und Sitten praktiziert worden ist.

Auch bezüglich der bundesrechtlich verlangten Aufsicht, votierte die CVPO in erster Lesung für eine einheitliche Zuständigkeit beim Staatsrat bzw. beim Departement. Zumal ja auch auf Bundesebene neuerdings die Oberaufsicht in SchKG Belangen nicht mehr beim Bundesgericht, sondern beim Bundesrat bzw. beim Justiz- und Polizeidepartement ist.

Um so mehr zeigt sich die CVPO heute befriedigt über die Verwirklichung ihrer Postulate durch die zweite Kommission und stimmt natürlich dem Eintreten auf die Vorlage zu.

In dem der vorliegende Entwurf auf der einen Seite den Administrativbereich und die entsprechende Aufsicht der Verwaltung bzw. dem Staatsrat überlässt und auf der anderen Seite das Kantonsgericht für Beschwerdesachen zuständig ist, führt diese Regelung zu zwei klar definierten Zuständigkeitsbereichen zwischen der Exekutive einerseits und der Judikative andererseits. Und diese klare Aufteilung macht nicht nur organisatorisch Sinn, sondern sie vermag auch die jeweiligen Ressourcen bei den beiden Gewalten optimal zu nutzen.

Meine Damen und Herren, nach wie vor Mühe hat die CVPO mit dem Artikel 3, Absatz 1 des Entwurfes, wonach ein Vorsteher und ein Stellvertreter gleichzeitig mehrere Ämter führen kann. Dies führt unserer Ansicht nach zur Aufrechterhaltung von Antennenämtern, die weder betriebswirtschaftlich noch fachlich wünschenswert sind, zumal gleichzeitig – wir werden da ja im Verlaufe dieser Woche sehen im Fall der Bezirke Goms und Östlich Raron einerseits und Westlich Raron und Leuk andererseits – die Zusammenlegung zu je einem einzigen Betriebs- und Konkurskreis erfolgt.

Die CVPO hat bereits in erster Lesung einen Abänderungsantrag in diese Richtung auf Streichung hinterlegt. Dieser wurde abgelehnt. Wir verzichten darauf nochmals den gleichen Abänderungsantrag zu hinterlegen in zweiter Lesung, aber die CVPO erwartet, dass bei der künftigen Entwicklung der Betriebs- und Konkurskreise dieser Problematik Rechnung getragen wird.

Und noch ein letztes, meine Damen und Herren.

Unklarheit besteht noch hinsichtlich des Inkrafttretens bzw. des Zeitplans der Realisierung der Verstaatlichung der Regieämter in unserem Kanton.

Insbesondere in Anbetracht des Umstands, dass die Amtsvorsteher der beiden grossen Ämter Brig und Visp altershalber kurz vor der Aufgabe ihrer Tätigkeit stehen – das wird mit Ablauf der Legislaturperiode der Fall sein – sind wir dem zuständigen Staatsrat für eine kurze Äusserung zu diesem offenen Punkt im Rahmen dieser Eintretensdebatte dankbar, was die Inkraftsetzung resp. den Zeitplan der Realisierung der Verstaatlichung betrifft.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

M. le député Patrice Bigler (PS/AdG):

Des risques, la commission n'en a pas pris. Elle a conforté le Tribunal cantonal dans son désir de ne pas se surcharger en travail administratif et de se consacrer à son rôle premier qui est la juridiction. Les grandes modifications à venir de la justice valaisanne seront importantes et avec le rattachement des offices des poursuites et des faillites (OPF) à l'Administration cantonale, c'est une réorganisation de moins pour le pouvoir judiciaire.

On apporte également aux préposés un patron qui va devoir revêtir son habit de superman dans un premier temps ainsi que la connaissance de la LP et la supervision des OPF.

Quant aux regroupements, même si nous aurions aimé un peu moins de fébrilité, la confiance mise dans le Grand Conseil à l'article 1 de la proposition de cette loi d'application est satisfaisante.

La mise en vigueur de cette loi doit s'effectuer dans des délais raisonnables. C'est pourquoi le groupe PS/AdG proposera un amendement dans ce sens et accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Vor rund fünf Jahren hat die SPO in einer Motion die Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter gefordert. Eine Motion, die vom Staatsrat im Oktober 2003 in Form eines Postulats auch angenommen wurde. Berichte der Walliser Justiz und des Finanzinspektorats hatten damals diesen und ähnliche Vorstösse ausgelöst. Der Druck dieser Vorstösse und auch der folgenden Berichte der Geschäftsprüfungs- und der Finanzkommission haben gewirkt. Die Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter ist ein wichtiger Schritt in Richtung der Erneuerung und Genesung der Ämter.

Die zweite grossrätliche Kommission macht, was die Angliederung der Ämter anbelangt, neue Vorschläge. Diese Überlegungen kann unsere Fraktion mittragen und auch die Rolle und die Aufgaben des Delegierten sind nun klar und verständlich aufgeleitet.

Nicht zufrieden stellend gelöst ist weiterhin die Frage der Anzahl der Ämter. Staatsrat und Kommission sind sich einig, dass eine Strukturbereinigung stattfinden muss. Trotzdem hält man am Grundsatz fest, dass jeder Bezirk einen eigenen Kreis bilden. Im zweiten Absatz werden aber schon Ausnahmeregelungen genannt und man hat auch schon die entsprechenden Beschlüsse bereit, um zwei Ausnahmen im Oberwallis festzulegen.

Wäre es nicht einfacher, den Grundsatz heute so abzuändern, dass er auch zukünftigen Anforderungen gerecht wird?

Wozu eine neue Infrastruktur aufbauen, die man mittelfristig gar nicht will?

Wir sind weiterhin davon überzeugt, dass hier auch kurzfristig Strukturbereinigungen stattfinden können. Die Arbeiten am Einführungsgesetz würden den richtigen Rahmen bilden, um auch strukturelle Änderungen vorzunehmen. Die SPO/Linke Allianz wird einen entsprechenden Änderungsantrag hinterlegen.

Wir sind auch der Meinung, dass dieses Gesetz 2008 in Kraft treten kann und soll. Der Argumentation für einen drei Jahre dauernden Aufschub können wir uns nicht anschliessen, auch wenn dies zufällig mit der Pensionierung verschiedener Konzessionäre zusammenfällt.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Die zweite Kommission hat sich eingehend mit der Frage der Anbindung der Betreibungs- und Konkursämter sowie der Schaffung eines Delegiertenpostens auseinandergesetzt, hat sie doch alle betroffenen Kreise noch einmal angehört.

Die Verstaatlichung war grösstenteils unbestritten. Das ist gut so. Wir hoffen, dass die jetzt vorliegende Regelung Bestand haben und damit auch Rechtssicherheit bringen wird.

Die CSPO begrüsst die Entscheidung der zweiten Kommission, wonach grundsätzlich jeder Bezirk einen Betreibungs- und Konkurskreis darstellt, welcher im Gesetz festgeschrieben ist. Gleiches ist gleich zu behandeln.

Die CSPO-Fraktion hat bereits in der Eintretensdebatte zur ersten Lesung ein Fragezeichen hinter die Anbindung des Inspektorats an das Kantonsgericht gestellt. Deshalb zeigt sie sich mit dem Vorschlag der zweiten Kommission zufrieden, welcher die Schaffung eines Betreibungs- und Konkursdelegiertenpostens sowie die Anbindung an den Staatsrat vorsieht. Denn die Hauptaufgabe des Kantonsgerichts liegt in der Rechtsprechung und nicht in der Administration, welche in der Tat mit der Anbindung an das Kantonsgericht durch die Betreuung der rund 80 Mitarbeitenden an zehn verschiedenen Standorten bei den Betreibungs- und Konkursämtern erheblich gestiegen wäre.

Die Kantone haben die Aufsichtsbehörden einzusetzen, welchen hauptsächlich zwei Hauptaufgaben zukommen:

1. eine administrative, d.h. die Dienst- und Fachaufsicht und
2. die Überprüfung der Vollstreckungsverfügungen im Einzelfall, d.h. Beschwerdeinstanz.

Es steht den Kantonen frei, diese Aufsicht zweckmässig zu organisieren. Von Bundesrechts wegen muss einzig als Vorinstanz des Bundesgerichts ein oberes kantonales Gericht als Beschwerdeinstanz fungieren, in casu das Kantonsgericht. Die Anbindung an den Staatsrat ist die logische Folge der Regelung auf eidgenössischer Ebene, welche bereits am 1.1.2007 in Kraft getreten ist. Hinzu kommt, dass die Schaffung eines Delegiertenpostens einer wiederholten Forderung der Vereinigung der Betreibungs- und Konkursbeamten entspricht. Dazu kommt, dass sie die personellen und organisatorischen Ressourcen der involvierten Stellen bestens berücksichtigt.

Offen bleibt für die CSPO die Frage der Kostenneutralität der vorgeschlagenen Änderungen. Unter anderem auch in Bezug auf die Harmonisierung der Datenverarbeitungsanlagen.

Eine Arbeitsgruppe wurde eingesetzt, das Ausschreibungsverfahren läuft. Doch selbst der zuständige Staatsrat führte aus: "...unabhängig wem die Betreibungs- und Konkursämter angegliedert werden, wird es zusätzliche Mittel brauchen".

Die Aufgaben des neuen Schuldbetreibungs- und Konkursdelegierten sind umfangreich, weshalb es notwendig ist, dass er sein Amt bald möglichst antritt, damit er die erforderlichen Vorbereitungsarbeiten für das Inkrafttreten des Gesetzes machen kann.

Nach Ansicht der CSPO-Fraktion macht es wenig Sinn, das Gesetz jetzt in Kraft zu setzen bevor die entsprechende Organisation, die Pflichtenhefte usw. stehen. Viel mehr wäre es angebracht, die neuen gesetzlichen Regelungen mit Ablauf der laufenden Legislaturperiode in Kraft zu setzen. So bliebe auf jeden Fall genügend Zeit alle Änderungen vorzubereiten inklusive auch das neue Datenverarbeitungssystem zu testen und in Kraft zu setzen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die Frage der Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter ist eine Grundsatzfrage. Entweder ist man für die Verstaatlichung oder aber man ist dagegen.

Die SVP-Fraktion ist grundsätzlich gegen eine Verstaatlichung, weil wir nach wie vor davon überzeugt sind, dass die vorhandenen Probleme damit nicht gelöst werden und dass eine Verstaatlichung zu keiner gravierenden Verbesserung führen wird.

Aus diesem Grund kann die SVP-Fraktion dem Eintreten nicht zustimmen.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la deuxième commission parlementaire:

J'ai entendu cinq membres de la deuxième commission; cela est un peu étonnant. Le retour des groupes, je le considère donc comme parfait. J'espère que tous les membres des différents groupes sont aussi convaincus de la solution que la deuxième commission propose.

Voilà, c'est la petite boutade en ouverture.

En priorité, j'aimerais rappeler que le projet, tel que présenté en première lecture, n'a pas subi de modifications importantes, si ce n'est la question du rattachement. Le principe admis en première lecture de l'étatisation et de la régionalisation des offices a été maintenu sans discussion. Toutefois, le rattachement avait fait l'objet de remarques et la deuxième commission a traité avec beaucoup d'attention ce volet. Afin que vous n'ayez pas l'impression d'être schizophrènes, je peux vous rassurer que les deux systèmes sont admis par la Confédération, soit l'attachement au pouvoir judiciaire ou au pouvoir administratif. Même la haute surveillance de la Confédération, comme cela a déjà été dit, fonctionne sur la base de ce système: d'un côté, la surveillance administrative est attribuée au Conseil fédéral et, de l'autre, le Tribunal fédéral est chargé des plaintes. Le canton de Bâle-Campagne a adopté également ce système, qui a été approuvé par la Confédération. Il y a aussi l'organisation de l'administration du Tribunal cantonal qui rentre en ligne de compte. Le canton de Vaud, dont nous avons entendu une délégation, a une autre structure bien différente de celle du canton du Valais. Comme on a déjà pu le voir à plusieurs reprises, ce canton dispose de moyens en personnel beaucoup plus importants. C'est également le cas de son secrétariat de l'ordre judiciaire, auquel est rattaché le délégué dans le modèle vaudois.

De ce fait, il était bien plus sage de rattacher les offices de poursuites et de faillites à l'Administration, tout en donnant les moyens nécessaires, mais en ne créant nullement un nouveau service. C'était le souci de ne créer en aucun cas un nouveau service.

Il existe déjà une quinzaine de délégués dans différents domaines qui sont rattachés directement au Conseil d'Etat. Alors, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas aussi bien avec les offices des poursuites et des faillites?

Il faut rappeler que les offices de poursuites et de faillites ont bien fonctionné en régie jusqu'à présent et qu'il n'y a pas de changement fondamental à l'avenir, surtout que deux offices étaient déjà étatisés.

J'aimerais encore rappeler quelques autres points qui ont fait l'objet de discussions en commission ou ici au plenum pour arriver aux conclusions présentées à travers le projet.

Quant à l'organisation territoriale, l'article 1 laisse quand même une très large possibilité pour permettre de s'adapter aux besoins. Ici, on a pu se rendre compte que, souvent, en avançant par petits pas, on avance quand même et on avance bien.

Le délégué est nécessaire vu le nombre de tâches énumérées et la nécessité de créer un lien avec le Conseil d'Etat. Vous avez pu vous rendre compte à l'article 3a des nombreuses tâches qui ne sont actuellement pas assumées par des personnes désignées. Il nous semble important de donner ce moyen, donc ce délégué au Conseil d'Etat pour que ça puisse bien fonctionner.

Quant à la surveillance, là aussi, on a dû revoir la répartition concernant les plaintes aux articles 19 et suivants. Les adaptations nécessaires ont été apportées au projet. C'est aussi sur un mode formel puisque l'on a modifié le rattachement auparavant.

En ce qui concerne la réunion des districts de Rarogne occidental et de Loèche et des districts de Conches et de Rarogne oriental, j'aimerais vous rappeler que cela s'est fait naturellement. Les offices sont déjà fermés dans les districts de Rarogne. Je pense que c'est le bon moment de faire le pas supplémentaire et de traiter cette décision dans le cadre de cette loi.

Par contre, les autres offices sont toujours en fonction et je pense que là aussi, par petits pas, on pourra envisager un rassemblement, comme certains groupes le proposent; cependant, le moment opportun n'était pas maintenant en traitant la loi, mais à l'avenir à la suite de propositions du Conseil d'Etat.

La mise en vigueur est de la compétence du Conseil d'Etat. Le traitement rapide de la loi ne veut pas dire qu'on veut passer très très rapidement à l'application. J'attends la position de M. le chef du département pour le délai accordé pour la mise en vigueur.

Plusieurs interventions ont porté sur l'informatique, mais cela aussi est d'ordre matériel et ne concerne pas le traitement de cette loi. Une commission y travaille et un nouveau système informatique peut être introduit, même avant que la loi n'entre en vigueur. Cela fait partie de la normalisation des procédures et des outils de travail, donc n'est pas forcément du ressort de notre Parlement aujourd'hui.

Je remercie les groupes qui entrent en matière.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, j'aimerais dire deux mots au groupe qui, malheureusement, ne peut pas entrer en matière aujourd'hui sur cette deuxième lecture, notamment à l'attention du député Franz Ruppen. Vous savez que je ne peux malheureusement pas faire grand-chose pour vous puisque la large majorité du Parlement et le Gouvernement se sont déjà prononcés à plusieurs reprises sur le principe même de l'étatisation des offices des poursuites. Si cette étatisation a été voulue avec une telle majorité soit au niveau du Gouvernement, soit au niveau du Parlement, c'est essentiellement parce que, après 25 ans de palabres et 7 projets de loi, il s'avère que la seule possibilité, une fois pour toutes, de mettre fin aux rapports de l'Inspection cantonale des finances année après année à propos de la gestion interne – je souligne le mot "interne" – des offices des poursuites en régie, c'est finalement la seule solution que nous avons trouvée et même, pour certains, c'est une solution toujours à contrecœur, mais que nous sommes dans l'obligation de prendre si nous avons la responsabilité d'une gestion saine des deniers publics. J'insiste sur le mot "interne", pourquoi? Parce que, comme l'a souligné la présidente de la deuxième commission, le travail fait par les offices des poursuites, aussi celui fait par les offices des poursuites en régie, par rapport aux 120'000 "clients" – entre guillemets – qu'ils traitent annuellement dans notre république, ce travail est un travail de qualité, qui n'a jamais été remis en cause et d'ailleurs les prestations fournies par ces offices sont reconnues comme étant des prestations professionnelles de bon niveau et de qualité, de manière générale, en atteste d'ailleurs la faiblesse du nombre de recours adressés contre les activités des offices des poursuites en Valais.

Cela dit, nous devons donc procéder à cette étatisation. La deuxième commission propose de clarifier d'une façon extrêmement détaillée les compétences des organes de surveillance et les responsabilités, soit entre le Tribunal cantonal et le Conseil d'Etat et l'Administration. La solution qui a été développée par la deuxième commission est une solution qui a trouvé l'aval du Gouvernement. Le souci essentiel pour le Gouvernement est que les offices des poursuites puissent continuer:

1. à fournir des prestations de qualité et rapidement, et en plus
2. que le coût de ce changement soit supportable pour l'Etat, c'est-à-dire que ces offices demeurent quand même bénéficiaires pour la caisse de l'Etat, et là je crois que je peux vous rassurer, nous aurons toujours un trend favorable dans ce sens-là. Les offices des poursuites seront toujours bénéficiaires à l'avenir.

Evidemment lorsque l'on développe cette solution et que l'on rapatrie à l'intérieur de l'Administration 80 collaborateurs qui traitent sur 10 sites différents 120'000 clients annuellement, il faut quand même au minimum un coordinateur, quelqu'un qui soit capable de faire appliquer, sur l'ensemble du canton, la même doctrine, la même manière de travailler, avec les mêmes instructions – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Alors, si on déplace le rattachement du Tribunal cantonal à l'Administration cantonale, il faut également que ce poste de délégué, coordinateur et unificateur de la doctrine et, en même temps, surveillant du fonctionnement des offices des poursuites du canton soit également rattaché au service qui devra traiter et porter la responsabilité de la conduite.

Alors dire que ce poste de délégué, le département n'a qu'à se débrouiller pour le trouver à l'intérieur même de son effectif actuel, ce n'est pas sérieux, Madame la députée.

C'est dans le même groupe d'ailleurs qu'on dénonce, avec raison, lorsqu'il y a des dysfonctionnements dans des services et qu'il faut améliorer. Même ce groupe doit être conscient que lorsqu'on dénonce des dysfonctionnements dans des services, il faut aussi donner les moyens lorsque, tout d'un coup, on prend de nouvelles responsabilités et notamment la responsabilité de la conduite de 80 collaborateurs. C'est une mission essentielle pour l'économie d'un pays que la bonne tenue des offices des poursuites et surtout du bon travail qu'ils sont appelés à faire.

Quant à l'entrée en vigueur, les socialistes du Haut aimeraient une entrée en vigueur le plus rapidement possible. Le service concerné de l'Administration a fait une première projection en disant qu'il est possible de pouvoir réaliser cette entrée en vigueur de la loi déjà au 1^{er} janvier 2009. Je reviens sur une problématique qui a été soulevée aussi dans la salle, soit la problématique de l'informatisation des offices. Il faut savoir qu'un groupe d'évaluation interne de l'Etat a été mis sur pied et qu'il est présidé par le chef de l'informatique de l'Etat. Ce groupe a pour mission d'évaluer les systèmes actuellement en fonction. Pour pouvoir le faire en toute sérénité, ce groupe, dont le chef du Service de l'informatique, a déjà pu obtenir un délai en ce qui concerne le maintien en exploitation d'un système qui est surtout connu dans la partie romande du canton et qui dépend essentiellement des Vaudois et des Fribourgeois. Cette assurance étant obtenue, ce groupe a maintenant la sérénité pour pouvoir choisir un seul système informatique pour l'ensemble des offices des poursuites du canton. Choisir est une chose, l'introduire ensuite et en assurer l'implantation correcte dans les offices des poursuites en est une autre. La priorité sera donnée non pas à l'entrée en vigueur, à la date, pour des raisons cosmétiques, mais par rapport au niveau de préparation des collaborateurs des offices des poursuites et des responsables, y compris à l'intérieur du service qui devra porter cette responsabilité, de manière à ce que, avant tout, la "clientèle" – entre guillemets – des offices des poursuites ne subisse aucun dommage dans le changement d'orientation donné par cette nouvelle loi, notamment par l'étatisation des offices.

Alors, nous allons donner, et c'est là la partie opérationnelle, et cette partie, Mesdames et Messieurs qui constituez le Parlement cantonal, laissez-la à la responsabilité du Gouvernement puisque c'est bien là le partage des tâches, nous devons exécuter votre volonté, mais la manière dont on l'exécute et le délai, sachez qu'on veut les remplir dans le délai le plus court possible, mais nous avons des impératifs matériels que nous devons remplir. Je vous le dis ici et le répète, l'essentiel, c'est que ces offices ne subissent, dans leur travail quotidien, aucune influence négative, surtout par rapport aux usagers de ces offices.

Donc, entrée en matière prévue le 1^{er} janvier 2009, mais je peux vous dire déjà certainement avec beaucoup de difficultés. Si l'opérationnel le permet, ce sera le 1^{er} janvier 2009, mais, dans la réalité, certainement un peu plus tard, peut-être au 1^{er} janvier 2010. Cependant, nous n'allons pas calquer cela sur l'âge de la retraite des différents préposés, mais avant tout sur les besoins et la qualité des prestations que nous serons toujours capables de donner aux utilisateurs de ces services.

Je remercie donc l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière et je me réjouis bien sûr avec vous de débattre dans le détail de cette loi, en ayant le bon espoir que cette loi soit acceptée en deuxième lecture et que, enfin, après 25 ans de palabres, nous puissions mettre un terme momentanément à cette problématique et surtout ramener la sérénité dans la gestion des poursuites dans notre canton.

Merci beaucoup de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme vous l'avez compris, le groupe UDC/SVP combat l'entrée en matière.

Nous allons donc voter.

Par 110 voix contre 7, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi d'application.

(Suite de l'examen, *séance du jeudi 5 avril 2007.*)

Traitements / Behandlungen:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

3. POSTULAT

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant la protection des enfants contre la criminalité par Internet:
campagne de sensibilisation (12.09.2006) (1.103)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Schutz der Kinder vor
Internetkriminalität: Sensibilisierungskampagne (12.09.2006) (1.103)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat. Sa réponse se trouve sur vos pupitres.

Il n'y a pas de demande de parole.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

4. POSTULAT
du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) et cosignataires concernant
l'imposition sur la valeur locative de résidences secondaires (12.09.2006)
(1.104)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Besteuerung Eigenmietwert von
Zweitwohnungen (12.09.2006) (1.104)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite se trouve sur vos pupitres. Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat, mais il semble qu'il soit combattu dans la salle.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Je pense, avant d'entrer dans la discussion sur une éventuelle augmentation des valeurs locatives pour les résidences secondaires, qu'il est bon de rappeler ici que, dans le cadre du décret 2005 sur l'imposition, nous avons, contraints et forcés par l'introduction de la loi sur l'harmonisation des impôts directs, augmenté d'un tiers toutes les valeurs fiscales des immeubles situés en Valais.

Ce faisant, nous avons augmenté d'un tiers l'impôt foncier payé par tous les propriétaires, qu'ils soient de résidences principales ou de résidences secondaires. Nous avons augmenté de façon sensible l'impôt sur la fortune payé par ces mêmes propriétaires. Nous avons même augmenté, dans une certaine mesure et dans certaines communes, certaines taxes communales.

Je rappelle également qu'on nous annonce dans le Nouvelliste de ce matin une augmentation des recettes cantonales de près de 5%, augmentation qui provient entre autres – ceci figure dans le Nouvelliste – de l'augmentation de ces fameuses taxes fiscales.

Il faut aussi poser ici trois questions:

- Quelle image allons-nous donner du Valais, canton touristique, si l'on augmente justement l'imposition de la valeur locative des résidences secondaires?
- Quelle image allons-nous donner du Valais, canton touristique, si l'on augmente l'imposition de ces valeurs locatives, mais uniquement pour les étrangers et pas pour les Valaisans?

- Quelle image allons-nous donner du Valais, canton touristique, à tous ces Valaisans qui ont dû, souvent pour des raisons professionnelles, quitter notre canton et qui ont conservé ici un pied-à-terre?

Il faut également faire un constat:

Nous ne pouvons pas, sur la base de notre Constitution, sur la base du principe d'égalité de traitement, que l'on trouve aussi bien à l'article 8 qu'à l'article 127 de la Constitution fédérale, traiter différemment un Zurichois, un Bernois, un Vaudois, un Genevois ou un Hollandais, tout simplement parce qu'il n'a pas ses papiers déposés dans notre canton.

Par conséquent, si l'on augmente l'imposition des valeurs locatives sur les résidences secondaires, on devra le faire pour tous, donc pour nous aussi.

Je ne sais pas si c'est le bon moment, alors qu'on vient justement d'augmenter tous les autres impôts, de nous augmenter encore les valeurs locatives sur les résidences secondaires.

Pour ces raisons, je vous propose de combattre ce postulat.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion bekämpft dieses Postulat ebenfalls.

Das Postulat verlangt, dass Zweitwohnungsbesitzer, die ihren Wohnsitz ausserhalb des Kantons Wallis haben, einen erhöhten Eigenmietwert zu versteuern haben. Dadurch wird der Erwerb einer Zweitwohnung in unserem Kanton auf die Dauer verteuert, was sich negativ auf die Wettbewerbsfähigkeit des Tourismusstandorts Wallis auswirken könnte.

Zudem wenden wir uns auch aus grundsätzlichen Überlegungen gegen Steuererhöhungen.

Wir beantragen deshalb dieses Postulat abzulehnen.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Das Postulat wird mit der Begründung bekämpft, es würde dem Wallis als Tourismuskanton ein schlechtes Image angeheftet. Ich glaube nicht, dass die wenigen gut betuchten Ausländer, die hier ein paar Franken mehr Steuern bezahlen müssen wie zum Beispiel ein Johnny Halliday - leider ist er nicht in unserem Kanton, sondern im Berner Oberland - dass die wenigen paar Franken, die sie mehr Steuern bezahlen müssen weil sie gut betucht sind und eben gerade hier in Saas Fee, in Verbier, in Zermatt diese Zweitwohnungen besitzen, dass das dem Staat Wallis und dem Kanton schaden wird.

Ein weiterer Punkt wird angeführt, dass das Gleichbehandlungsprinzip verletzt werde. Genau das hat ja das Bundesgericht entschieden durch die ungleiche Behandlung von Wallisern, die im Wallis Zweitwohnungen haben und eben Nichtwalliser, die hier eine Zweitwohnung haben. Das Bundesgericht hat entschieden, dass dieser Entscheid im Steuergesetz des Kantons Glarus den Gleichbehandlungsgrundsatz eben gerade nicht verletzt.

Aus diesen Gründen bin ich der Ansicht und auch die Tatsache, dass für Gemeinden – und wie es in der Antwort des Staatsrats steht – gerade in kleinen Gemeinden doch etwas mehr Steuereinnahmen reinkommen, kann man diesem Postulat trotzdem zustimmen.

In diesem Sinne beantrage ich, dass das Postulat angenommen wird.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 53 voix contre 49 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.104 du député (suppl.) Philipp Schnyder.

Ce postulat est ainsi classé.

5. MOTION

de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz et cosignataires concernant la violence domestique (14.09.2006) (1.106)
(en collaboration avec le DSSE)

MOTION

von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz und Mitunterzeichnenden betreffend häusliche Gewalt (14.09.2006) (1.106)
(in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite se trouve sur vos pupitres.

Cette motion est acceptée et transmise pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

6. MOTION

de la commission de deuxième lecture pour la loi modifiant le droit judiciaire, par son président Jean-Luc Addor et son rapporteur Jean-Yves Gabbud, concernant la révision du système de traitement des juges et des greffiers (07.11.2006) (1.115)

MOTION

der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung, durch den Präsidenten Jean-Luc Addor und den Berichterstatter Jean-Yves Gabbud, betreffend Revision des Besoldungssystems für Richter und Gerichtsschreiber (07.11.2006) (1.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite positive du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette motion est donc acceptée et transmise pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

Développements / Entwicklungen:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

7. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la FMEF: jusqu'à quand le monopole et l'affiliation obligatoire? (07.11.2006) (1.114)

INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend ZMLB: Ist ein Ende des Monopols und der Pflichtmitgliedschaft in Sicht? (07.11.2006) (1.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que cette interpellation nous a été inspirée par la manière dont la FMEF est intervenue dans le débat sur les caisses de pension, une fédération dont certains excès dans ce débat ont irrité jusque dans ses propres rangs et bien sûr jusque dans nos propres rangs également.

Pendant des années, cette espèce de syndicat d'Etat était resté plutôt discret. Il ne faisait pas beaucoup de bruit et en tout cas ne dérangeait pas grand monde. C'est pour cela, certainement, que personne n'a trouvé jusqu'ici de motifs de s'intéresser d'un peu plus près aux conditions auxquelles les fonctionnaires valaisans peuvent adhérer à ce curieux syndicat ou en démissionner.

J'ai parlé d'un curieux syndicat. Pourquoi? Simplement parce qu'il est tout de même particulier, c'est peu dire, qu'une simple association de droit privé se voie octroyer, on ne sait trop sur quelle base, des privilèges dont, à notre connaissance, aucun autre syndicat ne bénéficie dans aucune autre branche, du moins dans des pays plus ou moins libéraux. Je veux parler de l'affiliation d'office de chaque fonctionnaire et le prélèvement des cotisations directement sur le salaire de tous les fonctionnaires. Personne ne demande aux fonctionnaires s'ils veulent en être; mais pour en sortir, selon les statuts, il faut respecter certaines formes et également un délai qui, en plus, est tout de même relativement long.

Par cette interpellation, le groupe UDC/SVP n'appelle évidemment pas de ses vœux le développement au sein de l'Etat d'un syndicalisme de gauche, même s'il ne s'agit que de gauche caviar. Mais il demande au Gouvernement de réfléchir au statut que l'on peut raisonnablement accorder à ce qui n'est pas une institution, mais encore une fois une simple association de droit privé qui, à première vue, ne devrait compter, pour assurer son recrutement et l'encaissement des cotisations, que sur la qualité de son travail et sur sa capacité à représenter les aspirations et les intérêts de ses membres, mais non pas sur une espèce de monopole d'Etat.

Dans cette optique, nous attendons avec intérêt les réponses du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Par la bouche du député Jean-Luc Addor, le groupe UDC/SVP pose cinq questions précises. A ses cinq questions précises, je répondrai par cinq réponses précises.

1. Sur quelle base juridique repose l'affiliation d'office à la FMEF, autrement dit sans aucune démarche ni adhésion volontaire de toute personne visée par l'article 2 des statuts de ladite fédération?

La question de l'affiliation à la FMEF concerne essentiellement cette fédération et non pas l'Etat du Valais, étant rappelé que la FMEF est, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le député, une association de droit privé indépendante de l'Etat du Valais et qu'il n'appartient pas à l'Etat d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans le processus d'affiliation ou d'adhésion à cette dite fédération. Par souci de transparence et d'information, il est toutefois précisé ce qui suit: La FMEF est une association faîtière regroupant 13 associations de personnel. L'article 5 des statuts de la FMEF précise que la qualité de membre de la fédération

est acquise par l'adhésion à l'une de ces associations. Le processus d'adhésion à chaque association est déterminé par les statuts de l'association concernée. Ces statuts prévoient en général une adhésion automatique du personnel concerné, mais non pas une adhésion obligatoire, en ce sens que la personne concernée peut manifester sa volonté de ne pas adhérer à l'association; auquel cas, il n'est pas procédé à son adhésion. Il est rappelé, de plus, que cette question de l'affiliation ou de l'adhésion ressort uniquement de dispositions du droit privé et ne relève pas du droit public.

2. Sur quelle base juridique repose le prélèvement, lui aussi d'office et obligatoire, des cotisations à la FMEF directement sur le salaire de ces personnes?

Cette question concerne plus directement l'Etat puisque la retenue des cotisations est effectuée par l'Etat effectivement. Aucune base juridique expresse n'existe. Cette retenue repose, par contre, sur une coutume de plus de 50 ans. Les modalités de celle-ci ont, de plus, été définies pour l'essentiel par une décision du Conseil d'Etat du 17 novembre 1966. Il est précisé en sus que ce prélèvement, à l'instar de l'affiliation, est automatique, mais non pas obligatoire, en ce sens qu'il n'est pas opéré si la personne concernée manifeste sa volonté de ne pas adhérer à la FMEF.

3. Au moment de leur engagement, ces personnes sont-elles systématiquement informées de leur droit de démissionner de la FMEF et des conditions de modalité d'une éventuelle démission?

Une information est donnée à chaque nouveau collaborateur et cela par un représentant de l'association de personnel concernée lors de la séance d'introduction des nouveaux collaborateurs. Il est précisé, de plus, que si le nouveau collaborateur manifeste sa volonté de ne pas adhérer à la FMEF, il ne s'agit pas d'une démission, mais il s'agit d'une non-adhésion.

4. Quel a été, année après année, pour les cinq dernières années, le montant total prélevé sur les salaires des membres de la FMEF et reversé à ce syndicat?

Les montants des cotisations retenues sur les salaires et reversés à la FMEF pour les cinq dernières années sont les suivants:

2002: Fr. 1'756'896.-

2003: Fr. 1'778'883.-

2004: Fr. 1'791'200.-

2005: Fr. 1'810'544.-

2006: Fr. 1'832'225.-

5. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de maintenir ce monopole de la FMEF et le principe de l'affiliation d'office des personnes concernées à ladite fédération?

La question de l'affiliation concerne, comme déjà relevé ci-dessus, non pas l'Etat du Valais, mais la FMEF et les diverses associations du personnel.

S'agissant de la retenue des cotisations, la question soulevée est pertinente et mérite, au vu de l'évolution de la situation, un réexamen attentif, lequel vient actuellement de débiter.

Vous nous avez demandé de réfléchir, Monsieur le député, nous réfléchissons.

En ce qui concerne le monopole, il est rappelé que:

- la FMEF regroupe déjà 13 associations de personnel;
- tous les syndicats actifs en Valais figurent dans la liste officielle des organismes participant aux diverses consultations cantonales.

Cela dit, la question de la représentation des membres du personnel dans le cadre du traitement des questions concernant celui-ci mérite effectivement aussi un réexamen au regard, d'une part, du développement des activités des divers syndicats et, d'autre part, de l'évolution de la jurisprudence du Tribunal fédéral dans ce domaine.

Cet examen va débiter au terme de celui-ci. Le Conseil d'Etat sera en mesure d'arrêter une position définitive à ce sujet.

Je répondrai, tout à l'heure, aux préoccupations émises dans une autre interpellation des députés Jean Rossier et Pierre-Olivier Bourban qui porte aussi, grosso modo, sur la même matière, mais avec d'autres interrogations.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation, qui est satisfait de la réponse.

Merci, Monsieur le député.

8. INTERPELLATION

de la députée Brigitte Diserens et cosignataires concernant le concordat sur la détention pénale des mineurs et le concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin (08.11.2006) (1.118)

INTERPELLATION

von Grossrätin Brigitte Diserens und Mitunterzeichnenden betreffend Konkordat über den Vollzug der strafrechtlichen Einschliessung Jugendlicher und Konkordat über den Vollzug der Freiheitsstrafen und Massnahmen an Erwachsenen und jungen Erwachsenen in den Kantonen der lateinischen Schweiz (08.11.2006) (1.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Le texte déposé suffit.

Monsieur le chef du département, je vous laisse le soin de répondre.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La députée Brigitte Diserens et les cosignataires de son interpellation s'interrogent et s'inquiètent à juste titre de l'évolution des établissements concordataires en ce qui concerne soit l'exécution de la détention pénale des mineurs, soit l'exécution de la détention pénale des adultes, mais des adultes anormaux et dangereux. Si je dis qu'ils s'inquiètent à juste titre, c'est qu'effectivement le canton du Valais, membre de ce concordat, remplit pleinement ses obligations en ayant notamment dans ses institutions, matériellement parlant, c'est-à-dire en bâtiments, fait le nécessaire et en investissements également, notamment aussi dans le domaine de la détention pénale des mineurs puisque nous sommes là précurseurs et que nous avons déjà mis au service et à disposition du concordat un établissement tel que le veut le droit fédéral. Il est vrai que d'autres cantons, comme ceux de Neuchâtel ou de Vaud, sont actuellement en retard dans leurs obligations vis-à-vis du concordat puisque, en ce qui concerne la détention pénale des mineurs, Neuchâtel et Vaud doivent encore faire l'effort d'investir dans des institutions. Apparemment, vous savez que, pendant des années, la situation financière de ces deux cantons ne permettait pas de choisir en priorité un investissement allant dans ce sens. Nous espérons, et nous agissons dans cette direction dans le cadre du concordat, que ces établissements seront réalisés par les cantons concernés.

En ce qui concerne la détention des adultes anormaux et dangereux, c'est le canton de Genève qui a été désigné, il y a déjà plusieurs années, comme canton site d'un établissement pour ces personnes parce que le besoin existe effectivement là d'une façon beaucoup plus probante. Le canton de Genève, lors de la conférence latine des chefs de Département de justice et police du 27 octobre 2006, s'est exprimé dans le sens qu'il avait un projet maintenant d'établissement de mesures pour condamnés adultes anormaux et dangereux et que ce projet était actuellement en phase de développement. Là aussi, nous veillerons à ce que les obligations concordataires des uns et des autres soient respectées dans un laps de temps dit raisonnable.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteure de l'interpellation est satisfaite de la réponse.

Merci.

9. INTERPELLATION
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: Raël
indésirable en Valais (12.12.2006) (1.121)
INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Raël: im Wallis unerwünscht (12.12.2006) (1.121)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Depuis que le groupe UDC/SVP a déposé cette interpellation, celle-ci a reçu la réponse la meilleure qui pouvait être dans l'intérêt du canton, c'est-à-dire que l'on a dit non à cet individu, au nommé Claude Vorilhon, plus connu sous le nom de Raël pour ceux qui croient aux extraterrestres.

D'après ce qui a été rendu public, on lui a dit non pour des motifs qui recoupent très largement ceux qui ressortaient des questions que nous avons soulevées dans cette interpellation.

Malgré tout, les réponses du Gouvernement nous intéressent parce que Raël est un mouvement qui, sous l'angle de l'ordre public, soulève des questions qui vont bien au-delà d'une simple histoire de soucoupes volantes.

Raison pour laquelle nous pensons que cette interpellation conserve quant même son actualité.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous cède la parole et c'est un sacré défi, puisque la meilleure des réponses a déjà été donnée!...

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais peut-être juste préciser deux choses.

Effectivement, la meilleure des réponses a été donnée par la décision prise par le service et l'explication donnée dans la presse qui, j'en suis également heureux, a satisfait le député Jean-Luc Addor.

D'abord, il faut savoir que, selon la définition de l'Office fédéral de la police, les sectes sont des communautés de croyance de nature religieuse ou philosophique ayant causé

des controverses au sein du public. Cette définition se rapproche de celle du langage courant où le terme secte renvoie à des conceptions religieuses ou pseudo religieuses considérées comme socialement dangereuses. Dans ce sens, le mouvement raélien constitue effectivement une secte.

Quant aux motivations de la décision, elles ont été largement reprises dans la presse, notamment en ce qui concerne la violation dans les discours et apparemment aussi dans les actes que prône Raël, la violation de principes de base de notre Constitution en ce qui concerne notamment le clonage humain, la liberté sexuelle absolue aussi auprès des enfants ou encore la promotion du modèle politique de la "généocratie" où on élit les gens seulement d'après leur coefficient intellectuel et non pas démocratiquement. Je ne reviendrai pas sur tous ces éléments; ils ont été largement développés dans la presse. Merci.

10. INTERPELLATION

**des députés Jean Rossier (PDCC) et Pierre-Olivier Bourban (GRL)
concernant la FMEF: questions de fond (14.12.2006) (1.129)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Jean Rossier (PDCC) und Pierre-Olivier Bourban (GRL)
betreffend ZMLB: grundsätzliche Fragen (14.12.2006) (1.129)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Pour entrer dans la même ligne que notre collègue Jean-Luc Addor, le dépôt de cette interpellation n'est autre que le résultat des questions que la FMEF génère.

Quant au développement, nos questions sont assez claires.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Avec le risque de répéter un tout petit peu, je réponds aux questions des interpellateurs.

1. Quelle base juridique justifie cette retenue automatique sur le salaire des enseignants, des représentants de la justice, des membres de l'Administration centrale?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, aucune base juridique n'existe. C'est une coutume de 50 ans. Les modalités ont été fixées dans une décision du Conseil d'Etat datant de 1966.

2. Une telle retenue peut-elle se faire sans la connaissance et sans accord de la personne directement concernée?

La retenue de la cotisation à l'instar de l'affiliation elle-même est automatique, mais non pas obligatoire, en ce sens que cette retenue n'est pas opérée si la personne concernée manifeste sa volonté de ne pas adhérer à la FMEF.

En ce qui concerne l'information, celle-ci est donnée à chaque nouveau collaborateur, comme je l'ai dit tout à l'heure, lors d'une séance à l'introduction du nouveau personnel à la place de travail.

Au vu de ces éléments, le prélèvement des cotisations intervient en conséquence avec le consentement tacite des personnes concernées.

3. La FMEF n'établit pas de registre de ses membres. Elle reçoit régulièrement les adresses de ses membres mises à jour par l'Administration centrale. Cette livraison et communication régulière des données personnelles et des adresses sont-elles compatibles avec les conditions fixées dans la loi sur la protection des données?

Il est exact que, depuis 2004, l'Etat du Valais transfère une fois par année à la FMEF les listes des personnes avec adresses, dont la cotisation à cette association est retenue sur le salaire mensuel. Cette transmission a fait l'objet d'une décision du 3 mai 2004 du chef du département concerné, soit à l'époque du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures. Cette décision limitait strictement l'utilisation des données transmises aux seuls besoins internes de la FMEF et interdisait expressément toute transmission à des tiers. Cette transmission respecte, à notre sens, les conditions de fond posées par la loi cantonale du 28 juin 1984 concernant la protection des données à caractère personnel, à savoir l'existence d'un intérêt digne de protection de la part de la FMEF, d'une part, et, d'autre part, l'absence de lésion des intérêts des personnes concernées.

4. Est-ce à l'Administration centrale de faire l'encaissement de ces contributions en faveur de la FMEF comme c'est le cas aujourd'hui? Certains employés de l'Etat du Valais sont membres d'autres syndicats. Le Conseil d'Etat est-il d'accord de faire l'encaissement également pour d'autres syndicats?

Bonne question!

Comme relevé ci-dessus, la retenue des cotisations sur le traitement repose sur une coutume de plus de 50 ans. Cette coutume s'avérait fondée eu égard à la situation passée; elle n'était d'ailleurs contestée par personne. Récemment, la situation s'est modifiée, notamment vu le développement des activités des syndicats ordinaires, le caractère quasi exclusif de la représentativité de la FMEF et des diverses associations que celle-ci comprend s'est affaibli. De plus, le droit concernant la situation des syndicats dans les rapports de travail de droit public a connu une évolution notable.

Vu ces changements, le principe même de la retenue des cotisations par l'Etat doit faire l'objet d'un réexamen attentif, examen que nous débutons actuellement.

5. L'Administration cantonale encaisse-t-elle des frais de gestion pour les prestations qu'elle effectue en faveur de la FMEF?

L'Etat du Valais ne demande actuellement à la FMEF aucune contribution pour les frais concernant la retenue de cotisations et la transmission des données. Par contre, il est précisé que l'Etat du Valais facture à la FMEF l'impression individuelle des adresses des membres, à laquelle il procède une à deux fois par année à la demande de ladite fédération.

Merci de votre attention.

Le président:

Est-ce que les auteurs de l'interpellation sont satisfaits de la réponse? Cela semble être le cas.

11. MOTION
du groupe GRL, par le député René Constantin, concernant 50 millions
pour le développement économique et touristique de notre canton
(13.03.2007) (1.135) (en collaboration avec le DET)

MOTION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat René Constantin, betreffend 50
Millionen für die Wirtschafts- und Tourismusentwicklung im Wallis
(13.03.2007) (1.135) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin (GRL):

Cette proposition radicale-libérale, et permettez-moi d'insister là-dessus, est le fruit avant tout d'une volonté durable, d'une réflexion bâtie sur le long terme, ce qui donne encore plus de sens à ce dépôt de motion concernant l'affectation de 50 millions pour le développement économique et touristique de notre canton.

Pour preuve, voici une brève rétrospective de nos interventions passées.

Lors de l'analyse des comptes 2005, il y a dix mois de cela, nous avons salué la bonne gestion financière de l'Etat, mais nous avons aussi mis le doigt sur l'insuffisance en matière d'investissements. Nous disions ceci, je cite: "Nous invitons le Gouvernement à porter la réflexion sur le bien-fondé d'un accroissement des investissements dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée, ainsi qu'au niveau de l'offre touristique. Nous souhaitons, en matière touristique, une politique audacieuse, car le Valais, dans son ensemble, est touristique et il se doit de disposer de moyens en conséquence. Voilà nos pistes de réflexion que nous vous soumettons pour l'année en cours."

Deuxième étape: novembre dernier. Nous voici à l'heure de l'analyse du budget 2007. En voici un deuxième extrait: "Nous, radicaux-libéraux, avons réclamé par deux fois lors de l'analyse de comptes et budgets antérieurs une politique d'investissements plus soutenue. Eviter la surchauffe et simultanément poursuivre les investissements demeurent possible en achetant des terrains, par exemple, en lien avec notre promotion économique endogène ou encore en créant des réserves en vue d'un investissement majeur au niveau des infrastructures touristiques, car, à ce niveau, il y a urgence."

Troisième étape: mars 2007. La BCVs annonce, au vu des résultats extraordinaires obtenus durant l'année 2006, son intention de rembourser la créance hybride de 50 millions qu'elle avait obtenue de l'Etat du Valais en son temps, soit en 2000, si je ne fais erreur. Au sein du groupe radical-libéral, la réflexion s'est faite de manière instantanée: faut-il affecter

l'intégralité du montant au service de la dette ou investir cet argent pour apporter de la plus-value à notre économie? Et, si nous privilégions la deuxième solution, l'affectation de ces 50 millions au développement de notre canton est-elle en adéquation avec le décret des mesures structurelles qui préconise l'affectation de tout revenu extraordinaire au service de cette même dette? Pour ce dernier point, il est évident, et tous les spécialistes vous le diront, que le remboursement d'une créance n'est pas un produit extraordinaire en soi. Une créance figure naturellement au bilan de toute entreprise. Son remboursement est donc prévisible, souvent planifié, souvent intégré dans une planification pluriannuelle. Ainsi, notre demande respecte le décret des mesures structurelles en vigueur. Il ne s'agit pas ici d'un produit extraordinaire.

Quand bien même aucune règle ne nous l'impose, il paraît évident de décider si, oui ou non, il faut affecter ce montant au service de la dette. En analysant brièvement la situation financière de notre canton et de par la non-possibilité aujourd'hui de pouvoir procéder à des amortissements de par les engagements contractuels en cours, la réponse tombe comme un fruit mûr.

C'est ainsi que nous venons à la quatrième et dernière étape de notre analyse, soit hier matin avec la présentation des comptes 2006 à la presse par le chef des finances, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier. Nous avons ainsi découvert que ceux-ci étaient une nouvelle fois très bons, ce qui nous permet de réitérer nos félicitations au collègue gouvernemental et aux collaborateurs concernés pour la saine gestion financière du canton.

La dette nette, qui avait diminué de 1,1 milliard de nos francs grâce au produit de la vente d'or excédentaire, continue à fondre comme neige au soleil pour avoisiner les quelque 600'000 francs, soit en termes imagés environ 2 francs par habitant.

Excédent de revenus, excédent de financement se montant à 154 millions, une dette nette insignifiante, cela signifie, Mesdames et Messieurs, que tous les indicateurs sont au vert, non pas pour se lancer dans des dépenses inconsidérées ou augmenter les frais de fonctionnement, mais bien pour investir de manière ciblée et durable.

Aujourd'hui, c'est un fait: nous avons les moyens de faire plus et mieux en matière d'investissements. Pour preuve, nous vous rappelons qu'au bilan de l'Etat du Valais au 31 décembre 2006, nous avons quelque 500 millions de liquidités alors que notre canton, lui, souffre d'un déficit au niveau des infrastructures. Avec l'acceptation de notre proposition, nous pouvons favoriser l'essor de l'économie valaisanne dans son ensemble et dans le secteur touristique en particulier.

Aussi, demandons-nous de créer deux fonds "spécial développement économique et touristique", soit un premier fonds de 25 millions pour l'achat de terrains, d'une part, afin de pouvoir accueillir sur nos terres des entreprises extérieures en leur offrant des conditions cadres plus que concurrentielles et, d'autre part, un deuxième fonds, lui aussi de 25 millions, destiné à soutenir la réalisation de projets permettant la création de lits marchands, la rénovation ou la construction d'infrastructures sportives et culturelles propres à augmenter notre attractivité touristique. Ce deuxième fonds, s'il était créé, devrait être alimenté par la suite dans le cadre du budget ordinaire. Nous sommes certains qu'il y aurait, de surcroît, une incidence positive sur la concrétisation du projet de loi sur le tourisme, un projet qui prend de plus en plus de retard de par les divergences qui existent en matière de financement.

Voilà, Chers collègues, la proposition qui vous est présentée par le biais de cette motion, une proposition mûrement réfléchie, comme je l'ai dit en guise de préambule.

Au nom du groupe radical-libéral, je vous encourage vivement à lui réserver une issue favorable pour le développement de notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG combat cette motion pour différentes raisons.

Tout d'abord, beaucoup de propositions acceptées sur le principe par le Grand Conseil n'ont pas eu jusqu'à ce jour de résultats concrets par manque de moyens financiers. Les termes à la mode, utilisés par la droite de ce Parlement, étaient neutralité des coûts. Si vous avez besoin de quelque chose, demandez-le à votre voisin; s'il l'a, tant mieux, s'il ne l'a pas, tant pis. Par exemple, tout le monde avait admis que le Tribunal des mineurs devait être réorganisé et que, en outre, trois assistants sociaux étaient nécessaires. Mais, résultats des courses: le Tribunal des mineurs ne dispose toujours que d'un seul assistant social. En outre, le nombre de juges n'a pas augmenté, ce nombre est le même, mais le pourcentage a diminué. Et que dire des besoins en personnel pour les établissements pénitentiaires? Il y a quatre ou cinq ans que l'on en discute, et toujours pas de résultats. Pour l'entretien des bâtiments, tout le monde était d'accord, mais on a toujours manqué d'argent.

Si des moyens financiers sont disponibles, finalisons d'abord les projets déjà étudiés.

Si nous pouvons comprendre qu'en périodes électorales, pour certains, c'est la période des cadeaux, il semble qu'un postulat aurait dû suffire pour de telles propositions, d'autant plus que la répercussion financière sur les cantons du programme d'allégements budgétaires de la Confédération et de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons n'est pas encore connue.

Toutefois, pour deux cadeaux de 25 millions chacun, le label postulat paraît bien maigrelet!

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):

Notre groupe n'étant pas encore en campagne électorale, vous me permettez d'être bref quant à l'exposé des arguments qui poussent le groupe DC du Centre à s'opposer fermement à cette motion.

Mais, tout d'abord, quelques compliments au groupe GRL pour son imagination fertile, qui nous propose une solution que nous jugerons en aucun cas naïve, mais tout de même pas très aboutie, et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Le radicalisme démontre qu'il lui reste une fibre sensible aux questions économiques et touristiques. Il nous démontre même que la persévérance est une qualité cardinale – c'est aussi une source d'inspiration pour vous, n'est-ce pas? – de la bonne gestion des affaires publiques, car vous vous dites qu'il faut persévérer dans la vie.

C'est donc ce que nous allons faire en la matière. Nous allons réserver à cette véritable mauvaise idée le sort que l'on réserve aux œufs en période pascale: nous allons la cacher..., Pâques n'est toujours pas Noël!

Ces réjouissances chrétiennes me permettent d'ailleurs de rappeler quelques concepts et principes qui guident notre action et motivent ce refus.

D'une façon purement comptable, ces deux créances de 50 millions de la BCVs, rendues à l'époque nécessaires par les accords de Bâle II, je vous le rappelle, la première est hybride, en d'autres termes, c'est une espèce de tour de passe-passe comptable où un emprunt auprès de la BCVs est donné en créance à cette dernière; l'autre créance de 50 millions, celle qui aiguise vos appétits, c'est aussi celle qui rapporte 2,6% d'intérêts au canton et le citoyen valaisan n'y trouvera rien à redire, j'imagine, et je suis certain que vous rejoindrez notre analyse..., même si vous ne vous y résoudrez qu'à la fin du mois d'octobre.

Mais, poussons l'opportunisme, si vous le permettez, pour vous expliquer que le remboursement de cette créance de la BCVs n'améliore d'aucune façon la situation financière du canton. Nous ne voyons pas comment vous pouvez légitimer cette dépense de 50 millions sans recette extraordinaire, quoi que vous en pensiez, car ces 50 millions ont toujours figuré au bilan, ils ne tombent pas du ciel, à moins que, par analogie, il vous arrivait d'oublier que l'on vous doit de l'argent. Alors, permettez-moi de vous rappeler que ce Parlement, dans sa grande majorité, mais apparemment pas de façon unanime, je le constate aujourd'hui, n'a vraiment pas oublié ces 50 millions puisque ces derniers figurent au bilan, et en disposer de la sorte, en dehors du budget, vous n'aidez ni l'économie ni le tourisme, mais vous réduisez l'action politique à un mauvais exercice comptable.

Pour le côté plus pratique, la création d'un fonds démontre la belle confiance que vous placez sur le conseiller d'Etat en charge des finances – ce qui n'est pas pour nous déplaire, je dois vous le dire. Vous connaissez donc ses qualités de gouvernance et sa capacité à gérer les affaires de l'Etat. Voilà qui nous rapproche. Mais, la création de ce type de fonds pose une question de fond: la transparence de son utilisation. Alors, il nous plaît de constater, Monsieur le député, que c'est dans la foi que nous nous retrouvons tous dans cette salle. Mais, celle que vous placez dans la gestion du Conseil d'Etat ressemble un peu trop à de l'intégrisme. Alors, sans base légale, au contraire de vous, nous souhaitons garder bon œil sur les dépenses des départements et, par respect du mandat démocratique qui nous a été confié par les citoyens ainsi que par souci de transparence, tels que prévus dans la LGCAF, ce sont des principes auxquels nous adhérons encore même si les échéances électorales approchent.

Mais, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas encore en période de longs discours. Alors, en bref, un fonds est synonyme de dépenses qui échappent trop facilement à la haute surveillance du Parlement, un fonds est synonyme de dépenses de fonctionnement et non d'investissements. En résumé, un fonds, c'est une histoire qui en manque trop vite.

Reste une interrogation: que proposerons-nous en termes d'opportunité des dépenses, quels secteurs économiques allons-nous favoriser, pourquoi pas l'agriculture qui devient un véritable vecteur touristique dans le canton, pourquoi pas l'éducation, la construction?

Mesdames et Messieurs du groupe GRL, nous vous donnons rendez-vous au prochain budget ici même, ni pour un fonds ni pour une fondue, mais pour planifier démocratiquement, en toute transparence, des projets concrets. Il s'agira de faire preuve de courage et de ténacité pour développer notre économie.

D'ici là, restons-en aux lapins qui sont en chocolat et qui font marcher l'économie.

Belles Pâques!

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

...lieber René,

Zugegeben, der erste Teil dieser Motion könnte von uns sein. Denn die SP hat schon öfters – vor allem in den Gemeinden – darauf hingewiesen, dass Bodenreserven für die öffentliche Hand geschaffen werden sollten. Es freut uns also einmal mehr, dass linke Anliegen den Weg ins bürgerliche Lager gefunden haben und sich diese ebenfalls für gewisse Verstaatlichungen einsetzen.

Dieser erste Teil der Motion ist also nicht das Problem. Problematisch wird es für uns erst im zweiten Teil, wo es um den Tourismus geht. Millionen aus einem Fonds in den Tourismus pumpen ohne genau zu wissen welchen Tourismus wir wollen. Und an wen genau gehen die Gelder und wozu? Was für eine Art Tourismus lohnt es sich in Zukunft zu unterstützen? Diese Fragen bleiben offen und wir möchten vermeiden, dass 25 Millionen in undurchsichtige Kanäle verschwinden, ohne dass die dringlichsten Probleme unserer Zeit gelöst werden.

Und eines der dringlichsten Probleme unserer Zeit ist das Klima.

Wenn wir nicht sofort und mit Nachdruck eine klimaschonende Politik – auch Tourismuspolitik – betreiben, so brauchen wir spätestens dann, wenn uns die Berge runterbröckeln, die Erde ausdörrt oder beim nächsten Regenwetter die Hänge runterrutschen, nicht mehr in den Tourismus zu investieren.

Von unserer Seite aus wäre es also dringend einen Klimafonds einzurichten. Einen Klimafonds, der mithelfen soll unseren touristischen Reichtum, unsere Natur zu bewahren und zu schützen. So könnten wir beweisen, dass wir vom UNO Klimabericht nicht nur Kenntnis genommen haben, sondern diese Erkenntnis auch in Taten umsetzen wollen.

Klimafonds contra Tourismusfonds? Was ist für Euch, werte Kolleginnen und Kollegen, mehr wert, was ist für Euch wichtiger?

Den einen dies, den andern das. Eigentlich möchte ich nicht das eine gegen das andere ausspielen, sondern euch allen hier einen radikal, sozialen Vorschlag unterbreiten.

Sprechen wir uns gemeinsam für einen Fonds aus, der Projekte, Entwicklungen und neue Technologien, ausgearbeitet von Studentinnen und Studenten unserer Hochschulen, hier im Wallis unterstützt. Projekte, welche mithelfen den Tourismus im Wallis klimaneutral zu gestalten. So verbinden wir den Schutz des Klimas mit der Förderung des Tourismus. Und wir investieren das Geld in Projekte, die von Jugendlichen in unseren Hochschulen ausgearbeitet wurden. Wir verbinden Wirtschaftliches, zum Beispiel durch Energieeffizienz, mit Ökologischem, zum Beispiel durch erneuerbare Energiequellen bei Gebäuden, das Soziale durch gemeinsam gut durchdachte und ausgearbeitete Projekte und helfen mit, das Leben in den Bergen mit seinen Bräuchen als kulturelles Erbe an die nächsten Generationen weiterzugeben und Gäste aus aller Welt daran teilhaben zu lassen.

Geben wir durch einen so genannten Klima-Tourismusfonds gut ausgebildeten jungen Leuten und unseren Schulen die Chance, den Walliser Tourismus klimaneutral auf ein Top Niveau zu setzen. Eine bessere Werbung können wir für unseren Tourismus angesichts der drohenden Klimabedrohung gar nicht machen.

Deshalb, lieber René, lade ich Dich ein dieser rot-blauen Symbiose zugunsten von Umwelt und Tourismus zuzustimmen und dadurch gemeinsam den Boden für eine zielgerichtete und nachhaltige Verwendung der Gelder vorzubereiten.

So können wir uns auch von unserer Seite her die Abstimmung über diese Motion ersparen. Energieeffizienz auch hier.

Danke.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'oppose également à cette motion.

Notre collègue Claude Pernet ayant analysé les aspects politiques et financiers de la proposition qui nous est faite, je ne répéterai pas ici l'opération neutre et les 2,6% d'intérêts. Je me concentrerai, par contre, sur les aspects de développements économiques et touristiques envisagés pour vous dire que si nous pouvons partager certains objectifs, nous n'adhérons en aucune façon aux moyens.

L'analyse selon laquelle l'échec de l'implantation de sociétés commerciales ou industrielles est dû au manque de bien-fonds en main de l'Etat et plus encore l'hypothèse selon laquelle il suffirait que l'Etat achète pour 25 millions de terrains pour concrétiser la venue de ces entreprises, Monsieur le chef du groupe radical-libéral, c'est de l'angélisme de campagne électorale. Mais soit. Les problèmes que soulève votre solution sont légions. Sur la base de quels critères comptez-vous utiliser ces 25 millions? Allez-vous commencer par faire 3, 8, 13, 150, pardon 145 sous-fonds pour satisfaire tout le monde? Ne craignez-vous pas que l'intervention de l'Etat ne provoque une surenchère et pousse les prix à la hausse? N'avez-vous pas entendu le slogan le plus à la mode dans le canton ces derniers mois, à savoir, je cite: l'aménagement du territoire est l'affaire des communes qui doivent prendre les mesures? Enfin et surtout, n'avez-vous pas suffisamment confiance dans la clairvoyance du Gouvernement pour intervenir lorsqu'une situation extraordinaire se présente, comme ce fut le cas il y a quelques années avec les bâtiments Swisscom, sans pour autant créer un fonds?

Avec les 25 premiers millions destinés à des terrains industriels, donc forcément dans la plaine et plus près du Léman que de la Furka, on ne peut s'empêcher de penser que les 25 autres millions pour le tourisme servent en quelque sorte de compensation pour autres régions, vallées latérales en tête.

Injecter 25 millions dans notre tourisme alors que les remontées mécaniques à elles seules ont besoin de 10 fois cette somme pourrait être une bonne idée et un bon début. Mais, là aussi, on ne peut pas se contenter d'une mesure à l'emporte-pièce. Opportunité unique, contribution unique, guéguerre unique pour la sélection de 1, 3 ou peut-être au plus 9 projets et après plus rien. Vous n'êtes pas sans savoir que la révision de la loi sur le tourisme est dans l'air et qu'un des enjeux majeurs de cette révision tient au financement. Le PDCVR a clairement réclamé en juin dernier une implication importante et durable de l'Etat via le budget ordinaire, de manière à injecter peut-être 25 millions chaque année à disposition du tourisme. Cette exigence, couplée au double frein en vigueur, obligera Gouvernement et Parlement à se livrer à un véritable exercice de mesures structurelles et non pas à une distribution de cadeaux opportunistes. Mais, nous prenons bonne note de votre proposition et espérons que votre générosité envers ce secteur d'activité sera encore au rendez-vous en juin lors des premiers débats sur cette nouvelle loi.

Monsieur le député René Constantin, vu nos étiquettes politiques respectives, je me sens gêné de vous faire une leçon de libéralisme, et pourtant. Avez-vous fait le compte du

nombre de lits marchands ou annoncés comme tels qui sont en gestation à l'heure actuelle dans les grands projets immobiliers? Avez-vous fait le compte des installations de remontées mécaniques ou d'hôtels qui doivent être remis à neuf? Pensez-vous qu'ils soient tous économiquement viables au point de justifier l'investissement du canton? Pensez-vous, au contraire, que les locomotives de notre tourisme, remontées mécaniques de Zermatt et de Verbier en tête, ou les grands groupes internationaux qui sont derrière certains projets de résidences touristiques en sont encore à conditionner leur engagement aux quelques miettes de millions qui pourraient provenir de ce fonds? Là où le tourisme génère de la valeur ajoutée et des emplois, on n'a pas besoin de mesures spectaculaires, on a besoin de conditions cadres favorables, de procédures d'autorisation simples et rapides, on a besoin de reconnaissance pour le dynamisme économique et pas de bâtons dans les roues. Et pour les nombreux cas où l'activité touristique ne parvient pas à être aussi flamboyante, il faut des solutions structurelles et durables.

Monsieur le chef du groupe radical-libéral, comme nous sommes au début avril, votre motion...

(Le président: Monsieur le député, il faut conclure; votre temps de parole est épuisé.)

Je termine.

Votre motion, ça n'est pas soutenir l'économie et le tourisme de ce canton, c'est lui donner un poisson. N'étant pas certain de retrouver la formule qui permet de multiplier ces poissons à l'infini, nous préférons l'approche du sage qui vise à donner à notre économie et à notre tourisme, qui savent déjà pêcher, une meilleure canne et une plus grande épuisette, et les laisser ensuite subvenir durablement à leurs besoins.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

Par 86 voix contre 29 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.135 du député René Constantin.

Cette motion est ainsi classée.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, j'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves de la classe de cinquième et sixième primaires de Saxon, emmenés par notre collègue Michelle Grandjean.

Je salue votre intérêt pour la chose publique et vous remercie d'assister à nos débats.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et, qui sait, cette visite suscitera peut-être quelques ambitions et, dans quelques années, l'un ou l'autre d'entre vous siégera ici dans cette salle.

Merci de votre présence et de votre intérêt.

(Applaudissements)

Débat sur l'opportunité

12. INITIATIVE PARLEMENTAIRE 7.006: Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil

Debatte über die Zweckmässigkeit

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE 7.006: Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und des Reglements des Grossen Rates

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

RAPPORT / BERICHT:

AVIS DU CONSEIL D'ETAT / STELLUNGNAHME DES STAATSRATS:

Le président:

Vous êtes en possession du rapport concernant cette initiative parlementaire, rapport élaboré par un groupe de travail présidé par le premier vice-président, M. le député Georges Mariétan. Ce groupe de travail était composé des membres du Bureau, du président du Gouvernement, du chancelier d'Etat, du chef du SAI, ainsi que du chef et de l'adjointe du Service parlementaire.

Vous êtes également en possession de la prise de position du Conseil d'Etat.

Débat sur l'opportunité:

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die Zweckmässigkeit der Teilrevision des Gesetzes und des Reglements ist seitens der CSPO unbestritten. Nach einer ersten Phase ist es richtig, dass man sich über den eingeschlagenen Weg Rechenschaft gibt und eine kritische Analyse vornimmt.

Es gibt sicherlich verschiedene Verbesserungsmöglichkeiten, die bei der Umsetzung dieses Gesetzes und des Reglements aufgetreten sind und es ist daher legitim, dass über eine Teilrevision diskutiert wird, wohl wissend, dass sich die im Jahr 2001 eingeleitete Reform bewährt hat. Die CSPO wird sich im Rahmen der kommenden Beratungen in den Kommissionen zu den jeweiligen Vorschlägen äussern.

Die CSPO stimmt daher der Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative und der Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und zur Abänderung des Reglements des Grossen Rates zu.

Besten Dank.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative, das Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten zu ändern, befürwortet die CVPO.

Seit 2002 ist "GORBG" in Kraft. Damals war es ein grosser und mutiger Schritt, den Parlamentsdienst umzuorganisieren.

Ich nenne nur die wichtigsten Änderungen: Sessionsrhythmus, Neuordnung der Führungsorgane, die Bildung der thematischen Kommissionen, die Schaffung eines unabhängigen Parlamentsdienstes sowie die Informatisierung des Grossen Rates. Eine Fülle von Veränderungen im Ablauf des Parlamentsdienstes.

Seit dem Jahr 2002 konnte man nun Erfahrungen sammeln und es ist Zeit Bilanz zu ziehen.

Die Auswertung zeigt, bewährtes muss optimiert werden, weniger erfolgreiches aber verändert oder sogar über Bord geworfen werden. Die dazu eingereichten parlamentarischen Vorstösse müssen geprüft, das Für und Wider diskutiert werden und wo es Sinn macht, das Gesetz und die Reglemente angepasst werden.

Wie eingangs gesagt, die CVPO ist für die Zweckmässigkeit der Änderung des GORBG und wir freuen uns heute schon, die Problemthemen aufzunehmen und an der Neugestaltung mitzuwirken. Danke.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

C'est le début du printemps et l'heure des travaux de nettoyage.

Le Grand Conseil n'y échappe pas et ce débat sur l'opportunité de modifier la LOCRP et le RGC est un bon dépoussiérage et une mise à jour importante pour le fonctionnement de nos institutions.

Les propositions faites par cet excellent groupe de travail ont recueilli un écho favorable au groupe radical-libéral. Celui-ci a tenu compte des diverses propositions déposées, de l'évolution du mode de travail du Parlement et des modifications rendues nécessaires par la création des commissions thématiques. Il ne s'agit ici pas d'un débat d'entrée en matière, nous en sommes bien conscients, mais nous nous permettons quelques remarques. Nous aimerions mettre en évidence des éléments que nous pourrions aborder dans le futur si l'opportunité est acceptée.

Je vous les cite pour mémoire.

La diffusion du mémorial: la totalité des envois prévus est-elle encore de mise?

A l'article 18 LGC, nous resterons attentifs à la répartition des membres dans les commissions. De plus, il nous semble qu'une certaine instrumentalisation par le Conseil d'Etat de ces commissions thématiques se fait sentir et nous ferons quelques propositions.

Pourquoi supprimer la possibilité d'amendement, anciennement prévue à l'article 69 LGC, lorsqu'un intérêt est manifeste et que nous modifions même partiellement une loi?

Suivant l'expérience faite concernant le rythme des sessions et de l'avis de notre président du Grand Conseil, sans pour autant revenir à l'ancien système, nous pourrions sans doute trouver une solution médiane.

La notion de langue maternelle exprimée à différents articles est ambiguë et nous devrions peut-être utiliser la notion de langue officielle.

Enfin, la dernière remarque concerne le suivi des motions et autres postulats acceptés. Peut-être devrions-nous ajouter au règlement un article définissant une procédure permettant le suivi régulier des travaux entrepris par le Conseil d'Etat afin de répondre à la demande formulée?

Le groupe radical-libéral soutient cette initiative parlementaire. Il ne cache pas d'ailleurs son attirance pour les cures de jouvence apportées aux institutions. Que l'attitude exemplaire de ce groupe de travail puisse faire école. Si ces apprentis alchimistes pouvaient trouver l'élixir de jeunesse permettant de rendre tout son éclat à notre bonne vieille Constitution en un grand coup de plumeau printanier, nous en serions tout aussi satisfaits.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Ce projet de révision de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil permet de répondre aux changements intervenus depuis quelques années dans notre manière de travailler: rythme des sessions, commissions permanentes et thématiques, débats publics retransmis par la télévision et changements intervenus dans le fonctionnement du Parlement.

Pour supprimer les anachronismes hérités d'un autre temps et pour répondre aux exigences nouvelles, une refonte de la loi et du règlement était nécessaire.

Le groupe PS/AdG souhaite que l'on profite de cette révision indispensable pour analyser tous les articles afin que ce Parlement adapte non seulement la loi et le règlement aux réalités actuelles, mais saisisse cette chance unique de réorganiser en profondeur notre travail parlementaire afin de le rendre le plus efficace possible.

Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la tenue exigée pour se rendre aux séances était le haut-de-forme et la jaquette. Puis, le complet noir ou rayé a apporté une touche de modernisme. L'arrivée des premières femmes dans ce Parlement a nettement diversifié les tenues et a apporté de la couleur et de la variété dans l'habillement. Lorsque l'on regarde les photos anciennes qui ornent nos murs, on mesure l'évolution de l'austérité bourgeoise au pluralisme. Des changements importants, moins visibles que l'habillement, ont bouleversé aussi le fonctionnement des institutions et de ce Parlement. Ne nous contentons donc pas seulement d'un toilettage, mais osons vraiment apporter les réponses législatives nécessaires pour rendre cette loi et ce règlement conformes aux besoins actuels.

Posons-nous la question du nombre de députés et de suppléants et de la professionnalisation nécessaire du travail parlementaire par une réflexion en profondeur sur le fonctionnement souhaitable pour notre canton du Parlement, des rapports entre le Grand Conseil et le Gouvernement et avec les services de l'Etat.

Réfléchissons à la manière de respecter la volonté populaire affirmée lors des élections, en instaurant une représentation proportionnelle des députés dans les commissions, dans les présidences de ces commissions et à la présidence du Grand Conseil.

Pensons avec audace aux réformes possibles et souhaitables pour faire de ce Parlement un outil législatif performant et moderne, et trouvons la meilleure collaboration possible entre les pouvoirs.

Ne nous contentons pas d'une réformette sans consistance, mais essayons de répondre aux exigences d'un Etat moderne et proche du citoyen.

Nous vous promettons que notre groupe sera très présent et actif lors des travaux de la première commission. Il fera des propositions concrètes pour améliorer la loi régissant l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et le règlement du Grand Conseil afin que cette révision ne soit pas qu'un toilettage superficiel, mais qu'elle réponde aux exigences d'un Etat moderne et proche du citoyen.

Cette loi a d'autant plus de nécessité d'être révisée qu'aujourd'hui nous pouvons constater qu'elle n'est pas respectée par tous les groupes, particulièrement au niveau des incompatibilités. Notre groupe était déjà intervenu par une motion pour modifier le droit concernant les incompatibilités. Notre motion a été rejetée, mais il semblerait qu'un député radical travaillant à mi-temps pour l'Administration, malgré sa fonction d'employé d'Etat, soit toujours député.

Vous l'avez compris, c'est avec enthousiasme que nous disons oui à la question de l'opportunité de cette initiative parlementaire et nous espérons qu'ensemble nous remanierons ces deux textes afin qu'ils répondent aux besoins actuels de notre Etat.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Was lange währt, wird endlich gut.

Die Fraktion der SPO/Linke Allianz hat die Beratungen der Arbeitsgruppe zum Gesetz über den Grossen Rat (wie es wohl bald heissen wird) mit Freude zur Kenntnis genommen. Uns scheint es, die Arbeitsgruppe habe grösstenteils erkannt, wo Handlungsbedarf liege und wo das Gesetz zur allgemeinen Zufriedenheit zu funktionieren scheint.

Insbesondere freut es uns, dass mehrere Anliegen in die Initiative hinein geflossen sind, welche die SP bereits bei der Überarbeitung des Gesetzes oder bereits früher formuliert hatte. Beispielsweise die systematische Offenlegung des Abstimmungsverhaltens der Abgeordneten, welche von uns bereits 2001 in einer Motion gefordert wurde.

Positiv an den Abänderungsanträgen sind des weiteren die Bemühungen, vermehrt auf Papier zu verzichten und auf elektronische Datenübertragung zu setzen. Hier liegt Sparpotential vor, das auch der Umwelt zugute kommt. Auch der Wille, die Interessenbindungen offen zu legen, scheint sich inzwischen in allen Fraktionen verbreitet zu haben – und das ist gut so – ist es doch nicht weniger als das Recht der Bevölkerung auf legitime Information über ihre Vertreter.

Die erneute Beschränkung der Redezeit jedoch wird die nächste beratende Kommission nochmals unter die Lupe nehmen müssen. Einerseits ist es grundsätzlich anzustreben sich kurz zu halten – auch im eigenen Interesse würde ich sagen – andererseits könnte eine drastische Redezeitbeschränkung bei komplexen Themen dazuführen, dass sich

eine MacDonaldisierung der Diskussionskultur einstellt, die den Gegenständen nicht mehr gerecht werden kann. Hier gilt es abzuwägen – und bitte vergessen Sie auch nicht die Übersetzung – wenn Leute gezwungen sind, ihre Texte in der grössten Geschwindigkeit herunterzuleiern.

Die SPO-Fraktion sieht die Zweckmässigkeit der Initiative als vollkommen gegeben an.

Danke schön.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Monsieur le président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat et, pour nous immerger ne serait-ce qu'une fois dans le nouvel esprit du temps prôné par les auteurs de la motion 7.005 dont nous débattons ce matin encore, Mesdames les députées et suppléantes, Messieurs les représentants de la presse, citoyennes, spectatrices et téléspectatrices,

En préambule du rapport du groupe de travail, nous pouvons lire: "Cinq ans après, il est temps de tirer un bilan de cette réforme parlementaire et de procéder aux adaptations nécessaires."

Le groupe PDCB répond sans hésiter oui à la seule question de l'opportunité de procéder aux adaptations nécessaires de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil.

Toutefois, il se permet déjà d'inviter la prochaine commission à ne pas uniquement adapter les textes aux procédures en vigueur, mais à d'abord tirer un véritable bilan de ces réformes parlementaires et, cas échéant, à proposer d'éventuelles améliorations.

Notre groupe émettra dans ce cadre quelques idées entre autres touchant à des conditions minimales pour convoquer une session. Sachant que chaque session, même de deux demi-journées comme celle que nous vivons cette semaine, est précédée d'une séance de la Présidence, d'une séance du Bureau, d'une séance de préparation de groupe, voire d'une séance de préparation de groupe de district, ne convoquer une session que lorsque la matière est suffisante pour un minimum de trois ou quatre demi-journées engendrerait des économies en termes de finances et de temps. En outre, la réunion une fois par session de deux demi-journées sur une même journée, de par le partage du repas de midi, amènerait aussi, en termes de convivialité, de partage, de développement de positions, des avantages non négligeables pour la cohésion des groupes et leur efficacité.

D'autres réflexions pourraient être menées concernant le délai de mise à disposition des ou de certains documents avant chaque session.

Ces suggestions d'ores et déjà lancées seront reprises par nos commissaires si, comme nous, ce qui semble être le cas, la majorité de cette Assemblée admet l'opportunité du débat.

Je vous remercie, vous toutes et vous tous, de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pour l'essentiel, les modifications proposées à ces deux textes de loi consistent à adapter ceux-ci à une pratique qui, en général, ne soulève guère de contestations. Dans cette mesure, je le dis d'emblée, le groupe UDC/SVP considère cette révision comme opportune.

J'aimerais tout de même profiter de ce débat pour relever deux points: le premier concernant la transparence du travail de ce Parlement et le second concernant le rythme des sessions.

Tout d'abord, la publication des liens d'intérêts des députés et suppléants sur le site Internet du Grand Conseil constitue un pas qui mérite d'être salué vers plus de transparence. En effet, à l'avenir, le public saura mieux, si j'ose dire, qui est qui dans ce Parlement, autrement dit qui défend quels intérêts.

Dans le même sens, nous sommes favorables à ce que les votes finaux sur des actes législatifs soient à chaque fois nominatifs et que leurs résultats soient eux aussi publiés sur le site Internet du Grand Conseil. Comme le groupe radical-libéral, nous pensons qu'il faut même aller plus loin encore et instituer une procédure identique pour les votes d'entrée en matière. A cet égard, l'argumentation du rapport ne nous semble pas convaincante. En effet, le fait que, parfois, l'entrée en matière soit acceptée sans vote formel n'enlève rien de l'intérêt que présente le détail nominatif des votes d'entrée en matière lorsqu'ils ont lieu. Quant au second argument, il fait un peu sourire. Si nous sommes ici, autant que nous sommes, je crois que c'est pour assumer, y compris publiquement, les positions que nous prenons et les votes que nous faisons. Si, parfois, nous subissons des pressions, j'ai bien peur que cela fasse partie du métier, si j'ose dire, de parlementaire. Je crois que c'est notre rôle de savoir gérer ces pressions. Alors, il semblerait qu'il y ait des élus, ici, qui ont un peu peur d'assumer publiquement leurs votes. Est-ce qu'ils auraient quelque chose à cacher à leurs électeurs? Pour notre part, nous pensons que, dans ce sens, la publication, sur le site Internet, du détail nominatif de tous les votes d'entrée en matière, lorsqu'ils ont lieu bien entendu, est aussi une question de transparence.

Le second point que j'aimerais aborder ici, c'est celui du rythme des sessions. C'est une question qui, je crois, n'a pas de portée politique. Par contre, elle est quand même assez importante parce que l'enjeu, c'est de trouver un rythme qui, tout à la fois, permet une préparation optimale des sessions et surtout d'être le plus supportable possible pour des parlementaires qui, dans leur immense majorité, sont encore des parlementaires de milice. Or, actuellement, le rythme des sessions paraît un peu trop élevé et, en parallèle, certaines sessions, à commencer par celle-ci, ont un programme à peine suffisant pour se justifier.

Dans ce sens, nous soutiendrons, tout à l'heure, la motion Schmidhalter et nous demandons à la commission des institutions de reprendre cette question de manière approfondie.

En attendant, encore une fois, le groupe UDC/SVP considère cette révision comme opportune.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

En 2002 est entrée en vigueur une modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Le rythme des sessions, la réorganisation de la direction, les commissions thématiques, le Service parlementaire indépendant, l'informatisation ont modifié le fonctionnement du Parlement.

La position du Grand Conseil est-elle renforcée? Le Parlement est-il plus efficace? C'est en étudiant le détail que nous pourrions répondre objectivement. Il est temps de tirer un bilan de cette réforme. Il est également temps de répondre à certaines interventions parlementaires.

Le nouveau rythme des sessions permet une meilleure étude des projets et de la souplesse dans la planification des sessions. Le registre des liens d'intérêts, publié sur le site du Valais, favorise la transparence. La liberté de vote du député doit être assurée; il doit pouvoir voter sans subir des influences externes quelles qu'elles soient.

Il convient de noter que cette initiative parlementaire n'entraînera pas de conséquences financières notables pour le canton et n'aura aucune incidence sur les finances communales et leur liberté.

Divers éléments du rapport ont retenu notre attention. Certes, ils apporteront une amélioration substantielle à la loi, mais il n'est pas indiqué d'en débattre actuellement.

Le groupe DC du Centre reconnaît et admet l'opportunité de cette initiative parlementaire.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation des affaires extérieures:

Je me prononce en qualité de présidente de la délégation des affaires extérieures.

Lors de l'adoption de l'accord intercantonal en session de décembre dernier, différents groupes politiques ont soutenu la délégation des affaires extérieures dans sa détermination que le Parlement soit informé des accords intercantonaux dès l'ouverture des négociations. Cela éviterait de se trouver face à des décisions à avaliser sans avoir aucun mot à dire, si ce n'est non. Ces accords intercantonaux deviennent de plus en plus nombreux. La LOCRP ou le RGC devraient en tenir compte si on souhaite un renforcement de la position du Grand Conseil.

Différents cantons romands sont actuellement en train de faire ces démarches dans ce sens-là pour préserver les prérogatives des Parlements.

Je reste ainsi à la disposition de la commission pour lui soumettre un texte et je souhaite qu'il en soit tenu compte dans le cadre de ses délibérations.

La discussion est close.

Le président:

Il n'y a plus de demande de parole.

Je la cède ainsi – une fois n'est pas coutume – au Conseil d'Etat, en l'occurrence au président du Gouvernement, avant de la céder au président du groupe de travail.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

A juste titre, vous me donnez la parole parce que, cette fois-ci, ce n'est pas usuel dans cette salle, ce n'est pas un projet qui vient du Conseil d'Etat, mais qui est présenté sur la base d'une initiative parlementaire et d'un groupe de travail dans lequel le Conseil d'Etat, la Chancellerie et l'Administration étaient associés.

Nous avons soumis au Grand Conseil – et tous les députés dans la salle l'ont reçu ce matin – l'avis du Conseil d'Etat sur cette initiative parlementaire.

Il est clair que nous partageons avec vous l'opportunité de réviser cette loi.

Nous avons toutefois émis quelques réserves.

Une d'entre elles concerne la loi, parce qu'il est vrai qu'il n'y a pas qu'une seule loi qui traite du fonctionnement du Grand Conseil, mais également passablement de dispositions qui règlent les relations entre le Gouvernement et le Parlement. C'est la raison pour laquelle c'est un point que l'on devrait analyser dans le cadre des deux lectures.

Pour le reste, il est clair que pour tout ce qui concerne les relations ou le fonctionnement du Grand Conseil, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de s'immiscer dans cette discussion; c'est la tâche des députés de choisir leur mode de travailler dans les années à venir. Néanmoins, le Conseil d'Etat suivra avec attention l'évolution de ce dossier et nous serons présents bien sûr quand les commissions parlementaires travailleront sur le texte de cette loi.

Vielleicht ganz kurz auf deutsch. Es ist klar, dass alles was das Funktionieren des Grossen Rates anbelangt, dass die Regierung sich in diese Bestimmungen nicht einzumischen wagt, das ist Ihre Angelegenheit wie sie die parlamentarische Arbeit organisieren. Aber es gibt auch Bestimmungen, die das Verhältnis zwischen Regierung und dem Grossen Rat regeln. Deshalb müsste man vielleicht in Bezug auf den Titel die Sache nochmals anschauen, aber sonst teilen wir natürlich die Ansicht des Parlaments, dass die Zweckmässigkeit einer solchen Gesetzesrevision gegeben ist.

Vielen Dank.

M. le député Georges Mariétan (PDCB), vice-président du Grand Conseil et président du groupe de travail:

Avec la permission de notre président, je vais rester à ma place, ce qui n'est pas tout à fait usuel dans l'activité du Parlement.

Je dirai d'abord, pour avoir vécu plusieurs années au sein de ce Parlement, que j'ai pu mesurer l'évolution de son fonctionnement et, pour avoir présidé ce groupe de travail qui s'est

engagé avec beaucoup de détermination en alignant huit séances consécutives pour l'étude de ce projet, que j'ai pu mesurer l'intérêt d'affiner ce dispositif en conservant, pour l'essentiel, son ossature.

Ce bilan est donc nécessaire, il est judicieux après cinq ans et vous venez de le confirmer par vos déclarations successives puisque, finalement, tout le monde est d'accord sur ce point.

J'ai constaté simplement que la présidente du groupe socialiste allait un tout petit peu plus loin en parlant d'une refonte nécessaire et en invitant les commissions qui travailleront sur le texte à revoir l'ensemble des articles. Je précise que nous ne nous sommes pas privés d'examiner l'ensemble des articles, mais que, finalement, nous nous sommes concentrés là où le groupe était unanime à dire qu'il y avait proposition de modification souhaitable. Donc, cet exercice reste effectivement possible pour les commissions qui vont s'atteler à ce travail, mais en l'occurrence, je le redis quand même à l'attention de l'ensemble des membres de ce Parlement, nous avons eu une parfaite unanimité avec les propositions qui sont faites ici et il n'y a eu qu'une seule fois un vote pour une question d'incompatibilité concernant les travaux des commissions extraparlimentaires.

C'est dire que je ne peux que me réjouir des constatations qui sont faites aujourd'hui ou des compliments qui sont adressés à ce groupe de travail, mais le mérite en vient évidemment à l'ensemble de ses membres. Je remercie très vivement les présidents de groupe qui se sont attelés à ce travail de manière assidue et avec efficacité. Je remercie bien sûr aussi le Conseil d'Etat, le chancelier et le chef du Service juridique, M. Fragnière, qui ont apporté leur concours. On a eu effectivement une remarquable cohésion, une parfaite unité dans la volonté de tenir compte des expériences faites et de déboucher sur des propositions qui soient réellement pratiques.

Comme il ne s'agit que d'un débat sur l'opportunité, il ne me semble pas souhaitable que je fasse d'autres commentaires sur les remarques qui ont été faites aujourd'hui, je dirai aussi par respect pour ce groupe de travail qui a été unanime et aussi par respect pour les nouvelles dispositions que l'on vous propose à l'article 82 du règlement prévoyant une réduction du temps de parole. C'est dire qu'il me paraît important de joindre le geste à la parole.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le vice-président.

Nous allons donc nous prononcer sur cette opportunité.

L'opportunité de modifier la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs ainsi que le règlement du Grand Conseil est admise par 115 voix.

Nous passons maintenant aux traitements de la Présidence et, ici, je dois apporter une précision: cela correspond encore à l'ancienne numérotation alors que les trois interventions concernent le Grand Conseil.

Ces trois interventions trouvent des réponses dans le rapport du groupe de travail présidé par le premier vice-président.

**Traitements / Behandlungen:
Présidence / Präsidium**

**13. MOTION
du député Claude-Alain Schmidhalter et consorts concernant le rythme
des sessions (02.03.2004) (6.001 anc. 6.056)**

**MOTION
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter und Konsorten betreffend
Sessionsrhythmus (02.03.2004) (6.001 ehem. 6.056)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

Le président:

Cette motion est refusée par le groupe de travail.

Je cède la parole au motionnaire.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Die Arbeitsgruppe hat meine Motion abgelehnt. Ich frage mich, ob das überhaupt richtig ist oder rechtens. Ich vertrete eher die Meinung, die Motion wurde hier von mir entwickelt – es ist schon eine Zeit her – und heute hätte es entweder irgend eine offizielle Antwort geben sollen, entweder – ich sag jetzt mal – vom Präsidium oder von einer parlamentarischen Kommission von mir aus. Es ist eigentlich keine Antwort da. Ich bin der Ansicht, dass die Motion immer noch auf dem Tisch ist und von einer Arbeitsgruppe abgelehnt wurde. Ich bin der Ansicht, dass wenn jemand diese Motion bekämpfen will, ist das sein legitimes Recht und auch rechtens. Ich glaube, das ist der richtige Weg und wenn dem so ist würde ich dann vielleicht noch die eine oder andere Ausführung machen bevor dann entschieden werden kann ob die Motion bekämpft wird und dann darüber abgestimmt wird.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Effectivement, nous nous trouvons maintenant aux traitements.

La position du groupe de travail équivaut, dans ce cas très spécial qui est traité par le Grand Conseil, à une décision.

Ce point a donc été discuté dans le cadre du groupe de travail et le statu quo par rapport au règlement actuel a été décidé.

Je passe la parole au président du groupe de travail.

M. le député Georges Mariétan (PDCB), vice-président du Grand Conseil et président du groupe de travail:

En fait, je ne pourrai pas aller beaucoup plus loin que ce que vient de dire notre président si ce n'est inviter notre collègue Claude-Alain Schmidhalter à lire attentivement ce qui figure en page 3 du rapport et qui ressort de discussions que nous avons eues très largement au sein du groupe, et je rappelle que chaque groupe politique y était représenté par son président. Nous avons donc abordé cette question en admettant que, finalement, le système que nous avons adopté de sessions mensuelles permet une pratique souple. Nous l'avons surtout vécu dans le courant de l'année passée sous le règne du président Marcel Mangisch, durant laquelle deux, voire trois sessions sauf erreur avaient été abandonnées, dans le sens que la matière n'était pas suffisante. On s'aperçoit donc que cela est possible. La question s'est d'ailleurs posée pour la présente session que nous vivons aujourd'hui. Il est vrai que nous avons hésité à la maintenir. Il sera donc tout à fait possible, à l'avenir, de renoncer à des sessions mensuelles si la matière n'est pas suffisante.

Je crois que c'est un engagement que doit prendre le Bureau et c'est dans ce sens que le groupe de travail a arrêté sa position à l'unanimité, dans le sens qu'il y avait plus de souplesse en maintenant la possibilité de siéger chaque mois; restait simplement à mettre en pratique cette marge de manœuvre que s'accorde le Bureau.

Le président:

Merci, Monsieur le vice-président.

Nous sommes en face d'une situation où le Bureau, le groupe de travail refuse cette motion.

Par conséquent, si vous demandez le vote, Monsieur le député, nous allons le faire.

Je pense que telle est votre intention.

M. le député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Je suis de l'avis que cela n'est peut-être pas tout à fait correct, mais je suis aussi de l'avis que j'ai déposé une motion qui est très générale. Elle dit, en principe, que le rythme des sessions comme il l'est actuellement, théoriquement, la preuve, comme l'a dit M. le vice-président, c'est cette semaine. On a des sessions de temps en temps qui ne sont pas trop chargées, où on doit chercher les sujets. Comme l'a dit le PDC du Bas, il y a des..., comment on dit?... Entschuldigung, ich sollte eigentlich deutsch sprechen. Es gibt Fraktionssitzungen, es gibt Bürositzungen und es gibt alles mögliche. Das gibt einen gewissen Aufwand und man muss sich bewusst sein, wie das Kollege Addor gesagt hat, wir sind ein Milizparlament. Und es ist klar, wenn man da einen zu forschen Weg angeht und da – sag ich jetzt mal – einfach Sessionen abhält, für die Fragestunde Fragen suchen muss, es gibt mehr Interpellationen,

Motionen und Postulate, dann müssen sich die Milizparlamentarier hier in diesem Parlament verabschieden. Ich bin der Ansicht, ich bin einer von denen. Wir sind zu Hause oder auf dem Arbeitsplatz gefordert und die Leute, die in der Wirtschaft stehen – das könnt ihr fragen, es ist nicht mehr so wie früher, dass die Bank sagt, Du kannst in den Grossen Rat, Du kannst im Militär Major machen – die Zeiten haben sich geändert.

Darum bin ich der Ansicht, dass diese Motion Sinn macht, die ist sehr generell formuliert. Es heisst da nirgends, dass es der alte Rhythmus ist, aber es heisst auch nicht, dass es elf Sessionen sein müssen. Ich bin der Ansicht, dass man da überlegen muss und einen Sessionsrhythmus wählen muss, der den Anforderungen des Parlaments Genüge gibt, d.h. es gibt gewisse Sessionen die fix sind, Budget, Rechnung und die anderen muss man dann geschickt einpassen, damit die Kommissionen auch ihre Arbeit machen können. Ich sag jetzt mal Juli, August und Dezember, die Weihnachtsferien sind sicher nicht prädestiniert, um solche Sitzungen abzuhalten. Ich bin der Ansicht, dass die parlamentarische Initiative der richtige Weg ist und ich bin der Ansicht, dass der Entscheid der Arbeitsgruppe falsch ist und ich halte meine Motion aufrecht.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Damit wir in dieser Angelegenheit weiterkommen bekämpfen wir diese Motion, damit wir nachher abstimmen können, dass wir das richtig machen, vielleicht auch inhaltlich. Wir finden es falsch wieder beispielsweise auf den Rhythmus zurückzukehren wie er vorher war mit fünf, sechs Sessionen pro Jahr. Das mag vor 100 Jahren und vor 50 Jahren gerechtfertigt gewesen sein. Heute bin ich der Ansicht, dass eine monatliche Sitzung durchaus drin liegt, vor allem auch darum, weil es Aufgabe der Politik ist, dass wir nahe am politischen Geschehen sind. Wenn wir uns nur alle zwei Monate sehen, können wir viel zu wenig reagieren über das was rund um uns herum läuft und darum finde ich diesen Rhythmus durchaus legitim. Das zeigt auch die Anzahl der Vorstösse, die jeweils eingereicht werden, dass die Leute in diesem Saal doch irgendwo nahe am politischen Geschehen sind.

Darum bekämpfen wir diese Motion und können dann darüber abstimmen.

Le président:

Nous procédons donc au vote.

Par 72 voix contre 35 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 6.001 du député Claude-Alain Schmidhalter.

Cette motion est ainsi classée.

14. MOTION
du groupe radical, par le député Alexis Turin, concernant la publicité des
liens d'intérêts (04.03.2004) (6.002 anc. 6.057)

MOTION
der radikalen Gruppe, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend
Offenlegung der Interessenbindungen (04.03.2004) (6.002 ehem. 6.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

Le président:

Cette motion a été acceptée par le groupe de travail et réalisée dans son projet.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Je vais être très très brève en vous précisant tout simplement que le groupe radical-libéral est heureux de voir que sa motion, déposée en 2004 déjà, a été prise en compte par le groupe de travail ayant fait l'étude de la révision de la LOCRP, et nous l'en remercions.

Merci de votre attention.

15. MOTION
du groupe GRL, par le député (suppl.) Patrick Bérod, concernant: pour
une politique valaisanne transparente (14.03.2006) (6.008)

MOTION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod, betreffend:
für eine transparente Walliser Politik (14.03.2006) (6.008)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

Le président:

Cette motion a été acceptée partiellement par le groupe de travail. Vous l'avez vu, le vote final est considéré comme vote nominal.

Je ne sais pas si le motionnaire se satisfait de cette acceptation partielle?

Il semble que ce soit le cas. Nous vous remercions.

**16. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures
structurelles
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen
Massnahmen**

Prise de position du Conseil d'Etat / Stellungnahme des Staatsrats

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Georges Darbellay

Discussion générale:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles. Il a pris également note des éléments de réponses apportés par le Conseil d'Etat dans son rapport du 28 mars écoulé.

Pour l'essentiel, le groupe PDCC avait fait siennes les remarques, interrogations et suggestions de la commission de gestion et, sur cette base, formulé quelques réflexions à l'intention du Conseil d'Etat. Celui-ci ayant, dans l'ensemble, apporté des réponses ou, à tout le moins, clarifié sa position sur la majorité des questions soulevées, celles-ci n'appelleront donc de notre part que peu de commentaires. En effet, même si le rapport du Conseil d'Etat ne figurait pas formellement à l'ordre du jour, il peut et doit nous servir ce matin à éviter de fastidieuses redites et surtout à enfoncer des portes ouvertes.

Nous relèverons tout de même, dans leur ensemble, la justesse des analyses de la commission de gestion, l'à-propos de ses suggestions, mais surtout, et c'est là le véritable bémol que révèle ce rapport, nous constaterons avec la commission de gestion l'impossible respect du calendrier prévu dans le cadre du désenchevêtrement des tâches canton-communes (art. 3 du décret) et de la transposition au plan cantonal de la réforme fédérale RPT. Et, ici, les explications du Conseil d'Etat, pour fondées qu'elles puissent paraître, n'apportent pas au Parlement la réponse exigée par le décret, à savoir la mise en application de l'ensemble des mesures structurelles pour le 31 décembre 2009.

Les estimations avancées par le Conseil d'Etat font mention d'un retard minimum d'un an pour une adoption définitive des dispositions légales RPT canton-communes. Devons-nous donc attendre 2009 avec de nouveaux élus au Parlement, au Gouvernement et à la commission de gestion? Devons-nous attendre la lecture d'un rapport et de sa réponse qui seront des copier-coller de ceux d'aujourd'hui? Devons-nous attendre jusque-là pour donner à nos successeurs au Parlement valaisan les arguments légaux nécessaires à l'exigence d'une

mise en œuvre totale et définitive des mesures structurelles? Ou alors, devons-nous, avant la fin de cette législature, proroger le décret et, avec lui, les prérogatives de la future commission de gestion, telles que précisées à l'article 2 alinéas 5 et 6 dudit décret? Ou suffit-il de prendre pour argent comptant les engagements d'un Gouvernement à qui, il est vrai, n'ont pas échappé les conséquences positives d'un décret, synonyme tout à la fois de rigueur et d'efficacité. La réalisation quasi-totale des objectifs financiers décrits à l'article 1 ainsi que la célérité de sa réponse d'aujourd'hui en sont les indices certains.

Les résultats spectaculaires dont la presse fait écho ce matin pourraient laisser croire que les temps difficiles sont derrière nous et les mauvaises années plus que souvenirs, et que la simple application du double frein aux dépenses et à l'endettement est le garant nécessaire et suffisant d'une situation financière saine à long terme pour un Etat définitivement à l'abri de toute surprise conjoncturelle. Ce serait folie de le croire et ce serait escamoter à bon marché les tout aussi spectaculaires échéances qui attendent notre république et ignorer délibérément l'un des objets principaux de notre décret, à savoir renforcer la capacité d'action de notre Administration et la soutenir dans la définition et la mise en œuvre des prestations étatiques prioritaires dans un monde où la seule constante, il faut bien le dire, est le changement.

Alors soyons prudents et méditons cette célèbre exclamation de Cicéron: "O tempora, o mores" (autres temps, autres mœurs) que l'on pourrait traduire par: qui sait de quoi sera fait demain.

Chers collègues, je me suis souvent plu à rappeler le rôle de "mémoire du Parlement" de la commission de gestion, dont elle assure le suivi des décisions, mais j'ai aussi souligné, avec la même constance, les crises d'amnésie habituelles de certains départements ou services. Pour écarter tout risque d'Alzheimer, le groupe PDCC suggère donc au Parlement, en marge de l'adoption du rapport 2008 de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles et à connaissance des délais précis qui y figureront, de prévoir d'ores et déjà une prorogation du décret à titre de pense-bête pour le futur Gouvernement.

Et si, aujourd'hui, nous pouvons volontiers en convenir, car – vous me pardonnerez encore un peu de latin – "ad impossibilia nemo tenetur" (à l'impossible, nul n'est tenu), au nom du groupe PDCC, nous ne tolérerons en aucun cas que le dossier mesures structurelles, à son échéance en 2009, ne soit renvoyé "ad calendas graecas", en bon français à la Saint Glin-Glin.

Nous reviendrons donc sur cet objet en temps voulu et, pour le surplus, c'est en réitérant nos remerciements à la commission de gestion pour son excellent travail que le groupe PDCC conclut son bref survol de ce rapport et vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Au point 1 de son rapport, la commission de gestion analyse les prestations et l'organisation de l'Administration. Cette analyse permanente des prestations étatiques devrait permettre de mettre en lumière les lourdeurs du système et les dysfonctionnements dans les services. A l'avenir, les services ayant fait un travail analytique interne en profondeur, conscients de leurs atouts et de leurs faiblesses, devraient pouvoir se réformer, améliorer leurs prestations et fonctionner de manière optimale. Le canton a tout avantage à pouvoir compter

sur une Administration performante, moderne, où les employés trouvent du plaisir à accomplir leurs tâches et où les usagers des services publics sont satisfaits des prestations fournies. Nous sommes persuadés que chaque service s'étant autoanalysé, il y a certainement une volonté de changer certaines manières obsolètes de fonctionner et de tendre vers une réforme afin d'optimiser les ressources humaines et les moyens financiers et techniques afin de rendre l'Administration plus efficiente. La grille d'évaluation peut être un outil de gestion, mais nous sommes persuadés aussi qu'elle ne suffit pas. Il est important que la réflexion soit généralisée à tous les étages du service et que chaque employé ait son mot à dire sur le service et sur les changements à effectuer.

Malheureusement, la nature humaine est ainsi faite que l'on ne balaie jamais à satisfaction devant sa porte et qu'il est plus facile de voir la paille dans l'œil du voisin que la poutre dans le nôtre. Ce rapport nous dit que certains services ont ressenti cet exercice d'autocritique comme une surcharge de travail. Il est normal de ne pas réellement saisir l'importance des enjeux quand on est à longueur d'année confronté aux difficultés à résoudre et aux solutions à trouver. Les chefs de service englués dans leurs habitudes et leur méthode de fonctionnement ne peuvent trouver de nouvelles manières de fonctionner. C'est pourquoi il est primordial, pour réellement analyser avec objectivité le fonctionnement des services de l'Etat, d'avoir une personne externe afin d'avoir un regard neutre sur le service étudié.

Les audits du Service des automobiles et du Service des contributions nous démontrent de manière criante la difficulté de reconnaître à l'interne les dysfonctionnements existants et de pouvoir apporter les solutions nécessaires pour optimiser leur fonctionnement. Pour ces deux services, le seul remède préconisé par les chefs de service pour guérir tous leurs maux était l'augmentation du personnel. Il est vrai que la surcharge de travail explique en partie le manque de performances et la mauvaise ambiance de travail, mais de multiples autres facteurs empêchent l'optimisation des ressources et du personnel, et ces facteurs ne peuvent être mis au jour à l'interne.

Le Conseil d'Etat devrait réfléchir, en cette période d'embellie des comptes de l'Etat, à créer des postes de conseillers en management afin de pouvoir coacher les chefs de service dans l'analyse et la gestion.

Au point 2, la commission de gestion s'inquiète des retards pris dans le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Une analyse des flux financiers entre les communes et le canton a déjà été faite, mais il est important de mener une réflexion approfondie sur les tâches qui devraient être du ressort du canton et celles laissées aux communes. Notre groupe est persuadé que cette discussion doit être menée avec tous les acteurs et qu'il faut du temps pour trouver les solutions les meilleures dans les domaines de la santé, du social et de l'éducation principalement. Nous proposons de mener en parallèle le travail sur la réalisation de la RPT et les relations entre le canton et les communes. Pour ce faire, il faut laisser le temps nécessaire à un travail de fond et éviter que, dans la précipitation, nous ne fassions une réforme bâclée qui ne donnerait pas satisfaction à long terme. La date de mars 2009 nous paraît trop rapprochée au vu de l'ampleur du travail à accomplir.

Pour terminer son rapport, la commission de gestion s'inquiète du sort des deux motions concernant la réorganisation du territoire et l'introduction d'un contrat de droit privé pour les chefs de service. Notre groupe s'inquiète aussi du manque de volonté de réorganiser le territoire. Le nombre trop important de petites communes rend la gestion politique plus

difficile et augmente les coûts de fonctionnement des structures. Le découpage des districts, qui fait perdurer des districts de même pas 3'000 habitants, est depuis longtemps dépassé. Il empêche une meilleure collaboration intercantonale, une gestion économique du territoire plus performante et maintient des circonscriptions électorales qui ne respectent pas la légalité. Il serait temps de réfléchir en termes de régions tant des points de vue politique qu'économique. Nous constatons que la droite voit l'intérêt évident de régions économiques vastes et bien organisées, mais rechigne à appliquer une quelconque réforme des territoires politiques dans ce canton qui en aurait pourtant bien besoin.

Quant au statut des chefs de service, nous ne pouvons concevoir l'idée d'avoir des chefs de service ayant un statut de droit privé dirigeant un personnel ayant un statut de droit public. Cette idée est pour nous incohérente et illusoire. Vouloir les rendre plus mobiles est chimérique; la réforme du Service des automobiles là encore nous l'a prouvé. Penser que les collectivités publiques nécessitent des adaptations aussi fréquentes que l'économie privée est excessif, car l'Administration a besoin de continuité et de collaborateurs maîtrisant leur domaine. Ce qui manque peut-être, c'est le courage de prendre des mesures lorsque l'on constate qu'une personne n'est pas à la bonne place. Nous craignons que, derrière ce changement de statut, il y ait, en tout premier, un mobile purement pécuniaire. Sortir les chefs de service de la grille des salaires pour pouvoir les rétribuer comme dans certaines entreprises privées, mais les gros salaires ne rendent pas plus efficaces si les méthodes d'engagement et de travail ne changent pas. Nous avons eu, malheureusement aussi il n'y a pas si longtemps, un exemple qu'une excellente rémunération n'était pas un gage de probité et de résultats professionnels exceptionnels. Nous nous opposerons donc à ce changement de statut même si la droite de ce Parlement a déjà accepté cette motion en 2005.

Pour terminer, nous remercions la commission de gestion pour son travail. Ce rapport nous fait mieux prendre conscience de l'importance de moderniser nos institutions, notre territoire et surtout notre manière de penser régionaliste et sectaire.

Notre groupe s'engage dans cette tâche avec la volonté de servir au mieux les intérêts de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans. Merci.

M. le député Didier Cachat (GRL):

Conformément au décret, la commission de gestion par son rapport nous tient au courant du suivi des mises en œuvre des mesures adoptées le 14 septembre 2005.

En ce qui concerne l'analyse des prestations et l'organisation de l'Administration, 13 services ont procédé à une analyse approfondie selon une grille d'évaluations interne.

Le groupe radical-libéral enregistre avec satisfaction que la plupart des services ont effectué cette analyse avec sérieux et compétence, que ce travail a été considéré comme un vrai outil de gestion et qu'il a été qualifié de très pratique.

Par contre, nous regrettons que trois services n'aient pas compris l'utilité de la manœuvre et l'aient trouvée contraignante et apportant une surcharge de travail. Il s'agit du Service des bâtiments, monuments et archéologie, du Service des transports (deux services qui appartiennent au même département) alors que le rapport du Service de la formation tertiaire a été refusé par le conseiller d'Etat Claude Roch avant son dépôt.

Nous espérons bien sûr que, pour 2007, tout se passera pour le mieux et dans le meilleur esprit.

Nous nous soucions aussi du gros retard pris dans la mise en œuvre des mesures structurelles, en particulier au niveau de la RPT en parallèle avec le paquet de désenchevêtrement canton-communes. L'année passée, le calendrier prévoyait de se terminer en 2009 suivant ainsi les directives du décret alors que, actuellement, la fin a été déplacée en 2011. Comment compte-t-on régler ce problème puisque le délai du décret est fixé à 2009? Devra-t-on revoter ici le décret?

Enfin, nous partageons les soucis de la commission de gestion concernant les motions non réalisées deux ans après leur traitement. Devra-t-on appliquer le règlement, c'est-à-dire donner pour mission au Grand Conseil de nommer une commission pour traiter de ces sujets?

Nos remerciements et nos félicitations, maintenant traditionnels, vont aux membres de la commission de gestion pour la précision et l'accomplissement de leur travail. Merci.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP relève le travail d'analyse et de détection de la commission de gestion.

Il regrette que la commission n'ait pas osé demander des correctifs dans deux domaines. En effet, il ne peut comprendre qu'un chef de service n'applique pas les directives d'un chef de département, directives voulues par un Parlement et, par là même, par la population de notre canton. Cette attitude n'est plus tolérable et nous demandons au chef du département de prendre des mesures plus coercitives envers ce collaborateur.

Dans le domaine des mesures structurelles, nous nous inquiétons du retard pris dans le désenchevêtrement des tâches canton-communes. En effet, la gestion des communes se retrouve compliquée par des incertitudes dans ce domaine et surtout dans les domaines de l'organisation et du budget. Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour le respect du calendrier. Il n'est pas tolérable de laisser le flou dans ce dossier. Les exécutifs communaux se trouvent désorientés et bloquent certains projets communaux. Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO):

Auch die CSPO hat den Bericht der GPK zur Kenntnis genommen und dankt der Kommission für diese Arbeit.

Wir nehmen dazu wie folgt Stellung.

1. Analyse der Leistungen und Organisation der Verwaltung

Wir nehmen mit Genugtuung zur Kenntnis, dass die meisten Dienststellen diese Analyse als wertvolles Steuerungsinstrument für die Verwaltungsführung aufgenommen haben und dass diese Evaluation zu mehr Transparenz bei der internen Funktionsweise der Dienststellen und sogar zur Optimierung der personellen Ressourcen führen konnte.

Mit Befremden nehmen wir aber davon Kenntnis, dass einige Dienststellen diese Analyse nur als Zusatzbelastung empfanden und den Auftrag des Staatsrats nur widerwillig und unvollständig ausfüllten, es aber unterliessen, Verbesserungsvorschläge zu machen, ausser bei der Dienststelle für tertiäre Bildung DTB. Wiederholungen heisst doppelte Arbeit und die Entschuldigungen in der heutigen Antwort können uns nicht befriedigen.

Wenn der Analyseraster auch als Denkanstoss dienen kann und gewisse Dienststellenleiter Denkanstösse verweigern oder vernachlässigen, muss eventuell auch diese Funktion oder eben die ausführende Person analysiert werden.

2. Umsetzung und Begleitung der strukturellen Massnahmen

Die CSPO unterstützt die Forderungen der GPK und fordert den Staatsrat auf, das Dekret betreffend die strukturellen Massnahmen termingerecht und ohne weitere Verzögerungen umzusetzen.

Was für die Angestellten des Staates gilt, gilt noch in höherem Masse für die Staatsräte.

Die Antworten, die heute vorgelegt wurden, mögen nicht in allen Punkten zu genügen und hätten mindestens der GPK vorgelegt werden müssen. Ich danke.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance de ce rapport et, pour les mêmes raisons que celles évoquées notamment par le groupe DC du Centre, est déçu. Il est déçu de l'attitude du Conseil d'Etat et il est déçu de la passivité de la commission de gestion. En effet, d'un côté, le Conseil d'Etat joue la montre et ne manifeste aucun intérêt ni volonté de prendre en main des dossiers difficiles et surtout de prendre des décisions difficiles. A titre d'exemple – ceci a été évoqué par d'autres – des dossiers comme la péréquation financière ou la RPT qui pourraient être réglés depuis longtemps; ce n'est malheureusement pas le cas.

Dans ce contexte, on ne peut que regretter une fois de plus la passivité de la commission de gestion qui a tergiversé trop longtemps, beaucoup trop longtemps, avant d'exiger une action de la part du Conseil d'Etat et de lui fixer un calendrier. On peut aussi regretter, à titre d'exemple, que ni le Conseil d'Etat ni la commission de gestion n'aient pu déceler une et une seule mesure déclarée obsolète ou plus d'actualité. Rien!

Dernière chose: Le groupe DC du Bas-Valais constate qu'on s'est trompé à l'époque quand nous avons confié cette mission à la commission de gestion. Une commission ad hoc aurait été plus à même et surtout beaucoup plus vive en la matière.

En guise de conclusion, je n'en dirai pas plus, Messieurs les conseillers d'Etat, que, à l'instar de beaucoup d'autres, le groupe DC du Bas est déçu.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich kann mich der Analyse und den Schlussfolgerungen meiner Vorrednerin und Vorredner grösstenteils nur anschliessen, insbesondere teile ich die Auffassung meines Vorredners, Herrn Melly, betreffend seine genaue exakte Analyse des Zustands und die Problematik wie sie in dieser Frage herrscht. Als ehemaliges Mitglied der Kommission "strukturelle Massnahmen" habe ich ja selbst im Massstab 1:1 miterlebt, wie sich der Staatsrat und die kantonalen Dienststellen – die Verwaltung – mit diesen strukturellen Massnahmen sehr schwer getan haben. Ich könnte hier Beispiele aufzählen und darum erstaunt es mich jetzt eigentlich überhaupt nicht, dass wir hier bei der Umsetzung der strukturellen Massnahmen einen Rückstand feststellen.

Wir stellen sogar eigentliche Stillstandsversuche des Staatsrats und der kantonalen Verwaltung fest. Wenn ich hier so die Antwort lese, die der Staatsrat auf den Bericht der GPK gibt, dann muss ich eigentlich schmunzeln wenn ich auf der ersten Seite da lese, dass der Staatsrat Verständnis hat für eine Haltung einer Dienststelle - die ich keineswegs gutheisse - und wenn der Staatsrat sagt: "die Dienststelle ist überarbeitet, es ist deshalb nur verständlich, dass ihr die Zeit fehlte". Also ich kann mir jetzt auch vorstellen, dass man wahrscheinlich hier Prioritäten setzen müsste, weil die Zeit uns wahrscheinlich immer fehlt, wenn wir irgend etwas tun und keine Prioritäten setzen. Aber diese Weigerung der Dienststellen ist für mich eigentlich eher ein Scharmützel. Der grosse Krieg – und das hat Herr Melly auch gesagt – der grosse Krieg, den wir hier zu verlieren riskieren, ist diese mangelnde Aufgabenteilung zwischen Gemeinden und Kanton. Darin liegt auch der Hund begraben, weil da sind dann verschiedene weitere Probleme, die noch nicht gelöst sind und die wir wirklich jetzt rasch an die Hand nehmen müssen. Ich rufe deshalb die GPK auf wirklich hier Termine zu setzen, dringend Druck aufzusetzen – auch im Namen des Grossen Rates, der hier mehrmals den deutlichen Willen bekundet hat, dass man diese strukturellen Massnahmen jetzt endlich umsetzt. Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Alors, tout d'abord, à l'attention des députés, pour le groupe DC du Bas, le député Gabriel Luisier en particulier, il faudrait peut-être lire et relire la loi qui nous régit et le décret, car nous n'avons pas ici un rôle d'action, mais de contrôle. Alors, ne vous en déplaise, une commission ad hoc, ça aurait été la même chose.

Quant à la date, nous avons déjà dénoncé ce retard du Conseil d'Etat en mai dernier, et peut-être vous-même avez-vous loupé ce rapport?

Maintenant, pour répondre au groupe UDC/SVP, et je vous prie d'écouter aussi parce que ceci vous est aussi adressé, la commission de gestion n'a pas ici un rôle d'exécutif. Il ne nous appartient pas d'intervenir concrètement ni sur les services ni sur les personnes, cela étant du ressort du Conseil d'Etat.

Par rapport aux soucis que partagent le groupe DC du Centre et les "noirs", qui craignent qu'à cause de la bonne conjoncture actuelle, ces mesures structurelles soient relativement oubliées. Mais, il ne tient qu'à nous, ici au Parlement, de maintenir cette pression, car la conjoncture, il est vrai, ne sera pas toujours rose.

Le souci commun des groupes quant à la prorogation du décret est aussi le nôtre.

Maintenant, à l'attention du Conseil d'Etat, dont nous avons tous reçu la réponse ce matin sur nos tables, je commencerai par ce qui me laisse sceptique.

Nous avons fait remarquer que certains services n'avaient pas exécuté correctement le travail concernant l'analyse des prestations. Nous leur avons alors demandé de reconduire cet exercice. Certes, le département en question admet de le faire, mais cacher ce manquement derrière un manque de temps est inacceptable, car tous les autres services auraient pu le faire et tous ont autant de travail.

En ce qui concerne le retard du désenchevêtrement des tâches canton-communes, ce n'est pas parce que la commission a reçu des explications sur le retard par plusieurs canaux, dont celui du Conseil d'Etat qu'elle devait se faire le porte-parole de celui-ci et l'admettre. En effet, notre tâche est de suivre le décret sur les mesures structurelles et de nous y tenir.

Alors, la date prononcée ici, il y a quelques mois, concernant la mise en vigueur ne correspond plus, et cela nous l'avons clairement énoncé. Que doit-on faire alors? Est-ce que le Parlement devra prolonger le délai, comme l'ont proposé certains?

Quant aux motions, j'ai envie de dire: demandez et vous recevrez. Lors de l'élaboration de ce rapport, nous avons demandé, et ceci aussi avec l'aide du Service parlementaire, aux différents services, où en était le traitement de ces motions, et là rien. Je suis donc ravie de voir du coup que les mesures de consultation ont été prises et même faites, et que certains délais sont même presque prévus. Alors, même une ébauche aurait été initiée, mais dans quel laps de temps? Cela me laisse quand même toujours songeuse.

Pour conclure sur une note plus positive, le Gouvernement a bien compris que ce travail d'analyse des prestations est un atout important non seulement à l'interne, mais aussi pour le Parlement et les commissions thématiques. Je remercie le Conseil d'Etat qui s'engage, par sa réponse, à terminer cette analyse à la fin de cette législature.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission de gestion.

Nous sommes en possession de la prise de position du Conseil d'Etat.

Monsieur le président du Gouvernement, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Tout d'abord, je veux remercier la commission de gestion pour l'analyse qu'elle a faite et pour le rapport qu'elle nous a soumis.

Tous les députés ont reçu notre prise de position et, bien sûr, je prends acte des critiques qui ont été émises à son sujet.

Il est clair que si des services disent qu'ils n'ont pas le temps de faire ce travail, c'est quelque chose que le Gouvernement ne peut pas accepter. Nous avons expliqué les motifs pour lesquels cette situation s'est présentée et nous allons encore une fois en discuter autour de la table du Conseil d'Etat pour analyser où sont les vrais problèmes.

Mais, si on entend, beispielsweise, wenn man Herrn Abgottspon hört, könnte man davon ausgehen, dass Staatsrat Fournier gestern an der Pressekonferenz über die Rechnung des Kantons einen Finanzierungsfehlbetrag von 200 oder 300 Millionen Franken präsentiert hätte und wahr ist zu 50 Prozent plus/minus das Gegenteil. Sie sehen, man muss die Aktion der Regierung vielleicht nicht an solchen Papierübungen messen, sondern vielleicht auch an konkreten Zahlen. Und Sie, Herr Abgottspon, der Sie ja vorab und immer wieder zu Recht auf die Zahlen hinweisen, müssten das eigentlich zuallererst zur Kenntnis nehmen.

En ce qui concerne le désenchevêtrement des tâches, vous nous dites que nous n'avons pas assez avancé dans ce dossier. Vous savez tous que, le 1^{er} janvier 2008, la RPT, soit la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que la nouvelle péréquation financière doivent entrer en vigueur. Nous devons être prêts à ce moment-là. C'est un travail très important et, en même temps, très difficile pour déjà avoir maintenant les chiffres et établir le budget en vue de 2008. Hier, à la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales, avec mes collègues qui gèrent le même département, nous avons discuté entre autres de la question de savoir combien de subventions nous allons toucher de la Berne fédérale avec le nouveau système pour le subventionnement des primes de caisse maladie; il n'y a encore aucune réponse. Cela veut dire, et je pense que le ministre des finances peut le confirmer ici, que, dans passablement de domaines, il nous manque carrément les chiffres. Il est déjà tellement difficile d'élaborer le budget 2008 que nous devons commencer ces prochains jours à le préparer; en mai et en juin, nous aurons déjà les premiers projets établis par l'Administration cantonale des finances avec le chef du département, puis devant le Conseil d'Etat – c'est tout un processus qui est bien sûr important – et enfin devant le Parlement, pour vous présenter, dans les délais prévus dans la loi, le projet de budget 2008. Nous avons toujours dit, et jusqu'à maintenant en tout cas avec l'accord du Parlement: d'abord, on ne fait cette répartition des tâches que sur la base des chiffres de sorte qu'il n'y ait pas un report sur les communes. Dans une deuxième phase seulement, et vous étiez d'accord, on va analyser comment mieux faire un désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Nous pensons que cela est nécessaire parce qu'il y a beaucoup de tâches combinées où l'Etat cofinance avec la commune et où la commune doit financer si l'Etat accorde, etc. Ce sont parfois des situations qui n'apportent pas les meilleurs résultats.

Nous avons expliqué dans notre prise de position sur le rapport de la commission de gestion pourquoi nous ne sommes pas encore prêts avec un projet concret concernant le désenchevêtrement des tâches. Effectivement, on ne peut pas tout faire en même temps et surtout pas quand les chiffres de la Berne fédérale nous manquent encore.

Quant au troisième volet, vous avez reçu en annexe l'organisation territoriale, die territoriale Organisation. Dort ist die Regierung mit einem Vorschlag gekommen. Das heisst, wenn wir zwei Jahre Zeit haben eine Motion zu realisieren, heisst das nicht, dass die Motion im Terrain realisiert ist, sondern dass wir in dieser Frist mit Vorschlägen vor das Parlament treten. Der Vorschlag des Staatsrats hat vor dem Grossen Rat keine Gnade gefunden. Er geht jetzt zurück und Sie haben auch die Darlegungen inwieweit das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung dieses Projekt vorantreiben will. Das ist sicher eine der wichtigen Restrukturierungen, die wir in den nächsten Jahren vor uns haben und Sie sehen, dass wir dort ganz konkrete Schritte eingeleitet haben.

Aber zu meinen man könne hier über eine Motion abstimmen und zwei Jahre später sei die im Terrain realisiert, ich glaube, das müssen Sie selber einsehen, dass das nicht möglich ist, insbesondere dann wenn das Parlament – und das ist selbstverständlich sein gutes Recht – den Vorschlägen der Regierung nicht folgt.

Wir nehmen die Kritik, nous prenons bien sûr très au sérieux les critiques qui figurent dans le rapport de la commission de gestion, mais aussi celles qui ont été émises dans ce Parlement ce matin. Nous allons en rediscuter, faire un "debriefing", comme on le dit en français, pour voir comment on peut encore améliorer le fonctionnement. Il est clair que, dans

l'Administration, on peut toujours améliorer les choses, mais c'est aussi la tâche du Gouvernement de mettre des priorités. Si, par exemple, pour le budget 2008, avec la répartition des tâches, avec les 100'000 points d'interrogation qui sont encore dans le ciel, vous devez comprendre que nous devons mettre la priorité sur ces questions-là, mais cela ne veut pas dire que nous voulons négliger les autres choses qui nous sont demandées par le Grand Conseil. Merci.

**Traitement / Behandlung:
Grand Conseil / Grosser Rat**

17. POSTULAT
du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant
le droit à l'information pour tous avec téléparlement (12.09.2006)
(7.003 anc. 6.012) (résolution transformée en postulat)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Recht auf Information für alle mit
Teleparlament (12.09.2006) (7.003 ehem. 6.012)
(Resolution umgewandelt in ein Postulat)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Bureau / Schriftliche Antwort des Büros.)

Le président:

Sur vos pupitres se trouve la réponse écrite du Bureau qui refuse ce postulat.

Je cède la parole à l'auteur du postulat.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

J'ai effectivement pris acte de la réponse écrite du Bureau du Grand Conseil.

Il va de soi que c'est avec un peu de regret aujourd'hui que je me rends compte que ce sont des questions à la fois techniques et financières qui bloquent ce projet, déception évidemment, mais je comprends les difficultés qui sont amenées par un tel projet.

Le présent postulat aura au moins permis, tout d'abord, d'attirer l'attention du législatif sur cette problématique des sourds et des malentendants.

Je suis aussi heureux de voir que "Le petit conseil" sera certainement sous-titré, voire signé.

Enfin, je suis également heureux de voir que le Bureau gardera un regard attentif sur cette question.

En conséquence, je prends acte de cette réponse, **je retire mon postulat** et j'apprécie les engagements du Bureau quant à l'avenir sur cette problématique.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre sagesse.

**Développement / Entwicklung:
Grand Conseil / Grosser Rat**

**18. MOTION
des députés Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Rolf Eggel (suppl.) (SPO) et
cosignataires concernant nouvel esprit du temps = nouvelles règles
linguistiques (14.03.2007) (7.005)**

**MOTION
von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Grossrat (Suppl.) Rolf
Eggel (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend neuer Zeitgeist = neue
Sprachregelung (14.03.2007) (7.005)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Geschätzte Grossratspräsidentin, geschätzte Staatsrätinnen,

liebe Kolleginnen,

Nach dem Grundsatz der Gleichheit gilt in meiner Entwicklung jede benutzte Bezeichnung einer Person, eines Status, einer Funktion oder eines Berufes für Frau und Mann im gleichen Sinne.

Die Sprache ist nicht nur ein Mittel um sich untereinander zu verständigen, die Sprache ist auch ein Mittel um Geisteshaltungen, Meinungen, Einstellungen, Wissen und vieles andere zum Ausdruck zu bringen. In allen Jahrhunderten hat sich deshalb die Sprache aufgrund der herrschenden Verhältnisse verändert und so immer auch den Zeitgeist widerspiegelt. Sprache bedeutet also immer auch Entwicklung – oder eben nicht, wenn an alten Mustern festgehalten wird.

So erstaunt es nicht, dass die Sprache, vor allem im letzten Jahrtausend, geprägt wurde von Heldensagen, Gedichten und Geschichten von kriegerischen, wandernden Völkern, von Wehrmännern, die an die Front zogen um ihr Vaterland zu verteidigen. Die Frauen blieben zu Haus in ihren Höhlen, Hütten oder später in Häusern um das Weiterleben auf der Erde zu garantieren.

In der Zwischenzeit haben sich die Frauen emanzipiert und nehmen vermehrt auch am öffentlichen Leben teil, sind im Berufsleben integriert, regieren mit, sind aber immer noch nicht überall gleich vertreten oder erwähnt. So zum Beispiel auch nicht in unseren Gesetzen. In diesen herrscht nach wie vor die männliche Sprachregelung als "normal". Dadurch werden Frauen nicht als die andere Hälfte der Bevölkerung wahrgenommen, sondern nur am Rande mitgemeint.

Stellen Sie sich einmal den umgekehrten Fall vor: Wenn wir in unseren Gesetzen nur noch von Richterinnen, Direktorinnen, Lehrerinnen, Schülerinnen, Landwirtinnen, Geologinnen, Beamtinnen, Präfektinnen, Staatsrätinnen, Journalistinnen, Polizistinnen, Parlamentsdienstmitarbeiterinnen usw. sprechen, fühlen sich etwa alle hier im Saal dann angesprochen? Erkennen Sie sich auch in Sätzen wieder wie: "Töchter, die in Freiheit und Würde kämpfen und sich für das Mutterland wehren, sind wahre Heldinnen und haben hehre Absichten"? Sie sollten sich aber alle mitgemeint fühlen!

Schliesslich gibt es ja diese elegante Formel, die ich anfangs vorgetragen habe: jede von mir benutzte Bezeichnung einer Person, eines Status, einer Funktion oder eines Berufes gilt für Frau und Mann im gleichen Sinne. So einfach war das bis jetzt. Sollte es in Zukunft aber nicht mehr sein.

Denn wir sind im dritten Jahrtausend, in einem neuen Zeitalter. Zeit also um endlich auch unsere Sprachregelungen in den Gesetzen, Reglementen, Verordnungen und Eidesformeln etc. anzupassen – weiter zu entwickeln.

Im Leitfaden mehrerer Hochschulen der Schweiz, wie zum Beispiel der Hochschule der Zentralschweiz, können 13 Sprachregelungen für die sprachliche Gleichbehandlung gefunden werden.

Da heisst es unter anderem:

"Die Menschheit besteht aus Frauen und Männern. Dies soll auch in der Sprache zum Ausdruck kommen. Die Verwendung maskuliner Personenbezeichnungen für beide Geschlechter wird der Forderung nach sprachlicher Gleichbehandlung nicht gerecht. Frauen müssen sich – im Gegensatz zu den Männern – in jedem Einzelfall fragen ob sie mitgemeint sind oder nicht."

Die Fachhochschule Zentralschweiz will denn die sprachliche Gleichstellung umsetzen und sie schreibt: "Wir nehmen damit die Verantwortung wahr, gegen innen und aussen zeitgemäss und wegweisend aufzutreten".

(Wie viel Aufmerksamkeit diesem Thema geschenkt wird, bemerkt man auch jetzt hier im Saal, danke.)

Auch in der UNESCO ist die Verwendung einer neuzeitlichen Sprachregelung seit Jahren ein Thema. Bereits 1987 nahm die UNESCO eine Resolution für die Sichtbarmachung von Frauen in der Sprache an.

Und darum geht es, meine Damen, dass Frauen in der Sprache sichtbar sind. Denn was nicht sichtbar ist, wird übersehen oder vergessen.

Sprache bedeutet Entwicklung, Sprache widerspiegelt unseren Zeitgeist. Wenn wir nun unseren Sprachgebrauch im dritten Jahrtausend endlich in diesem Sinne anpassen, dass Frauen und Männer gleichwertig in der Gesetzessprache erwähnt werden, dann können wir nicht nur von einem neuen Zeitgeist sprechen, sondern auch von einer neuen, zeitgemässen Einstellung gegenüber der Bevölkerung.

Deshalb empfehle ich Ihnen die Annahme dieser Motion.

Danke.

Der Präsident:

Besten Dank Frau Grossrätin.

Es scheint, dass Ihre Motion bekämpft wird und zwar... von zwei Kolleginnen.

Frau Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

Unter der Bezeichnung "Zeitgeist" werden Modeströmungen, allgemein gültige Haltungen und Gesinnungen einer Epoche zusammengefasst. Die Denkweise unterliegt folglich dem Wandel der Zeit.

Im Gegensatz dazu besteht das Christentum seit über 2'000 Jahren und 77,1 Prozent unserer Bevölkerung bekennt sich dazu.

Die Eidesformel "ich schwöre beim Namen Gottes des Allmächtigen" ist heute noch eine Formulierung, welche dem Glauben und der Gesinnung einer Mehrheit der Bevölkerung entspricht. Und daher nicht geändert werden sollte.

Quant à la féminisation du langage, il s'agit-là d'une mode visant à introduire sur le plan verbal l'égalité entre hommes et femmes. Espérer améliorer la visibilité et le respect entre les deux moitiés de la population en reformulant des textes démontre l'esprit du temps: simpliste et naïf. En voulant féminiser les langues, nous leur ôtons leurs spécificités. En mettant, par exemple, la phrase "les hommes détruisent la nature" au féminin, nous modifions le sens. Il faut faire la distinction entre genre biologique et genre grammatical. En introduisant à tour de bras des formulations féminines, nous créons finalement le sexisme.

La considération de la femme passe par la richesse de sa personnalité et par la qualité du travail qu'elle accomplit concrètement, et non pas par le verbiage féministe.

De plus, ce que les motionnaires appellent "une reformulation linguistique" a pour objectif – ils le disent d'ailleurs eux-mêmes – de se mettre dans l'esprit du temps, c'est-à-dire de passer par-dessus bord des traditions dans lesquelles, comme c'est le cas pour la formule du serment, une immense majorité de Valaisans et même des Valaisannes, puisque c'est d'elles dont nous parlons, se reconnaissent.

C'est une deuxième raison pour le groupe UDC/SVP de dire non à cette motion socialiste.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Il est évident que nos collègues hommes préfèrent avoir une femme pour combattre ce genre de motion!

Effectivement, le groupe DC du Bas ne peut pas s'aligner sur le texte déposé par la motionnaire.

J'ai dû entendre la motionnaire pour mieux comprendre le but de sa motion.

On est donc arrivé à la conclusion qu'une certaine formalité dans le texte de la formule du serment ne gêne pas du tout le groupe DC du Bas, ni la mention de "Dieu Tout-puissant", ni celle de "nos pères" qui signifie nos aïeux et qui ne gêne pas du tout non plus. Je crois donc que les femmes peuvent se sentir aussi concernées.

Concernant le principe de l'égalité, dans la plus grande partie des lois, il figure toujours un article au début précisant que "toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans la présente loi vise indifféremment l'homme et la femme". N'est-il pas plus simple d'avoir cette formulation que d'avoir des débats pour savoir comment on va nommer tel ou tel statut ou comment on va porter une modification sur tel ou tel sujet.

Pour notre part, nous préférons que les femmes soient mises en avant en leur attribuant, par des actes, des postes et non par des formulations modernes dans les textes de loi qui, à mon avis et à l'avis de notre groupe, n'apportent rien du tout.

Nous combattons donc cette motion.

Le président:

J'ai une demande de parole de la députée Susanne Hugo-Lötscher, pour une correction matérielle je suppose.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Nur eine materielle Berichtigung. Frau Bovier hat von Feminisierung der Sprache gesprochen. Das ist nicht korrekt. Ich verlange, dass beide: weibliche und männliche Formen zur Anwendung gelangen. Je nach dem um welche Person es sich handelt. Wenn man von einer Frau etwas schreibt, dann schreibt man die weibliche Form, wenn von einem Mann etwas geschrieben steht, dann benutzt man die männliche Form. Also dass beide Geschlechter in der sprachlichen Formulierung mit berücksichtigt werden ist der Sinn und nicht eine Feminisierung der Sprache.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous votons.

Par 79 voix contre 22 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 7.005 de la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Cette motion est ainsi classée.

19. RESOLUTION
du Bureau du Grand Conseil concernant l'opportunité des mesures
destinées à renforcer la sécurité du bâtiment du Grand Conseil
(07.02.2007) (7.004)
RESOLUTION
des Büros des Grossen Rates betreffend Zweckmässigkeit der
Massnahmen zur Erhöhung der Sicherheit im Grossratsgebäude
(07.02.2007) (7.004)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Vous êtes en possession de cette résolution, y compris des annexes sur lesquelles repose la proposition du Bureau.

Avant de vous donner la parole, je vais devoir faire voter l'ouverture de la discussion en conformité avec l'article 142 de notre règlement.

Par 69 voix contre 32, vous renoncez à ouvrir la discussion sur cet objet.

Je renonce également, pour ma part, à développer cette résolution puisque le dossier en votre possession est complet.

Nous procédons ainsi directement au vote de cette résolution.

Par 102 voix contre 2 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 7.004 présentée par le Bureau du Grand Conseil.

C'est un résultat sans discussion!

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de la première matinée de notre session d'avril.

Peut-être que le badge blanc que je porte sur mon veston, à l'instar de la Présidence et des présidents de groupe ainsi que d'une vingtaine de députés, vous a interpellés. Eh bien!, sachez qu'au moyen de ce badge, mis à disposition gratuitement par la Ligue valaisanne pour la prévention des maladies pulmonaires, nous testons notre propre exposition à la fumée passive durant cette session parlementaire.

J'invite ainsi les collègues intéressés par cette action à se présenter au Service parlementaire, auprès de Claudia, qui leur remettra un tester accompagné des instructions.

Avant de vous libérer, quelques communications.

Les cartes de parking sont à disposition au Service parlementaire.

Le Service parlementaire vous prie également de ne pas laisser de documents sur les tables de travail puisque la salle du Grand Conseil sera occupée ce soir.

La commission Margrit Picon-Furrer se réunit immédiatement dans la salle de conférence du deuxième étage.

Voilà, il ne me reste qu'à vous souhaiter de fructueux travaux de groupe cet après-midi et un excellent appétit.

Arrivederci e grazie!

La séance est levée à 12 h 25.

Séance du jeudi 5 avril 2007

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

Deuxième lecture

1. Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation)

Zweite Lesung

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Verstaatlichung)

Entrée en matière et décision

2. Décision concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites

Eintretensdebatte und Beschluss

Beschluss betreffend die Zusammenfassung der Bezirke Goms und Östlich Raron zu einem einzigen Betreibungs- und Konkurskreis

Entrée en matière et décision

3. Décision concernant la réunion des districts de Loèche et de Rarogne occidental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites

Eintretensdebatte und Beschluss

Beschluss betreffend die Zusammenfassung der Bezirke Leuk und Westlich Raron zu einem einzigen Betreibungs- und Konkurskreis

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

4. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant la revitalisation des rivières (12.09.2006) (2.056) (*en collaboration avec le DTEE et le DFIS*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Revitalisierung der Flüsse (12.09.2006) (2.056) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS*)

5. Motion du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant l'amélioration de la protection thermique des bâtiments, par l'application des valeurs cibles des normes SIA 380/1 (13.09.2006) (2.057)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Verbesserung des Wärmeschutzes von Gebäuden durch Anwendung der Zielwerte der SIA-Norm 380/1 (13.09.2006) (2.057)
6. Postulat du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant le cadastre des rejets de chaleur importants (13.09.2006) (2.058)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Abwärmekataster (13.09.2006) (2.058)
7. Postulat du député Narcisse **CRETTENAND** (GRL) concernant: pour une protection thermique des bâtiments qui respecte la légalité (14.09.2006) (2.059)
Postulat von Grossrat Narcisse **CRETTENAND** (GRL) betreffend gesetzeskonformer Wärmeschutz für Gebäude (14.09.2006) (2.059)
8. Motion du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et cosignataires concernant la vente de médicaments par correspondance et/ou Internet et la sauvegarde de notre réseau de pharmacies de proximité (14.09.2006) (2.060)
Motion von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Versand- und/oder Internethandel mit Medikamenten und Schutz unseres Apothekennetzes (14.09.2006) (2.060)
9. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant le curage des barrages, peut-on faire mieux? (12.09.2006) (2.063)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Reinigung der Stauseen: Kann man es besser machen? (12.09.2006) (2.063)
10. Postulat de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par les députés Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), André **QUINODOZ** et Guy **FOLLONIER** (suppl.), concernant les vacances éternelles (12.09.2006) (2.064 anc. 1.102)
Postulat der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrätin (Suppl.) Marie-Anne **LEVRAND** und die Grossräte André **QUINODOZ** und Guy **FOLLONIER** (Suppl.), betreffend ewige Ferien (12.09.2006) (2.064 ehem. 1.102)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

11. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) concernant le financement de la formation postgrade de médecins de premier recours (12.12.2006) (2.071)
Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) betreffend Finanzierung von Weiterbildungsangeboten in Hausarztmedizin (12.12.2006) (2.071)
12. Motion du groupe PS/AdG, par les députés Georges **DARBELLAY** et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: un enfant, une allocation (12.12.2006) (2.072)
Motion der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Georges **DARBELLAY** und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend: ein Kind, eine Zulage (12.12.2006) (2.072)

13. Interpellation du groupe GRL, par les députés Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (suppl.) et Alexis **TURIN**, concernant le droit aux allocations familiales des parlementaires (12.12.2006) (2.074)
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (Suppl.) und Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Familienzulagen für Parlamentarier (12.12.2006) (2.074)
14. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Jérôme **BUTTET** (PDCB) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique (13.12.2006) (2.075)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Jérôme **BUTTET** (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Energiebereich (13.12.2006) (2.075)
15. Postulat des députés Georges **DARBELLAY** et Narcisse **CRETTENAND** concernant le marquage de l'électricité: une chance à ne pas galvauder (15.12.2006) (2.080)
Postulat der Grossräte Georges **DARBELLAY** und Narcisse **CRETTENAND** betreffend Stromkennzeichnung: eine einmalige Chance (15.12.2006) (2.080)
16. Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension
Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

17. Postulat du député Didier **CACHAT** (GRL) concernant l'harmonisation de la prise en charge des enfants en difficultés scolaires (13.09.2006) (3.063)
Postulat von Grossrat Didier **CACHAT** (GRL) betreffend Harmonisierung der Betreuung von Kindern mit schulischen Schwierigkeiten (13.09.2006) (3.063)
18. Postulat du député Narcisse **CRETTENAND** (GRL) et cosignataires concernant 21 fois 1907 (14.09.2006) (3.066)
Postulat von Grossrat Narcisse **CRETTENAND** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend 21 mal 1907 (14.09.2006) (3.066)
19. Postulat du député (suppl.) Grégoire **JIRILLO** (PDCC) et cosignataires concernant: peut-on ou doit-on perturber les élèves perturbateurs? (14.09.2006) (3.067) (*motion transformée en postulat*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **JIRILLO** (PDCC) und Mitunterzeichnenden betreffend: Darf oder muss man Störenfriede in der Schule in die Schranken weisen? (14.09.2006) (3.067) (*Motion umgewandelt in ein Postulat*)

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

20. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les journées "Exil et asile": les écoliers valaisans endoctrinés? (07.11.2006) (3.075)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Ausbildungstag "Flucht und Asyl": Werden die Walliser SchülerInnen indoktriniert? (07.11.2006) (3.075)
21. Interpellation du groupe GRL, par le député (suppl.) Philippe **RITTER**, concernant l'emploi (08.11.2006) (3.076)
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **RITTER**, betreffend Beschäftigung (08.11.2006) (3.076)
22. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et cosignataires concernant la formation professionnelle des assistantes médicales (09.11.2006) (3.077)
Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Berufsausbildung der medizinischen Praxisassistentinnen (09.11.2006) (3.077)
23. Postulat du groupe GRL, par le député Jean-François **COPT**, concernant: pour des postes de démarcheurs de places d'apprentissage à long terme (09.11.2006) (3.078)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François **COPT**, betreffend langfristige Anstellung von Lehrstellenförderern (09.11.2006) (3.078)
24. Postulat du groupe GRL, par le député Jean-François **COPT**, concernant: du CO à l'EPP ou de l'EPP au CO (09.11.2006) (3.079)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François **COPT**, betreffend OS und Sfb (09.11.2006) (3.079)
25. Postulat du groupe GRL, par le député Jean-François **COPT**, concernant: pour un processus d'orientation plus personnalisée au CO (09.11.2006) (3.080)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François **COPT**, betreffend individuellere Betreuung in der OS (09.11.2006) (3.080)
26. **Heure des questions / Fragestunde**

Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

27. Motion du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant: la distribution de l'eau doit rester publique (12.09.2006) (5.043) (*en collaboration avec le DFIS*)
Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend: Die Wasserversorgung muss öffentlich bleiben (12.09.2006) (5.043) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

28. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant le contrôle de la qualité de l'eau (12.09.2006) (5.044)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Kontrolle der Wasserqualität (12.09.2006) (5.044)
29. Motion du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant la propriété de l'eau (12.09.2006) (5.045) (*en collaboration avec le DSSE*)
 Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Eigentum am Wasser (12.09.2006) (5.045) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

30. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) et cosignataires concernant des dispositifs avertisseurs pour le gibier (12.12.2006) (5.056) (*en collaboration avec le DFIS*)
 Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wildwarnanlage (12.12.2006) (5.056) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
31. Postulat du député Klaus **RUSSI** (CSPO) et cosignataire concernant la sécurité hivernale des voies de communication dans la vallée de Conches (13.12.2006) (5.057)
 Postulat von Grossrat Klaus **RUSSI** (CSPO) und Mitunterzeichner betreffend Wintersicherheit der Verkehrswege im Goms (13.12.2006) (5.057)
32. Postulat du député (suppl.) Fabrice **ANÇAY** (GRL) concernant le panneau de signalisation électronique pour animaux sauvages (15.12.2006) (5.062) (*en collaboration avec le DFIS*)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Fabrice **ANÇAY** (GRL) betreffend elektronisches Signal "Wildwechsel" (15.12.2006) (5.062) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

Urgences / Dringlichkeiten

33. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les responsabilités dans la débâcle des caisses de pension: les lampistes seront-ils seuls à payer? (03.04.2007) (1.136) (*en collaboration avec le DECS*)
 Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Verantwortlichkeiten beim Pensionskassendebakel: Werden nur die Sündenböcke bestraft? (03.04.2007) (1.136) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
34. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant école et politique: deux poids, deux mesures? (03.04.2007) (3.091)
 Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Schule und Politik: Wird mit verschiedenen Ellen gemessen? (03.04.2007) (3.091)

35. Interpellation urgente du groupe PDCC, par le député Freddy **PHILIPPOZ**, concernant le crédit d'engagement pour les infrastructures sportives (03.04.2007) (3.092)
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Freddy **PHILIPPOZ**, betreffend Verpflichtungskredit für Sport-Infrastrukturen (03.04.2007) (3.092)

Le président:

J'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième et dernière journée de la session d'avril, une matinée dont le sommaire présente 35 objets à traiter.

Mais, avant d'entamer ce copieux menu, je vous donne l'information suivante: Lors de la séance de mardi dernier, le Bureau, après avoir admis le caractère urgent de l'interpellation concernant les responsabilités dans le découvert des caisses de pension, a pris la décision de vous proposer une modification de l'ordre du jour de cette matinée.

En effet, la prise de position du Conseil d'Etat sur cette interpellation devrait apporter des éléments ou tout au moins un éclairage nouveau sur la question.

Il tombait ainsi sous le sens que cette interpellation urgente devait être développée avant le traitement du point 16 de l'ordre du jour, à savoir la décision sur la demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension.

Afin de donner aux groupes la possibilité d'appréhender sérieusement et à la lumière de la réponse du Gouvernement la situation, les présidents de groupe proposent de renvoyer le point 16 de l'ordre du jour à la session de mai prochain.

Ainsi donc, se référant à l'article 108 de notre règlement, le Bureau formule la **motion d'ordre** proposant le retrait du point 16 de l'ordre du jour.

Avant de vous soumettre formellement cette proposition, je suis bien entendu disposé à ouvrir la discussion.

Je constate que personne ne demande la parole.

Nous allons procéder ainsi donc formellement au vote.

La motion d'ordre présentée par le Bureau, à savoir de reporter le point 16 de l'ordre du jour, est acceptée par 102 voix contre 3 et une abstention.

Le point 16 de l'ordre du jour est ainsi renvoyé à la session de mai prochain.

Je dois ainsi rectifier mon propos introductif: ce ne sont plus 35 points qui figurent à l'ordre du jour de ce matin, mais bien 34.

Deuxième lecture

1. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation)

Zweite Lesung

EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
(Verstaatlichung)

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Titre et considérants, adoptés.

I

**Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite du
20 juin 1996**

Article 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 1:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:

Artikel 1

Absatz 1

Hier gibt es einen Abänderungsvorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel und zwar wie folgt:

Der Kanton umfasst sechs Betreibungs- und Konkurskreise, die mehrere Bezirke bzw. Gemeinden zusammenfassen. Jeder Betreibungs- und Konkurskreis ist... (der Rest des Absatz 1 bleibt unverändert).

Absatz 2

Änderungsvorschlag: "Die Betreibungs- und Konkurskreise werden durch den Grossen Rat bestimmt".

Beschluss der Kommission: mit 6 zu 4 Stimmen abgelehnt und zwar mit folgender Begründung.

Die Kommission hat sich im Grundsatz dafür ausgesprochen, dass jeder Bezirk einen Betreibungs- und Konkurskreis besitzt. Die Kommission hat sich für den pragmatischen Weg entschieden, welcher bereits von der ersten Kommission gebnet wurde.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Staatsrat und Kommission sind sich einig, dass eine Strukturbereinigung stattfinden muss. Und der Meinung sind wir auch. Die Reduktion auf sechs Betreibungsämter ist sinnvoll. Wir können diese Strukturanpassung jetzt mutig an die Hand nehmen.

Wir sind auch der Meinung, dass dieses Gesetz 2008 in Kraft treten kann und soll. Ein Hinauszögern der Inkraftsetzung bis zur Pensionierung der jetzigen Konzessionäre ist unsinnig. Kostengünstiger und sinnvoller ist es, eine verträgliche Lösung zur Frühpensionierung zu suchen.

La discussion est close.

Par 74 voix contre 38 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Article 1, adopté.

Article 3

Proposition du groupe GRL par la députée Laetitia Massy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 3:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:

Artikel 3, Absatz 3

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrätin Laetitia Massy: Streichung des Absatz 3, d.h. die GRL-Fraktion verlangt, dass der Delegiertenposten gestrichen wird.

Dieser Antrag wurde in der Kommission mit 8 zu 2 Stimmen abgelehnt.

Die Kommission vertritt die Ansicht, dass die dem Delegierten aufgetragenen Aufgaben nicht durch eine Dienststelle oder einen neuen Service ausgeführt werden sollen, sondern dass diese Aufgaben dem Delegierten zukommen sollen. Es geht um 80 Mitarbeiter an zehn verschiedenen Standorten. Im übrigen wurde dieser Delegierte bereits in der ersten Lesung von diesem Grossen Rat akzeptiert.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Le premier amendement, refusé il y a quelques instants à peine par la majorité de ce Parlement et que le groupe radical-libéral a soutenu, montre bien la volonté de conserver le beurre, l'argent du beurre et le fils du crémier, en l'occurrence tous les offices, tous les préposés plus un nouveau préposé coordinateur.

Tenant cependant compte de l'argumentation du Conseil d'Etat et tenant à le rassurer sur notre sérieux, **le groupe radical-libéral retire cette proposition.**

La discussion est close.

Le président:

Nous prenons bonne note du retrait de la proposition déposée par le groupe radical-libéral.

Article 3, adopté.

Articles 3a, 4, 5, 6, 7, 8 et 10, adoptés.

Articles 11 à 18, abrogés.

Article 19, adopté.

Article 20

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmännli (CSPO), Berichterstatterin:

Artikel 20, Absatz 2

Absatz 2 soll gestrichen werden. Die Kommission hat diesen Antrag angenommen.

Article 20, adopté avec la proposition du groupe PDCC de supprimer l'alinéa 2.

Articles 22, 24, 25, 26, 27 et 47, adoptés.

II (dispositions transitoires), adopté.

III

Proposition du groupe PS/AdG par le député Patrice Bigler (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Berichterstatterin:

Kapitel III, Absatz 3

Hier gibt es einen Abänderungsvorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrat Patrice Bigler, welcher verlangt, dass das vorliegende Gesetz am 1. Januar 2009 in Kraft treten soll. Die Kommission hat entschieden diesen Antrag abzulehnen. Dies liegt in der Kompetenz des Staatsrats.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Est-ce que cette proposition est maintenue?

Non, **elle est retirée.**

Merci.

III, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

C'est au pas de fourmi que l'on progresse ou que l'on a progressé, disaient nos collègues du groupe GRL mardi, mais comme nous n'avions pas fixé l'échelle de grandeur de la fourmi, chacune et chacun pourront, à leur guise, faire le calcul du chemin parcouru puisque c'est déjà du passé. Et quel que soit l'animal, une fois que le dernier pas est fait, c'est un pas de géant. Aujourd'hui, nous avons franchi ce pas.

Notre groupe a totalement confiance en l'avenir de la nouvelle situation des offices des poursuites, que ce soit financièrement ou administrativement.

Laissons maintenant à notre Exécutif cantonal le temps de préparer l'opérationnel et de tout mettre en œuvre afin que les quelque 80 personnes actives dans les offices des poursuites fassent l'approche de fonctionnaires en toute sécurité.

Notre conseiller d'Etat Jean-René Fournier déclarait mardi que les offices des poursuites seront toujours bénéficiaires à l'avenir, nous osons ajouter: oui, grâce à celles et ceux qui perdent parfois tout!

Le groupe DC du Centre accepte cette loi.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG accepte cette loi, car celle-ci apporte un progrès indéniable dans le fonctionnement de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

L'étatisation est une nécessité et elle supprimera les trop nombreux dysfonctionnements des offices privés.

Nous regrettons quand même la frilosité de ce Parlement qui refuse une réunification des petits offices et par là même fait perdurer un système peu efficient. Nous espérons que, dans le futur, la raison amènera un regroupement de certains offices pour leur donner la masse critique permettant un fonctionnement optimal.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer(CSPO):

Die CSPO-Fraktion stimmt dem Gesetz zu und ist erfreut darüber, dass der Grosse Rat der eingeschlagenen Linie treu geblieben ist. Jetzt geht es darum die neue Organisation zu bilden, damit wieder Ruhe einkehrt und die Rechtssicherheit gewährleistet bleibt.

Die Aufgaben des Delegierten sind umfangreich. Doch sind wir überzeugt, dass er diese mit der Angliederung an die Verwaltung und mit den vorhandenen Möglichkeiten wird erfüllen können. Die Institution eines Delegierten ist in der Walliser Verwaltung weit verbreitet und wird in den unterschiedlichsten Gebieten eingesetzt.

Die CSPO ist überzeugt, dass die gewählte Organisation die richtige ist. Es bleibt einzig zu hoffen, dass die Vorsteher das neue System trotzdem, dass ihrem Wunsch der Angliederung an das Kantonsgericht kein Erfolg beschieden war, unterstützen und umsetzen werden. Besten Dank.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion lehnt das Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs auch in zweiter Lesung ab.

Der Gesetzesentwurf bringt zwar gegenüber der ersten Lesung einige Verbesserungen, namentlich bei der Unterstellung des Delegierten und der Betreibungs- und Konkursämter unter die Exekutive statt unter die Judikative. Andererseits sind wir aber nach wie vor gegen die Verstaatlichung der Ämter, weil wir überzeugt sind, dass Verstaatlichungen ganz grundsätzlich der falsche Weg sind und dass auch im vorliegenden Dossier die vorhandenen Probleme nicht mit einer Verstaatlichung gelöst werden.

Die SVP-Fraktion lehnt dieses Einführungsgesetz deshalb ab. Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Tout ou presque a été dit dans ce Parlement concernant la nouvelle loi sur les offices de poursuites et faillites (OPF).

La peur de heurter la sensibilité des uns ou la crainte de provoquer la colère des autres nous a conduits à nous voir proposer finalement un projet assez frileux et peu novateur. L'étatisation en constitue le point central, le seul quasiment qui change par rapport à la situation actuelle. Tous les OPF, les grands, les plus ou moins grands, les moyens ou les lilliputiens seront désormais rattachés à l'Administration cantonale et il n'y aura plus sur notre territoire deux systèmes coexistants; de cela, le groupe radical-libéral ne peut que se réjouir.

Nous resterons, cependant, attentifs dans ce dossier, car nous sommes convaincus qu'à l'avenir, seul le regroupement des petits offices permettra de garantir l'efficacité, le professionnalisme et l'unité de pratique.

Réduire le nombre de nos districts, de nos tribunaux et de nos OPF, une rengaine qui semble certainement aujourd'hui blasphématoire aux oreilles de certains, mais qui constituera demain une réalité.

Le groupe radical-libéral soutient, cependant, ce projet de loi.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):

Ich glaube der Worte und Buchstaben sind nun genug, jetzt kann die Arbeit beginnen. Oberstes Ziel sind optimal funktionierende Betreibungs- und Konkursämter in unserem Kanton, ob diese nun verstaatlicht sind oder nicht. Es kann nur dann der Fall sein, dass es gut funktioniert, wenn gut qualifiziertes Personal, versehen mit der notwendigen logistischen und fachlichen Unterstützung der zuständigen kantonalen Verwaltungsstellen und eine einheitliche Praxis im Schuldbetreibungs- und Konkursrecht auf dem ganzen Kantonsgebiet Anwendung findet.

Der zuständige Staatsrat, der Delegierte für Betreuung und Konkurs und die involvierten Dienststellen tragen nun die Verantwortung dafür, dass personal- und sacheffizient im Rahmen des vom Gesetzgeber gewählten Systems gearbeitet wird.

Meine Damen und Herren, die Verstaatlichung ist zwar kein Allerheilmittel und sie war im Verlaufe der Beratungen zum vorliegenden Entwurf auch nicht das Wunschkind der CVPO. Nachdem man aber nun mit dieser Gesetzesvorlage hoffentlich die notwendige Effizienz geschaffen hat, eine klare Zuständigkeitsregelung getroffen hat zwischen den Gewalten und auch die Qualität sichergestellt werden sollte, kann die CVPO mehrheitlich dem Entwurf zustimmen.

Und noch ein allerletztes zu den Regieämtern.

Es ist der Eindruck aufgekommen, als ob sämtliche Regieämter in globo nicht unbedingt gut gearbeitet hätten bei der Ausübung ihrer Funktion. Dem möchte ich doch noch entgegenhalten, dass die Mehrheit der Regieämter sich um eine stets gute Abwicklung der SchKG Angelegenheiten bemüht hat und deshalb gebührt an dieser Stelle auch den Vorgesetzten, den Amtsvorstehern, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der bisherigen Regieämter unser Dank.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la deuxième commission parlementaire:

On arrive maintenant à la fin d'un débat qui était nourri, qui était réfléchi et où tout et encore plus a été dit. Toutes les pistes ont été envisagées dans les différents projets.

Je suis heureuse que l'on soit arrivé à la fin des discussions et que la plus grande partie d'entre vous accepte cette modification de loi.

Je crois qu'ainsi on donne un outil de travail au Conseil d'Etat et au département permettant d'uniformiser le système, d'être encore plus efficient.

J'aimerais aussi reprendre les paroles de mon collègue Marcel Mangisch qui a loué le bon travail qui a été fait. C'est vrai qu'il y a eu des problèmes. C'est vrai aussi qu'un très bon travail est fait tous les jours par ces offices, qu'ils soient étatisés déjà maintenant ou qu'ils soient encore en régie.

Par contre, la nécessité du délégué, je me suis réjouie d'entendre qu'elle est quand même reconnue. Il est vrai que l'on ne peut pas laisser des offices continuer à travailler chacun dans son coin. Il y a donc la nécessité d'avoir un délégué qui fasse le coordinateur; alors qu'on l'appelle coordinateur, délégué ou inspecteur, je crois que ce n'est pas l'important, mais c'est bien qu'il y ait une personne qui soit responsable, qui fasse le lien entre le Conseil d'Etat et les différents offices pour mettre en place une façon de travailler très professionnelle et efficace, et aussi au service de la population.

Donc, dans ce sens-là, je ne puis que vous encourager à voter massivement cette modification de loi.

Par contre, le groupe UDC/SVP, qui s'est prononcé dès le départ contre l'étatisation, je crois que ce n'est plus un sujet maintenant, et il est vrai qu'on ne peut pas toujours contenter tout le monde.

Je réinterviendrai à la fin de l'examen de l'objet 3, quand on aura traité ces trois objets qui sont liés, pour adresser mes remerciements finaux.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Vous voici donc à quelques secondes de l'acceptation d'un projet de loi qui aura finalement été discuté pendant plus de 25 ans ici au Parlement et qui aura nécessité 7 projets pour aboutir, je le souhaite, à une solution qui, pour certains, n'est encore pas l'optimum, mais qui, pour la large majorité, est en tout cas nécessaire, utile et surtout bénéficiaire au bon fonctionnement de ces offices de poursuites.

Il est vrai que le simple fait de décider dans cette salle de l'étatisation des offices de poursuites est déjà un pas énorme, un pas énorme qui va se traduire, dans les mois qui viennent, par un travail conséquent, un travail en ce qui concerne l'uniformisation des

directives, l'uniformisation du service informatique – vous savez qu'il est extrêmement complexe de pouvoir intégrer dans un même et seul système avec un même objectif, une même vision et des mêmes procédures 80 collaborateurs et 10 offices différents. C'est déjà là un beau challenge. S'il fallait ajouter en plus une concentration des arrondissements forcée, vous imaginez bien, alors qu'aujourd'hui les offices en régie comme les offices étatisés fournissent des prestations plus que satisfaisantes par rapport à leur clientèle, qu'on aurait placé la barre, s'il fallait en même temps faire la réunification des arrondissements en quelques mois, à un tel niveau qu'on n'aurait pu connaître que des déceptions pendant l'exercice de cette mission. Mais, cette modification de loi permet bien sûr, avec plus de souplesse, la possibilité de regroupements dans le futur de ces offices. Et ici, je répète ce que j'avais dit en première lecture au député Jacques-Roland Coudray, nous avons exactement les mêmes objectifs, mais peut-être une limite dans le temps et un chemin un peu différent pour y parvenir. Il faudra bien sûr veiller à ce que ces objectifs, dans le moyen et le long termes, soient également respectés.

Alors, l'essentiel, c'est ce qu'a dit le député Marcel Mangisch: il a dit que, maintenant, la décision d'étatisation est prise, une nouvelle organisation, la meilleure possible d'après le groupe CSPO que je remercie, mais, actuellement, la responsabilité est sur le dos du chef du département, du chef du service et du coordinateur qui devra faire en sorte que la qualité des prestations données par les offices des poursuites, cette fois étatisés, dans leur nouvelle organisation, soit en tout cas aussi bonne que celle d'aujourd'hui, et, comme l'a dit la présidente de la commission, aujourd'hui, la qualité des prestations est bonne; c'est donc également un beau challenge.

J'aimerais, pour ma part, déjà remercier la commission pour l'important travail qu'elle a fourni. Vous avez vu qu'après le travail de la première commission, qui était également conséquent, le changement de projet et la clarification apportée par la deuxième commission ne sont pas négligeables. Je pense que, historiquement, si c'est un projet qu'il aura fallu mûrir pendant 25 ans, il est extrêmement heureux de constater qu'il aura fallu une commission présidée par une femme et une commission dont le rapporteur est également une femme pour trouver une solution, j'allais dire quasi-historique à la problématique des offices de poursuites du canton du Valais.

Merci de l'appui que vous allez donner à ce texte de loi..., en remerciant même ceux qui ne pourront pas le voter pour des raisons de principe d'étatisation, bien sûr ils ont tout de même reconnu que la nouvelle mouture de la loi, telle que présentée, apporte de nombreuses améliorations par rapport à celle qui nous régit actuellement.

Merci beaucoup de votre appui.

La loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (étatisation) est adoptée par 113 voix contre 8 et 2 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Entrée en matière et décision

2. DECISION

concernant la réunion des districts de Conches et de Rarogne oriental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites

Eintretensdebatte und Beschluss

BESCHLUSS

betreffend die Zusammenfassung der Bezirke Goms und Östlich Raron zu einem einzigen Betreibungs- und Konkurskreis

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Le groupe DC du Centre suit les propositions de la première et de la deuxième commissions quant à la réunion des deux offices des poursuites de Rarogne occidental et de Loèche et de Rarogne oriental et de Conches, car cela correspond à la réalité actuelle et ne change rien à la juridiction des tribunaux des districts de Brigue, respectivement de Loèche.

Le groupe DC du Centre entre en matière et accepte les deux projets de décision proposés.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Im soeben verabschiedeten Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs wird in Artikel 1, Absatz 2 dem Grossen Rat die Kompetenz eingeräumt, die Grösse der Betreibungs- und Konkurskreise durch Beschluss festzusetzen. Über zwei solche Beschlüsse haben wir heute abzustimmen.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten und stimmt diesen Beschlüssen zu.

Trotzdem erlauben wir uns folgende Bemerkungen:

Die CSPO-Fraktion verlangt, dass im ganzen Kanton Wallis in allen Bezirken nach gleichen Ellen gemessen wird. Die vorliegenden Beschlüsse sind aus praktischen und rationellen Gründen nachvollziehbar, zumal die Vorsteher dieser zwei Kreise über ein Büro verfügen um die bestehende Situation zu legalisieren. Andererseits macht es seitens des viel diskutierten Strukturwandels keinen Sinn, einzig in den kleinsten Bezirken die Ämter zu schliessen, ohne sich über die gesamte Organisation Gedanken zu machen.

Auf jeden Fall sind im ganzen Wallis überall die gleichen Rahmenbedingungen zu schaffen und Massstäbe anzuwenden. Denn mit jeder Schliessung eines Amtes gehen auch Arbeitsplätze und Infrastrukturen verloren, die vorab in den Randbezirken dringend notwendig sind. Besten Dank.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Je ne pense pas avoir besoin de vous redonner ici la position du groupe radical-libéral sur le fait de réunir plusieurs offices de poursuites et faillites.

Cependant, les deux projets qui nous sont soumis maintenant montrent bien les limites, pour ne pas dire l'incohérence de la loi que nous venons de voter. En effet, le Parlement a clairement démontré sa volonté de lier la notion d'arrondissement de poursuites et faillites à celle de district et, directement après, ce même Parlement doit corriger l'article 1 de la loi en réunissant deux fois deux districts.

Nous acceptons, cependant, de réunir de manière officielle ces deux fois deux offices.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

La réunification de ces offices des poursuites et faillites va dans le sens que nous désirons.

Nous ne pouvons ainsi que l'accepter et nous voterons cette réunification.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la deuxième commission parlementaire:

Effectivement, la deuxième commission, comme c'était déjà le cas de la première commission, a souhaité que ces décisions soient prises dans un même élan; du moment qu'on bât le fer, battons-le tant qu'il est chaud!

Il faut relever, effectivement, la situation actuelle – je comprends un peu l'irritation de certains de mes collègues du Haut-Valais – de ces deux offices, à savoir que les mesures sont déjà appliquées. Des fermetures ont déjà été effectuées. Il n'y a donc pas lieu maintenant de rouvrir le débat pour voir si l'on maintient ou si l'on ne maintient pas. Ici, on régularise donc une situation qui est donnée actuellement, qui est claire.

Par contre, l'incohérence, que la députée Laetitia Massy soulève, par rapport à la loi qu'on vient de voter, l'article 1 est expressément assez large pour permettre au fur et à mesure, selon les besoins, de procéder à des réunifications, si cela est avéré. Il est de la compétence du Conseil d'Etat de présenter des propositions ou des députés d'intervenir par le biais d'interventions parlementaires pour proposer des changements.

En l'état actuel, le gros travail, c'était déjà de trouver un fonctionnement, une uniformisation et, en avalisant ces deux situations rattachant les deux demi-districts de Rarogne à des arrondissements de tribunaux existants, ce n'est pas un précédent et c'est aussi un pas, comme cela est souhaité par plusieurs personnes, d'aller vers des regroupements et de rendre plus "schlank" l'organisation des offices de poursuites.

Je vous invite vivement à aller dans ce sens et à soutenir largement ces deux décisions. Une loi n'étant pas figée, on rediscutera certainement encore à l'avenir de réunifications, de regroupements. Toutefois, pour le moment, c'est le cas uniquement des demi-districts de Rarogne.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour dire que les deux décisions qui vous sont proposées aujourd'hui, finalement, entérinent une situation existante.

J'aimerais quand même faire une déclaration assez claire en ce qui concerne le futur en direction de la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer du groupe CSPO. Effectivement, il faudra que l'on ait la même application, la même doctrine et la même stratégie sur l'ensemble du territoire cantonal. Vous savez ce qui a conduit, dans le Haut-Valais, au regroupement de ces arrondissements. Il y a des opportunités que l'on peut saisir à un moment donné. Je crois que, aussi sur l'ensemble du canton, nous ne manquerons pas de saisir des opportunités qui vont se présenter, conformément à la stratégie cantonale de regroupement des petits offices.

Merci beaucoup.

Le président:

Nous sommes ainsi au terme de ce débat d'entrée en matière qui, en définitive, est valable pour les deux objets.

L'entrée en matière est acceptée.

Nous passons maintenant à la lecture de détail.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 110 voix et 5 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 avril 2007.

Entrée en matière et décision

3. DECISION

concernant la réunion des districts de Loèche et de Rarogne occidental en un seul arrondissement de poursuites et de faillites

Eintretensdebatte und Beschluss

BESCHLUSS

betreffend die Zusammenfassung der Bezirke Leuk und Westlich Raron zu einem einzigen Betreibungs- und Konkurskreis

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

L'entrée en matière est acceptée (cf. objet précédent).

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 106 voix contre 2 et 8 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 avril 2007.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la deuxième commission parlementaire:

J'aimerais vous remercier pour tout le travail effectué et, après les trois objets qui ont passé au vote et ont obtenu un magnifique résultat qui, je pense, est vraiment déterminant pour l'avenir, j'aimerais aussi remercier tout spécialement les membres de la commission, M^{me} le rapporteur, pour le travail intéressant et très actif. Je remercie également M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier et ses collaborateurs, ainsi que l'Inspection cantonale des finances et toutes les personnes qui ont apporté des propositions, des solutions que nous avons bien sûr analysées, mais qui ont fait l'objet de ces décisions finales en bonne et due forme.

Merci beaucoup à tous.

Traitements / Behandlungen:
**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

4. POSTULAT
**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant la revitalisation
des rivières (12.09.2006) (2.056)**
(en collaboration avec le DTEE et le DFIS)

POSTULAT
**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend
Revitalisierung der Flüsse (12.09.2006) (2.056)**
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite se trouve sur vos pupitres. Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je le considère ainsi comme accepté et transmis au Conseil d'Etat pour mise en oeuvre.

5. MOTION
**du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant
l'amélioration de la protection thermique des bâtiments, par l'application
des valeurs cibles des normes SIA 380/1 (13.09.2006) (2.057)**

MOTION
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend
Verbesserung des Wärmeschutzes von Gebäuden durch Anwendung der
Zielwerte der SIA-Norm 380/1 (13.09.2006) (2.057)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite qui vous a été distribuée.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter cette motion.

Cette motion vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par l'amélioration de leur isolation, en passant de la valeur limite de la norme SIA 380/1 à la valeur cible de cette même norme. Il s'agit de l'augmentation de 4 à 6 centimètres de l'isolation. Je pense qu'avec les progrès techniques, on pourra encore diminuer l'épaisseur de l'isolation en ayant la même qualité thermique.

Je rappelle que, en Suisse, plus de 40% de l'énergie totale consommée est utilisée pour chauffer les bâtiments et que la Suisse produit annuellement 53 millions de tonnes de CO₂.

Cette motion va ainsi dans le sens de l'amélioration de la protection thermique des bâtiments, de la diminution de production de CO₂ par économie d'énergie.

Je vous remercie d'avoir agi en faveur de notre environnement vital.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il semble que votre motion soit combattue.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le député Narcisse Crettenand demande, dès 2008, de passer des valeurs limites aux valeurs cibles dans les grosses transformations et les nouvelles constructions.

Dans son développement, l'auteur donne comme répercussion, afin d'obtenir ces nouvelles valeurs, une augmentation de 4 à 6 centimètres de l'isolation.

Mesdames et Messieurs les députés, en acceptant cette motion, dès 2008, toutes les nouvelles constructions devront avoir les valeurs du label MINERGIE. Vous n'êtes pas sans savoir que les maisons MINERGIE doivent avoir un concept de ventilation spécifique. Pourquoi une telle installation de ventilation doit-elle être mise en place? Tout simplement parce que ces constructions sont trop isolées et ne permettent plus aux habitations de respirer. Sans l'installation d'une aération douce, nos futurs maisons auront de la moisissure et seront très vite inconfortables.

Si l'on prend ces éléments en compte, toute personne rénovant ou désirant construire son foyer devra augmenter considérablement l'isolation et munir sa demeure d'une aération douce.

Tout cela a un coût, et ce coût supplémentaire est démesuré face à l'éventuelle économie sur le chauffage. En une vie, personne ne pourra rentabiliser pareil surcoût.

Le motionnaire, dans son argumentation, parle aussi de la production d'eau chaude sanitaire. Cette motion ne changera rien et ne permettra pas d'économiser un centime sur la consommation d'eau chaude d'un foyer. Pour rappel, le coût de la consommation d'eau chaude est, pour certains foyers, aussi élevé que la production de chaleur.

Pour conclure, avant d'augmenter des valeurs limites aux valeurs cibles, nous devons nous assurer que les nouvelles constructions respectent au moins les valeurs limites. Je reprends simplement les propos du député Narcisse Crettenand dans le développement de son postulat 2.059 qui va suivre: "A la mise à l'enquête, 40% des dossiers ne respectent pas les valeurs limites et, dans un canton voisin, sur le terrain, c'est 80% des constructions qui sont hors valeur."

Le groupe UDC/SVP vous demande d'appuyer dans un instant le postulat 2.059, mais surtout de rejeter la présente motion.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Respectons déjà les exigences actuelles avant de les augmenter.

Merci.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Juste pour dire que notre collègue confond les normes MINERGIE et la demande qui est faite de passer des valeurs limites aux valeurs cibles la norme SIA 380/1. Je crois que d'autres cantons ont déjà adopté ces normes et n'ont apparemment pas eu de problèmes avec les bâtiments.

Effectivement, si on isole plus, peut-être faudra-t-il prendre des dispositions pour améliorer l'aération du bâtiment.

J'ai parlé de l'eau chaude. Je crois effectivement que l'isolation du bâtiment, tout le monde le sait, ne va pas améliorer la production d'eau chaude ou diminuer la consommation pour produire l'eau chaude. J'ai simplement cité ce chiffre en disant, dans mon développement, que le 50% de l'énergie en Suisse était consommée pour produire l'eau chaude et chauffer les bâtiments. Je l'ai dit aujourd'hui: 40% de l'énergie totale consommée en Suisse est utilisée pour chauffer les bâtiments. C'est un chiffre qui est effectif et qu'il faut mettre en parallèle avec la production de CO₂, je le répète de 53 millions de tonnes de CO₂ produits en Suisse.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le Conseil d'Etat accepte cette motion du député Narcisse Crettenand parce que celle-ci propose de renforcer les exigences de protection thermique. Nous pensons que cela est très judicieux.

Si vous ouvrez un journal, vous constaterez que les questions actuelles sont le climat, l'énergie, les énergies renouvelables, les économies d'énergie. Les médias, les journaux en sont pleins. Je pense que cela est important.

C'est aussi le moment où nous devons mener une réflexion, bien sûr également dans le cadre de la promotion des forces hydrauliques, en faisant attention aux poissons, c'est évident, mais je pense que c'est quelque chose qui est très très important.

Dans le cadre de l'isolation des bâtiments, il y a justement l'efficacité qui est la plus grande. Chaque franc que l'on met pour l'efficacité dans l'isolation des bâtiments apporte beaucoup. Il y a aussi beaucoup d'autres mesures que l'on peut aussi prendre, par exemple la question du stand-by, les ampoules électriques, etc. Ce sont de petites mesures, mais dans le bâtiment, il y a un potentiel énorme.

Selon la Constitution fédérale, Mesdames et Messieurs les députés, ce sont les cantons qui sont responsables au niveau de la législation pour prendre des mesures dans le cadre des bâtiments. Dans notre canton, nous avons déjà le programme et le concept MINERGIE. C'est un concept qui connaît un plein succès. Il y a de plus en plus de maisons qui sont construites selon ce concept. Pour ouvrir une petite parenthèse, Monsieur le député Narcisse Crettenand, dès que la première maison MINERGIE sera construite à Iséables, je remonterai bien sûr dans votre joli village!

Monsieur le député (suppl.) François Pellouchoud, vous avez confondu les choses parce que ce qui est demandé par cette motion, c'est d'atteindre les valeurs cibles dans la norme SIA, édition 2001. Il est important de le souligner parce qu'il y a une nouvelle édition qui est déjà en train d'être préparée. Cela augmente la protection thermique au niveau des bâtiments. C'est quelque chose qui est réjouissant et qui est important. Cela n'a rien à voir avec l'aération contrôlée qui est demandée pour des maisons MINERGIE. Je souligne que l'aération contrôlée augmente le confort. Vous devriez peut-être le demander dans cette salle à quelqu'un qui habite dans une maison MINERGIE. Cela augmente le confort et abaisse aussi les coûts d'entretien. En effet, dans les locaux pour les toilettes ou les salles de bain, si c'est aéré, ça nécessite beaucoup moins d'entretien.

Je vous invite ainsi à accepter cette motion et à rejeter la proposition du groupe UDC/SVP.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous votons.

Par 74 voix contre 16 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.057 du député Narcisse Crettenand.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

6. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant le
cadastre des rejets de chaleur importants (13.09.2006) (2.058)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend
Abwärmekataster (13.09.2006) (2.058)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite, qui vous a été distribuée.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter ce postulat.

Le Conseil d'Etat relève qu'un inventaire des rejets de chaleur importants et des possibilités de valorisation sera utile dans le cadre de la promotion économique pour proposer des synergies et pour identifier des projets permettant d'économiser le CO₂. C'est effectivement l'objectif que vise ce postulat.

Je vous remercie encore pour votre soutien et votre attention.

Le président:

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

7. POSTULAT

du député Narcisse Crettenand (GRL) concernant: pour une protection thermique des bâtiments qui respecte la légalité (14.09.2006) (2.059)

POSTULAT

von Grossrat Narcisse Crettenand (GRL) betreffend gesetzeskonformer Wärmeschutz für Gebäude (14.09.2006) (2.059)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Ce postulat est accepté, mais dans le sens de la réponse et sous réserve – c'est donc conditionné – que le Grand Conseil accepte la création de deux nouveaux postes au Service de l'énergie et des forces hydrauliques.

Je cède la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Ce postulat a été déposé suite à quelques constats.

Les normes d'isolation, dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments, ne sont pas respectées.

Un contrôle quasi-systématique des dossiers d'autorisation de construire sur les six premiers mois de 2006 a été fait par le Service cantonal de l'énergie: 30% des dossiers sont en ordre; 30% des dossiers ont reçu un préavis positif avec réserve; 40% des dossiers ne sont pas en ordre.

Le canton de Vaud a fait un contrôle des bâtiments qui étaient construits, malgré des dossiers de mise à l'enquête en ordre, 60% des constructions ne respectaient pas les normes d'isolation.

On voit donc effectivement qu'il y a un problème dans le cadre de l'isolation des bâtiments.

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat, sous réserve de la création de deux nouveaux postes. Le postulat disait que les nouveaux postes créés pourraient être pris sur le budget ordinaire en diminution des subventions ou par l'augmentation du budget. Je pense qu'on va rediscuter, dans le cadre du budget 2008, du financement de ces deux postes. Je pense que

pour un service qui a un budget de près 50 millions de dépenses, deux postes supplémentaires devraient être supportables au vu des objectifs visés.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat, conditionné par le Conseil d'Etat, n'est pas combattu.

Il est ainsi transmis pour mise en œuvre.

Merci.

Monsieur le président du Gouvernement?

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Je voudrais remercier ici le député Narcisse Crettenand pour son postulat, que nous avons accepté.

Il est vrai que nous avons fait des contrôles sur les dossiers d'autorisation de construire durant le premier semestre de 2006 et nous avons constaté que les communes ne font pas leur travail. Il y a 30% des dossiers qui sont bons, mais cela ne veut pas encore dire que, dans la réalité, sur les chantiers, les mesures sont prises, ce qui est une autre question. Je répète que seulement 30% des dossiers sont bons, 30% sont lacunaires et 40% sont carrément nuls. Ce sont surtout les communes qui doivent faire un effort.

Nous avons, selon la loi sur l'énergie, la tâche de contrôler les communes. Le président de la commune d'Isérables demande que nous contrôlions plus les communes. Bien sûr, nous le ferons. Mais, nous avons aussi dit et nous avons discuté longuement de cela au Conseil d'Etat, avec les effectifs que nous avons au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, il est impossible de faire ces contrôles et si on devait encore faire des contrôles sur les chantiers.

C'est la raison pour laquelle nous allons proposer, dans le cadre du budget 2008, deux postes supplémentaires. Après, ce sera l'heure de vérité devant le Grand Conseil.

Toutefois, vu que ce postulat n'est pas combattu et est accepté, je suis très confiant, non pas d'avoir deux postes supplémentaires, mais de pouvoir faire les contrôles, de sorte que les communes aussi, sur le terrain, fassent mieux le travail qui leur est imposé par la loi.

Merci.

8. MOTION

du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la vente de médicaments par correspondance et/ou Internet et la sauvegarde de notre réseau de pharmacies de proximité (14.09.2006) (2.060)

MOTION

von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Versand- und/oder Internethandel mit Medikamenten und Schutz unseres Apothekennetzes (14.09.2006) (2.060)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte cette motion dans le sens de sa réponse écrite, qui vous a été distribuée.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable.

Il s'agit là, en fait, d'un élément qui vise à assurer aux Valaisans un réseau de soins de proximité et de qualité.

Je l'en remercie.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Juste une petite remarque parce que le député Marc-Henri Gauchat est vice-président de la commission thématique et sera prochainement président de cette commission.

C'est cette commission qui va analyser, aux mois de mai et de juin, la partie générale de la loi sur la santé. C'est dans ce cadre-là que l'on analysera cette proposition.

C'est dans ce sens que nous avons accepté la motion.

Il est clair que dans une loi cantonale sur la santé, vouloir interdire la vente par Internet serait quelque chose de plutôt illusoire, mais bien sûr que nous devons aussi voir s'il est possible de freiner ce développement qui est quelque part aussi dangereux pour la santé des personnes.

En outre, en ce qui concerne la vente des médicaments par correspondance, cela est régi exclusivement par le droit fédéral. Là aussi, nous allons analyser dans le cadre de notre loi si nous pouvons encore donner un appui dans le sens de la motion.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Je rappelle que les réponses écrites sont distribuées.

Si l'on veut gagner un petit peu de temps dans la procédure de nos débats, il serait bon de renoncer à toute demande de parole lorsque les choses sont claires et que la réponse écrite du Conseil d'Etat suffit.

Je vous en remercie.

9. POSTULAT
du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant le curage des
barrages, peut-on faire mieux? (12.09.2006) (2.063)
POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend Reinigung
der Staueeen: Kann man es besser machen? (12.09.2006) (2.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite, qui vous a été distribuée.

Il n'y a pas de demande de parole.

Monsieur le président du Gouvernement..., je vous la cède.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Je ne vais pas prendre trop de temps, Monsieur le président.

La question est: est-ce que l'on peut faire mieux? Je réponds: on peut toujours faire mieux! Merci.

Le président:

C'est parfait, Monsieur le président du Gouvernement!

Ce postulat n'étant pas combattu, réputé accepté, il est transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

**10. POSTULAT
de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par les députés
Marie-Anne Levrand (suppl.), André Quinodoz et Guy Follonier (suppl.),
concernant les vacances éternelles (12.09.2006)**

(2.064 anc. 1.102)

POSTULAT

**der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch
Grossrätin (Suppl.) Marie-Anne Levrand und die Grossräte André
Quinodoz und Guy Follonier (Suppl.), betreffend ewige Ferien
(12.09.2006) (2.064 ehem. 1.102)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Nous ne pouvons pas nous satisfaire, Monsieur le conseiller d'Etat, de votre réponse à notre postulat, car vous n'avez pas cerné la pertinence de notre démarche et sous-estimé l'inquiétude de notre population.

Certes, la décision de la Commission cantonale des constructions bloque momentanément l'activité de la société "Oasis de l'éternité", mais des recours sont déjà annoncés par le propriétaire de la société contre cette décision.

Cette interdiction vise en premier lieu la nécropole en dessus d'Hérémenche. Située en zone agricole, cette zone est non conforme à l'utilisation du sol et ainsi contraire à l'activité qui consiste, je vous le rappelle, à disperser, en pleine nature, les cendres des défunts contre un paiement plus ou moins important selon la formule choisie.

Mais, comment allez-vous régler le fait que cette société ait acquis d'autres terrains en zone mayens sur la commune d'Hérémenche et qu'elle n'ait fait que déplacer ses activités?

Ce commerce est florissant dans notre région, car les Allemands sont de plus en plus nombreux et désireux de reposer plus près de Dieu... ou tout au moins du ciel valaisan et de ses neiges éternelles.

Reconnaissons également que ce tourisme d'outre-tombe profite aussi au tourisme tout court.

Dans votre réponse, un corps réduit en cendres ne présente pas de risque pour l'homme, le sol et l'eau. Mais, dans cette réponse, c'est oublier toute la dimension communautaire de l'ensevelissement, dont ce genre de pratique risque, petit à petit, de nous priver.

Pour notre part, nous souhaitons légiférer et introduire un alinéa complémentaire à l'article 5 de l'ordonnance sur la constatation des décès et les interventions sur les cadavres humains. Cet article prévoit que le cimetière est le lieu d'inhumation obligatoire pour les corps humains.

Je citerai, en conclusion, la définition du cimetière pour l'abbé François-Xavier Amherd dans une tribune libre parue hier dans le Nouvelliste, et cela sans parler de la valeur de mémorial social qu'offre le cimetière paroissial et communal. "Le cimetière – selon l'abbé Amherd –, c'est l'expression de la solidarité des vivants et des défunts dans un village ou une cité." Ne nous privons pas de ces signes indispensables à notre identité collective et à nos racines.

Monsieur le conseiller d'Etat, nous restons dans l'attente d'une réponse qui permettra de régler les activités de cette société.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je cède la parole à M. le président du Gouvernement car, effectivement, la réponse du Conseil d'Etat est très très succincte.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Nous avons discuté à plusieurs reprises autour de la table du Conseil d'Etat pour voir ce que l'on voulait faire avec ce postulat.

Au niveau du Département de la santé, nous nous sommes dit que ce n'est pas un problème sanitaire.

Je pense que toutes les explications que vous avez données vont dans le sens que c'est une question de zone à bâtir. Alors, c'est clair, il y a un avis de la Commission cantonale des constructions qui dit qu'une zone agricole n'est pas destinée à recevoir des cendres de défunts. C'est quelque chose qui est évident.

Au Conseil d'Etat, nous avons dit que nous allions très prochainement parler et mettre sur pied la partie générale de la loi sur la santé, même si ce n'est peut-être pas le bon endroit pour légiférer dans ce domaine. Je vais inciter la commission thématique à mener une

réflexion sur les questions posées dans votre postulat. Bien sûr, on pourrait dire que ce sont toutes les communes valaisannes qui devraient légiférer dans leur règlement sur les constructions et leurs plans de zones pour dire qu'il n'y a aucune zone dans lesquelles de telles manifestations commerciales, si je puis m'exprimer ainsi, peuvent avoir lieu. Ce serait une possibilité, mais cela engendrerait un processus peut-être trop compliqué au niveau de toutes les communes valaisannes.

Alors, si l'on peut régler cette question dans le sens de votre postulat en mettant un article dans la loi sur la santé, même si peut-être que juridiquement et de par le thème ce n'est pas la bonne loi, mais on peut encore y réfléchir avec la commission thématique.

J'ai lu, ce matin, dans un journal du Haut-Valais, la "Rhone Zeitung", qu'à Ausserbinn et dans d'autres endroits, il y a aussi ce "commerce" qui commence à se développer. Il est clair que, actuellement, dans une zone agricole, une telle activité est interdite, mais là aussi ce sont les communes qui sont compétentes, et c'est de leur compétence et de leur devoir de faire de l'ordre sur leur territoire.

Pour le moment, je ne vous souhaite pas des vacances éternelles, mais au moins de bonnes vacances de Pâques!

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Ce postulat a été accepté; c'est donc tel quel que nous le transmettons au Conseil d'Etat pour réalisation.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Rectification, Monsieur le président du Grand Conseil.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse du Conseil d'Etat et nous voulons légiférer sur cela.

Nous ne sommes donc pas d'accord d'accepter dans ce sens la réponse du Conseil d'Etat.

Nous voulons simplement – je vous le rappelle – introduire un article complémentaire dans l'ordonnance sur la constatation des décès et les interventions sur les cadavres humains. Une loi existe; il suffit de la compléter.

Alors, je veux qu'on légifère là-dessus.

Le président:

Monsieur le député, j'aimerais vous rappeler quand même que le postulat, tel que vous l'avez déposé, a été accepté. La réponse du Conseil d'Etat est une réponse positive.

Maintenant, si vous voulez une mesure contraignante pour obliger le Conseil d'Etat à légiférer, la forme de votre intervention n'est peut-être pas la plus adéquate.

Je vous conseillerai, si je puis me le permettre, de déposer une motion qui contraindra, si le Parlement le décide, le Conseil d'Etat à légiférer dans cette matière.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Monsieur le président du Grand Conseil, je vais suivre votre conseil.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Développements / Entwicklungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

11. POSTULAT

**du député Marc-Henri Gauchat (GRL) concernant le financement de la
formation postgrade de médecins de premier recours (12.12.2006) (2.071)**

POSTULAT

**von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) betreffend Finanzierung von
Weiterbildungsangeboten in Hausarztmedizin (12.12.2006) (2.071)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):

Selon une étude réalisée par l'Observatoire suisse de la santé, dont les résultats ont été publiés dans la presse d'hier, l'âge moyen des médecins de premier recours est d'environ 53 ans et un médecin sur cinq a plus de 60 ans. Cela est particulièrement flagrant dans les cantons périphériques. Si l'on ne peut pas encore parler de pénurie, il faudra s'y attendre dans les dix à quinze ans qui viennent. Le canton du Valais est directement concerné.

La Société suisse de médecine générale a déjà tiré la sonnette d'alarme. La manifestation du 1^{er} avril 2006 à Berne a réuni 12'000 médecins sur la Place fédérale, dont au moins 250 Valaisans sur 650 que compte la société valaisanne. Le rapport conjoint de l'OCDE et de l'OMS sur le système de santé suisse nous invite à renforcer la médecine de premier recours dans notre pays. La huitième journée de travail sur la politique de la santé, qui s'est tenue à Bâle le 9 novembre 2006, avait d'ailleurs comme thème principal: le renforcement de la médecine de premier recours.

Mais, pourquoi se préoccuper de l'avenir de la médecine de premier recours? Ne faut-il pas laisser les règles du marché s'en occuper?

Je vous livre mes arguments.

Il y a, d'abord, un premier argument de santé publique:

Comme l'a confirmé le professeur Domenighetti, lors de cette journée bâloise, les pays qui ont un système de médecine de premier recours bien développé montrent une population en meilleure santé avec des taux de mortalité bien inférieurs. D'un point de vue

statistique, la relation entre la densité de médecins de premier recours pour 10'000 habitants et la baisse de la mortalité évitable par canton est hautement significative. Une analyse récente réalisée aux Pays-Bas confirme cette tendance. N'oublions pas que le travail de prévention et de dépistage a essentiellement lieu au cabinet du médecin de famille.

Il y a, ensuite, un deuxième argument de santé publique:

Les services de garde et d'urgences sont assurés en majorité par les médecins de premier recours, ce qui d'ailleurs, à cause de la surcharge de travail, pose problème et va entraîner une refonte de notre système valaisan, comme la presse de la semaine passée vous en a déjà informés. Les burn-out et l'automédication par des antidépresseurs, des tranquillisants et des analgésiques sont également plus fréquents chez les médecins de premier recours dans les régions rurales, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas motivant pour embrasser cette carrière.

Il y a aussi un argument économique:

La médecine de premier recours, dite aussi médecine de famille, est économique et les coûts totaux par consultation sont relativement bas. La fonction de triage diagnostique et le traitement simple d'affections fréquentes, souvent bénignes, sont indispensables. Il s'agit aussi d'assurer un suivi lors d'affections plus complexes et d'effectuer un travail de coordination. Un des objectifs du nouveau tarif Tarmed qui devait revaloriser économiquement la médecine de famille n'a pas été rempli. Le manque d'attractivité économique joue en la défaveur de la médecine de premier recours et une majorité d'étudiants préfère une spécialisation plus lucrative. La proportion idéale de généralistes et de spécialistes devrait être de 50%; elle est actuellement de 60% de spécialistes pour 40% de généralistes.

Est-ce que rien n'a été fait jusqu'à maintenant? Pas tout à fait, mais les choses avancent trop lentement. "C'est une tâche conjointe de la Confédération, des cantons et des associations professionnelles", comme l'a répété le conseiller fédéral Pascal Couchepin dans son introduction à la journée bâloise.

La résolution du problème débute lors de la formation universitaire. Des chaires de médecine générale ont vu le jour à Berne et à Bâle; Lausanne et Genève sont sur le point de leur emboîter le pas. L'intérêt pour une médecine proche de la personne, bénéficiant d'une approche globale et intégrant tous les facteurs bio-psycho-sociaux du malade doit être mis en valeur auprès des étudiants pour lutter à armes égales avec l'attrait exercé par la médecine spécialisée.

Dans la formation postgrade, il n'y a pas de places spécifiques prévues pour la formation à la médecine de premier recours. Si je peux me permettre de caricaturer la situation: les assistants fraîchement diplômés apprennent auprès de malades couchés la médecine qu'ils vont pratiquer au cabinet sur des patients debout. C'est une inégalité de traitement par rapport aux spécialistes dont la formation est financée, je le rappelle, par l'intermédiaire du budget des hôpitaux.

Le programme révisé de formation postgrade de médecine générale du 1^{er} juillet 2006 prévoit une année de formation de médecine ambulatoire, pas encore obligatoire, puisqu'il n'y a pas de place de formation garantie. Les rares postes autofinancés par les contributions de la FMH et des associations professionnelles ne sont de loin pas en nombre suffisant.

Dans un rapport, publié en octobre 2006, un groupe de travail de la Conférence des directeurs sanitaires et de l'OFSP recommande le financement par les cantons d'un assistantat

au cabinet médical d'une durée minimum de six mois, destiné à promouvoir l'intérêt et la qualité de la formation de la médecine de premier recours. Plusieurs modèles sont proposés, notamment un modèle contractuel qui conviendrait à un canton périphérique comme le nôtre.

Mon postulat va exactement dans cette direction. Il demande simplement au canton d'étudier le problème du financement de quelques postes, de manière à rendre notre canton attractif pour la formation des médecins de famille et de prévoir des conditions cadres favorables à leur installation, dans le but de préserver l'accessibilité de la population valaisanne à des soins de proximité et de qualité.

La médecine de demain se prépare aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé accepté, il est transmis ainsi au Conseil d'Etat pour traitement.

12. MOTION

**du groupe PS/AdG, par les députés Georges Darbellay et Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant: un enfant, une allocation (12.12.2006)
(2.072)**

MOTION

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Georges Darbellay und Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz, betreffend: ein Kind, eine Zulage
(12.12.2006) (2.072)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Dans notre pays, tous les enfants ne bénéficient pas encore des allocations familiales. En particulier, seuls dix cantons accordent des allocations aux enfants de l'ensemble des travailleurs indépendants, et ce n'est pas le cas du Valais.

L'objection centrale des adversaires à cette généralisation est liée au financement. On nous dit que les indépendants n'en veulent pas parce qu'ils devraient payer ces allocations.

Pourtant, le flux financier va des indépendants sans enfant vers les indépendants avec enfants. Tous les indépendants avec au moins un enfant à charge recevraient plus qu'ils ne paieraient, sauf s'ils ont un revenu très élevé évidemment.

Pourquoi tous ces indépendants seraient-ils, dès lors, opposés aux allocations? De plus, il y a forcément chez les indépendants sans enfant des gens qui sont prêts à être solidaires. Il faut donc mettre en doute cet argument de la soi-disant absence de volonté des indépendants.

Pour bien comprendre les flux financiers, il faut se rappeler que le financement est proportionnel aux revenus. Le flux va donc des hauts vers les bas revenus. Ce phénomène est encore plus marqué pour les indépendants que pour les salariés, car la distribution des revenus est plus inégale chez les indépendants que chez les salariés.

En Valais, près de 20% des indépendants ont un revenu annuel net supérieur ou égal à 120'000 francs alors que moins de 5% des salariés atteignent ou dépassent ce montant; 48% des rentrées fiscales sur le revenu des indépendants proviennent des classes de salaires nets supérieurs à 120'000 francs contre à peine 12% dans le cas des salariés.

Il est donc patent que la solidarité des hauts salaires envers les bas salaires est plus facilement finançable chez les indépendants que chez les salariés.

La seconde objection présentée est celle de l'arrosoir. Cette objection ne tient pas la route non plus, tout d'abord, parce que les hauts revenus paient plus, ensuite, parce que les allocations sont soumises à l'impôt progressif sur le revenu et, enfin, parce que la plupart des enfants vivent dans des familles à bas ou moyens revenus.

Pourquoi faudrait-il supprimer les allocations aux enfants de familles plus aisées? Il faudrait alors, si on est logique, aussi supprimer les rentes AVS pour les retraités bien lotis. Il ne faut pas oublier que l'objectif largement admis des allocations familiales consiste à verser un complément de revenus aux familles avec enfants pour rapprocher leur situation économique de celle des familles aux mêmes revenus et sans enfant.

Quel que soit le salaire, celui qui élève des enfants est économiquement nettement moins bien loti que son ou sa collègue aux mêmes revenus, mais sans enfant à charge. Il a donc tout à fait droit à des allocations. C'est une question de cohésion sociale comme pour l'AVS qui est également universelle.

Merci, Chers collègues, de voter en faveur de l'universalité et donc de la cohésion sociale.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous allons devoir voter puisque votre motion est combattue.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Que penser de cette motion?

Après analyse du texte et après consultation de quelques indépendants, nous sommes arrivés à la conclusion suivante:

1. l'énoncé de la motion n'est qu'un leurre face à son contenu;
2. la grande majorité, si ce n'est la totalité des PME sont des sociétés en SA ou en sàrl, donc pas concernées par cette motion.

Cette motion touchera, entre autres, beaucoup de petits artisans ou des agriculteurs travaillant en famille ou seuls.

Les motionnaires parlent de revenus de plus de 120'000 francs. Les motionnaires oublient que ces personnes, pour arriver à un tel revenu, mettent en péril leur famille, leur maison et leur retraite. En effet, une grande partie des personnes qui seront ponctionnées par ce nouvel impôt sont des gens travaillant plus de 230 heures par mois, délaissant vie de famille et vacances.

Dans le développement de la motion, il est stipulé le principe: une personne âgée – une rente AVS, alors un enfant – une allocation est le pendant naturel. Mesdames et Messieurs les socialistes, vous oubliez que les indépendants n'ont pas le droit à l'assurance chômage, ni au deuxième pilier. Où sont les pendants naturels?

Un indépendant avec sa façon de vivre et de s'assumer est l'idéal d'un citoyen. L'indépendant se gère lui-même. Il gère son patrimoine, son revenu, sa famille et sa retraite sans avoir besoin de l'aide de l'Etat. Que voulez-vous demander de plus? Qu'il cotise pour que vous puissiez dépenser n'importe comment ce que lui a gagné à la sueur de son front? Non, ces gens-là, qui s'assument et qui ont dédié leur vie à leur travail, ne veulent pas qu'on les considère comme des vaches à lait..., ils préfèrent traire eux-mêmes ces bovins, et même en dehors des heures ouvrables.

Un indépendant qui gagne 120'000 francs par an est une personne débrouillarde, intelligente et travailleuse. Et pour l'indépendant qui gagne beaucoup moins? Là, comme seule réponse, il y a la parabole des talents: nul n'est égal, le seul élément sur cette terre qui est le même pour tout le monde, c'est la mort.

En conclusion, comme notre grand baillif aime les citations, voici celle d'un ancien grand PDC, M. Pierrot Moren: "Le socialiste, c'est à cul nu, avec les mains dans les poches des autres."

Sur ce, le groupe UDC/SVP demande aux socialistes de garder leurs mains dans leurs poches et de laisser les honnêtes indépendants se gérer eux-mêmes et à vous tous, Chers députés, surtout de rejeter cette motion. Merci.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL):

Que le groupe PS/AdG se préoccupe du sort des patrons indépendants peut engendrer différentes attitudes: soit on fait preuve d'angélisme, soit d'une certaine suspicion.

L'angélique se dit: c'est vrai, au bout du compte, pourquoi les indépendants ne toucheraient-ils pas des allocations familiales comme tout le monde?

Le suspicieux, lui, se demande quel est l'intérêt pour ce groupe politique de se préoccuper des intérêts des patrons indépendants qui ne forment, a priori, pas le gros de leurs troupes. Et en y regardant de plus près, on découvre rapidement que l'expression allemande: "Der Teufel liegt im Detail" – le diable se trouve dans les détails – trouve ici tout son sens.

On parle, dans cette motion, du principe: un enfant – une allocation en comparant les allocations familiales à l'AVS. Malheureusement, cette comparaison ne tient pas la route. L'AVS est une assurance sociale, financée paritairement par les employeurs et les travailleurs. Les allocations familiales sont des compléments de salaires, pour lesquels ce sont les patrons qui, à la base, ont constitué des caisses de compensation, mais les cotisations sont financées intégralement par les contributions patronales – en Valais seulement, on a une participation du travailleur de 0,3%.

Mais, qui paiera les contributions des patrons indépendants? Les patrons et seulement les patrons, à moins que les motionnaires aient prévu une participation des travailleurs pour les allocations familiales de leurs employeurs. Donc, voilà une proposition qui consiste à faire payer 100% aux patrons une charge dont ils pourront éventuellement bénéficier. Et les contributions patronales, comme le dit d'ailleurs le texte de la motion, seront bien plus importantes que les prestations dont ils pourront bénéficier. Ce n'est pas pour rien que les patrons, représentés par l'association faîtière des PME, l'USAM, n'ont jamais voulu de cette solution dans la mouture qui nous a été présentée l'automne dernier. Pourquoi faudrait-il, dès lors, la leur imposer contre leur gré?

Les patrons doivent lutter à longueur d'année pour se constituer un salaire correspondant à leur travail. Ce ne sont pas les allocations familiales qui vont y changer quelque chose, au contraire, puisqu'elles constitueront une charge sociale de plus, dont les coûts seront largement supérieurs au retour dont ils pourraient bénéficier.

Enfin, comme disent les motionnaires, le peuple suisse a accepté le 26 octobre dernier la nouvelle loi fédérale harmonisant les allocations familiales en Suisse. Lors de cette votation, nous avons dénoncé le fait que cette nouvelle loi fédérale n'était qu'une pseudo harmonisation, qu'elle ne constituerait en fait qu'une sorte de SMIC des allocations familiales, mais ne réglerait rien sur le fond. A peine cette loi acceptée et à 20 mois de son entrée en vigueur, ça ferraille déjà de toutes parts dans tous les cantons, qui pour améliorer les prestations, qui pour élargir la palette des cotisations ou des bénéficiaires, qui pour décider de nouvelles prestations complémentaires.

Si l'on devait donc reconnaître des aspects positifs à cette motion, ce serait, l'un, celui de si rapidement donner raison aux opposants à la nouvelle loi sur les allocations familiales que nous avons votée en octobre et, l'autre, celui de relancer le débat, car cette nouvelle loi, Chers collègues motionnaires, Chère voisine, vous le reconnaissez avec nous, n'est pas satisfaisante.

Seulement, ce Parlement n'est pas le lieu adéquat pour ce faire. Si, comme vous le souhaitez, vous voulez faire des allocations familiales une nouvelle assurance sociale sur le modèle de l'AVS, avec des prestations mieux adaptées, avec des cotisations paritaires, il faut en souffler mot à vos représentants à la Berne fédérale. Ce problème ne doit pas, ne doit plus être traité au niveau cantonal.

En conclusion, nous vous invitons donc à refuser cette motion qui veut faire le bonheur des patrons indépendants malgré eux, qui augmenterait leurs charges tout en diminuant leurs revenus, affaiblissant par là leur compétitivité. Merci.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

L'action politique du parti démocrate-chrétien porte une attention toute particulière aux familles. J'en veux pour preuve le rôle précurseur qu'ont eu le Valais et notre parti dans le domaine des allocations familiales, système repris et appliqué actuellement sur tout le territoire suisse.

De plus, il est utile de rappeler que nous sommes dans le trio de tête quant aux montants des allocations allouées.

Notre groupe défend l'aide aux familles, une aide qui doit être juste et équitable.

Notre groupe défend aussi les indépendants qui constituent, dans notre canton, une base importante du tissu économique.

Que demandent réellement les motionnaires sous le titre aguicheur: un enfant – une allocation? En termes clairs, ils demandent que tous les indépendants cotisent obligatoirement pour les allocations familiales. Les motionnaires nous laissent sous-entendre qu'il y a une lacune dans le système et que les enfants des indépendants n'ont pas droit aux allocations familiales. Faux, Mon cher collègue Darbellay, tout indépendant qui décide de cotiser peut toucher les allocations comme il peut choisir de financer la charge de ses enfants personnellement sans passer par une caisse. Je répète, et ici je m'adresse aussi à tous les téléspectateurs indépendants: tout indépendant qui désire cotiser à une caisse, par exemple la CIVAF, peut le faire sans conditions d'entrée et peut toucher les allocations familiales pour ses enfants.

Mais, une question aux motionnaires: avez-vous posé la question aux indépendants valaisans de savoir s'ils désirent être obligés de cotiser à une caisse? Vous ne l'avez pas posée, et la réponse aurait été non.

Donc, en conclusion, est-ce que l'on veut imposer une charge supplémentaire à tous les indépendants de ce canton pour une prestation qu'ils ont la possibilité de percevoir actuellement s'ils le désirent, est-ce qu'un besoin est démontré, veut-on plus d'Etat et plus de charges pour certains acteurs de notre système économique?

A ces questions, notre groupe dit non et vous propose ainsi de rejeter cette motion au titre trompeur.

En outre, je me vois dans l'obligation d'émettre une remarque concernant les dires des motionnaires et surtout les interrogations qu'ils laissent supposer. Ils affirment que 20% des indépendants de ce canton gagnent un revenu supérieur à 120'000 francs et comparent ce pourcentage avec le pourcentage des revenus des salariés supérieurs à 120'000 francs. Cette affirmation est, prise dans ce contexte, pernicieuse. Aucune comparaison n'est faite sur les conditions d'acquisition et sur la durée dans le temps de ce revenu. Est-ce qu'un indépendant travaille 40 heures par semaine? Est-ce qu'un indépendant a cinq semaines de vacances par année ou même trois mois, si l'on compare à certains salariés étatiques? Est-ce que le risque pris par un indépendant est identique à celui d'un salarié? Est-ce que le revenu d'un indépendant est régulier, quelle que soit la conjoncture?

Chers collègues, je pense que vous connaissez les réponses.

Alors, Madame et Monsieur les motionnaires, si vous voulez porter un jugement sur le revenu des indépendants ou effectuer une comparaison correcte, prenez en compte l'ensemble des paramètres d'acquisition du revenu, car citer un chiffre hors contexte peut laisser penser que le statut d'indépendant est le signe d'un statut de nanti, ce qui n'est de loin pas le cas.

Merci.

Le président:

Je cède la parole au député Georges Darbellay pour une correction matérielle.

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Oui, très rapidement, tout d'abord en réponse aux objections du député Laurent Léger.

Les chiffres sont incontestables. Ce sont les chiffres de l'administration cantonale des contributions. Ce sont des moyennes statistiques, qui représentent l'ensemble de la situation. On ne peut pas commencer à isoler et dire: voilà, l'indépendant, qui gagne plus de 120'000 francs, les gagne seulement une année. Ce n'est pas vrai.

La question centrale est celle de la solidarité entre les familles avec enfants et les familles sans enfant, et cela est totalement indépendant du fait que vous soyez salariés ou indépendants. Ce que j'ai cherché à démontrer uniquement, et je l'ai fait correctement, c'est qu'il est plus facile de financer les allocations chez les indépendants.

Une dernière observation sur le socialisme, puisque MM. Perruchoud et Delasoie nous ont dit que c'était quelque chose de très socialiste que l'on présentait là. J'aimerais quand même rappeler, par exemple, que le CSPO, lors de la campagne sur l'harmonisation des allocations familiales, avait érigé de grands panneaux dans le Haut-Valais et le titre était: "Jedem Kind eine Zulage". Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous demandez la parole?

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Oui, Monsieur le président, pour faire remarquer au préopinant que je ne me suis pas exprimé du tout, je me suis tu!

Alors, on ne peut pas...

Le président:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, c'était un lapsus de votre collègue Georges Darbellay qui voulait parler de votre collègue de gauche, le député (suppl.) François Pellouchoud!

Voilà.

Cette motion étant combattue, nous allons maintenant procéder au vote.

Par 79 voix contre 32 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.072 du député Georges Darbellay.

Cette motion est ainsi classée.

13. INTERPELLATION
du groupe GRL, par les députés Emmanuelle Maye-Favre (suppl.) et Alexis Turin, concernant le droit aux allocations familiales des parlementaires (12.12.2006) (2.074)
INTERPELLATION
der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Emmanuelle Maye-Favre (Suppl.) und Grossrat Alexis Turin, betreffend Familienzulagen für Parlamentarier (12.12.2006) (2.074)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Si je vous dis:

40, vous pensez Carême

22, vous appelez la police

12, vous revivez un western

33, vous ouvrez la bouche

mais si je vous dis 23..., 23 ça ne vous dit rien.

Ce nombre a tout de même inspiré le Conseil d'Etat en 1989 pour décider que les parlementaires indépendants ou conjoints d'indépendants ont droit aux allocations familiales, à la seule condition qu'ils siègent au moins 23 jours par année.

Cela n'a rien à voir avec la motion développée tout à l'heure; il faut bien lire.

Or, je pose la question du fondement du choix de ce nombre.

Considérant que chaque parlementaire contribue à hauteur de 0,3% pour les allocations familiales et dans un souci d'égalité, il semble judicieux qu'ils bénéficient également de celles-ci.

Dès lors, deux solutions paraissent équitables:

- soit les parlementaires cotisent et bénéficient des allocations familiales,
- soit ils ne revendiquent rien et ne contribuent pas.

En effet, quelles que soient les différentes lois acceptées dans ce canton, toutes prônent le fait que tout salarié a droit aux allocations familiales. Pourquoi en serait-il autrement pour les parlementaires et qu'en est-il d'un éventuel effet rétroactif?

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Quelle est la situation de fait?

En principe, les parlementaires reçoivent une indemnité de 250 francs par séance journalière, respectivement de 180 par séance portant sur une demi-journée. Ils ne cotisent que sur le 1/5, respectivement sur le 1/3 de l'indemnité allouée. Ce sont les directives sur le salaire déterminant, chiffre 2041. Les frais de déplacement leur sont remboursés en sus desdites indemnités.

En ce qui concerne la législation valaisanne actuelle en matière d'allocations familiales, il sied préalablement de préciser qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, les salariés participent au financement des allocations familiales par une contribution de 0,3% des salaires (art. 19 de la loi).

J'ouvre une petite parenthèse. Cette loi devra être réexaminée sur la base du vote au niveau fédéral sur les allocations familiales et passablement de questions seront traitées. C'est une commission extraparlamentaire qui a été mise sur pied et qui va siéger très prochainement.

Les règles de fractionnement des allocations familiales, prévues à l'article 9 du règlement sur les allocations familiales aux salariés, ont été assouplies par la même occasion. Pour les salariés payés à la journée ou à la demi-journée, l'allocation minimale s'élève par jour au 1/16 de l'allocation mensuelle ou à 1/192 des allocations annuelles. Le fait que les cotisations ne portent que sur le 1/5 du montant de l'indemnité journalière, respectivement sur le 1/3 de l'indemnité semi-journalière n'est pas déterminant puisque le montant de l'allocation familiale est calculé en fonction de la durée du temps de travail.

Procédure et prescriptions: Les députés qui pensent pouvoir prétendre à des allocations familiales pour leur activité doivent déposer au Service parlementaire une demande d'allocations familiales qui sera, ensuite, transmise à la Section des traitements. La Section des traitements devrait examiner et calculer une fois par année – vous voyez que la vie est un peu compliquée – à la fin décembre le droit aux allocations familiales sur la base de l'ensemble de l'activité ou des activités exercées par les ayants droit ou leur conjoint ou conjointe. Il appartient aux parlementaires de fournir tout document et toutes données utiles permettant d'établir le droit aux allocations familiales.

Quant aux créances en paiement d'allocations familiales, elles se prescrivent par deux ans rétroactifs à compter du dépôt de la demande.

Conclusion: Dans le cas des parlementaires, il n'est pas possible de déterminer le droit aux allocations familiales sans examiner la demande. A titre d'exemple, pour 20 jours de séances par année et deux enfants de moins de 16 ans à charge, un parlementaire pourrait actuellement prétendre à 650 francs. C'est une formule que je peux vous montrer, soit 2 x Fr. 260.- x 20 jours : 16 jours. Je vous remettrai la réponse écrite; ainsi, vous pourrez peut-être un peu mieux suivre.

Il n'est pas possible de toucher plus que l'allocation entière pour le même enfant. C'est aussi quelque chose qui est évident.

Les dispositions de ce mode de calcul seront modifiées par la loi fédérale sur les allocations familiales qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi sur les allocations familiales, les allocations entières seront alors dues dès que le salaire AVS dépasse 6'630 francs par année.

Je l'avoue, c'est une question très technique et peut-être aussi un peu compliquée, un peu administrative, mais c'est la raison que je peux vous donner.

Merci.

Le président:

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation.

Etes-vous satisfaite de la réponse?

Parfait.

Merci.

**14. POSTULAT
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB) et
cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique
(13.12.2006) (2.075)**

**POSTULAT
der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB)
und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im
Energiebereich (13.12.2006) (2.075)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

La production et la consommation d'énergie sont peut-être la caractéristique qui a permis à l'homme (der Mensch) de sortir de son animalité. Ce peut être la caractéristique qui le fera retourner à son animalité.

En se libérant des contraintes environnementales par le logement, le chauffage, la cuisson, la conservation, la réfrigération, l'habillement, les transports, la technique, les outils, les appareils, l'homme a libéré du temps pour réfléchir, pour penser, pour créer, pour réaliser son "humanité", selon l'expression d'Albert Jacquard. Les chefs-d'œuvre de la littérature, de l'art, de la musique, de l'architecture en témoignent. Les exemples de vie basée sur la charité, la solidarité, l'altruisme, la sagesse expriment cette "humanité".

Toutefois, si ses prouesses techniques lui ont aussi permis d'aller explorer le fond des mers, le sommet des montagnes, voire la lune, elles lui ont laissé croire qu'il était devenu tout puissant, à l'image de Dieu. Ses prouesses techniques lui ont permis d'accomplir le message

biblique: "allez, multipliez-vous et dominez la terre". Ses prouesses bibliques lui ont donné l'illusion de l'émancipation. Cette folie des grandeurs risque de le ramener à son animalité, à l'individualité égoïste perdue dans une population anonyme, par manque d'énergie.

A l'échelle de l'humanité, la civilisation du pétrole et du nucléaire n'aura été qu'une parenthèse d'environ 200 ans (entre 1850 et 2050), 250 ans pour les plus optimistes. En effet, la durée de vie moyenne d'une espèce est d'environ un million d'années. Or, l'homme moderne n'a pas encore 200'000 ans. S'il désire vivre encore 2'000 ans pour atteindre 202'000 ans, s'il veut être plus intelligent qu'un animal, il est temps qu'il construise une civilisation durable, basée sur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Actuellement, le Suisse (et le Valaisan) vit au-dessus de ses moyens. Il épuise son capital au lieu de vivre des intérêts de son capital. Si chaque habitant de la terre vivait comme un Suisse, il faudrait trois planètes supplémentaires pour satisfaire ses besoins. Or, ces planètes n'existent pas.

En Valais, le diagnostic énergétique n'est pas brillant. L'énergie est gaspillée (le chauffage électrique est un exemple d'aberration). Les habitations sont mal isolées. Les énergies fossiles polluent notre atmosphère. Les énergies renouvelables sont sous-utilisées. Les services industriels vendent de l'électricité au lieu de services. Les communes bénéficiant de concessions estiment avoir le droit d'utiliser à moindres frais une partie de l'électricité produite sur leur territoire. Plus de la moitié des demandes d'autorisation de construire ne remplissent pas les exigences énergétiques minimales. Nombre d'architectes ne conçoivent les habitations qu'en termes de lignes, de surfaces et de dessins techniques, et négligent ainsi l'art du bâtiment (son orientation, son isolation, son éclairage, sa circulation d'air et son approvisionnement énergétique). Nombre de communes et un plus grand nombre de citoyens renoncent à des investissements durables, soit par manque de compétences, soit par manque d'incitations financières.

Les conséquences économiques, écologiques et sociales sont déjà un problème aujourd'hui, mais seront un cauchemar demain. Avec la poursuite de la combustion des énergies fossiles, les changements climatiques seront plus marqués. Au niveau mondial, cette facture est estimée à 1'000 milliards de dollars par an, selon le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, une facture tellement astronomique qu'elle en paraît virtuelle et ne fait donc même pas peur. Avec l'épuisement des énergies non renouvelables (pétrole, gaz naturel, uranium), les prix exprimeront leur rareté et augmenteront. La facture énergétique chargera les budgets et entraînera des couches de la population vers la précarité et la pauvreté. Depuis quelques mois et pas plus tard qu'aujourd'hui, nous avons, dans cette Assemblée, écouté et soutenu des propositions, certes plus sectorielles (filère du bois, normes d'isolation des constructions, valorisation de l'eau), mais qui démontraient de façon irréfutable que nous sommes fort nombreux à partager les mêmes préoccupations.

Le rapport que ce postulat demande sera généraliste et permettra de situer la réalité des problèmes et de proposer un ensemble de mesures concertées et chiffrées.

La situation économique de l'Etat du Valais permet d'investir aujourd'hui pour éviter le cauchemar de demain. L'unité d'investissements, pour être crédible, doit se conjuguer en millions.

La société à 2000 watts, prônée par l'EPFZ et soutenue par la Confédération, est possible sans atteinte à la qualité de vie. Le Suisse actuel consomme plus de 5000 watts. Sa consommation peut être réduite d'un facteur 3 sans problème. La stratégie pour y arriver

repose sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La sobriété énergétique peut être atteinte par des actions de sensibilisation et d'information. La déconnexion des stand-by, le réglage de la température des habitations, la consommation de produits de proximité et de saison en sont des exemples. L'efficacité énergétique repose sur l'adoption de mesures et techniques d'économies d'énergie. L'isolation des bâtiments, un éclairage plus adapté, des ampoules économiques, des produits labellisés, un standard MINERGIE en sont des exemples. Les énergies renouvelables sont à promouvoir par des mesures incitatives de la part de l'Etat.

Le canton du Valais dispose déjà d'un savoir-faire sous-utilisé avec un logiciel développé par la HES-SO de Sion dans l'analyse énergétique des bâtiments, avec le turbinage de l'eau potable sans bassin d'accumulation, avec le développement et la production de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Si l'Etat du Valais consent un investissement conséquent dans les mesures incitatives, il favorisera la création d'emplois dans les domaines de l'analyse et du coût énergétique des bâtiments, de l'isolation, de la domotique, de la fabrication des panneaux solaires, dans la conception et l'installation de la petite hydraulique, dans la géothermie, dans les techniques de chauffage à bois, dans la production de biogaz.

Selon une étude, mandatée par la Confédération, le potentiel de création de places de travail dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables se monte entre 35'000 et 53'000. L'investissement consenti sera positif pour l'environnement en permettant de lutter contre l'augmentation de l'effet de serre. Il sera positif pour l'économie en augmentant l'indépendance énergétique et en augmentant les ventes d'électricité à l'extérieur du canton. Il sera positif pour le social en créant des places de travail.

A une société de gaspillage de l'énergie doit se substituer une société d'économies d'énergie.

A une société d'ébriété énergétique doit se substituer une société de sobriété énergétique.

Répondre au gaspillage énergétique par l'augmentation de la production énergétique ne fait que repousser le problème. C'est un oreiller de paresse qui nous prépare un cauchemar. Comme un kWh économisé est meilleur marché qu'un kWh produit, les dépenses dans les économies sont un investissement bénéfique aux niveaux environnemental, économique et social.

Nous espérons que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat prendront la décision d'une politique énergétique durable et assureront ainsi l'indépendance énergétique et politique du Valais, de ses habitants, de ses enfants et des générations futures.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

15. POSTULAT
des députés Georges Darbellay et Narcisse Crettenand concernant le
marquage de l'électricité: une chance à ne pas galvauder (15.12.2006)
(2.080)

POSTULAT
der Grossräte Georges Darbellay und Narcisse Crettenand betreffend
Stromkennzeichnung: eine einmalige Chance (15.12.2006) (2.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Ce postulat vise une meilleure information des consommateurs valaisans.

Dans certaines communes valaisannes, on consomme 0% d'énergie hydroélectrique et les consommateurs continuent de croire que leur électricité est à 100% hydraulique.

Si les citoyens ne saisissent pas les réalités du marché de l'électricité, s'ils continuent de vivre dans un monde magique où il est possible de consommer deux fois la même électricité, comment comprendront-ils les décisions d'investissement?

En effet, nous devons investir. Nous devons, d'une part, investir dans la production d'électricité renouvelable et, d'autre part, investir pour accroître la part des installations de production, de transport et de distribution aux mains des collectivités valaisannes. C'est seulement à ces deux conditions que les citoyens valaisans pourront disposer d'une électricité renouvelable à long terme et à un prix raisonnable.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de garantir une meilleure information sur l'origine de l'électricité. La forme lui appartient évidemment. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé accepté, il est ainsi transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'accueillir à la tribune un groupe de huit élèves journalistes du cycle d'orientation d'Ayent, accompagnés par M. Jean-Claude Aymon, directeur des écoles, et par M. Roland Métrailler, professeur.

Ces jeunes tiennent une rubrique dans le journal régional "L'agache" et se familiarisent aujourd'hui avec la couverture journalistique de nos débats.

Je remercie d'ores et déjà les journalistes accrédités qui ont accepté spontanément de les rencontrer après la session pour leur présenter leur activité.

Voilà, Jeunes journalistes en herbe, je vous remercie de votre intérêt, vous souhaite une enrichissante fin de matinée avec nous et vous donne rendez-vous à la bibliothèque qui se trouve au troisième étage directement après nos débats.

Merci de votre présence.

(Applaudissements)

16. Décision
sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires
concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat
en matière de caisses de pension

Beschluss
über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und
Mitunterzeichnenden
betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in
Sachen Pensionskassen

Commission de justice / Justizkommission

Präsident: Thomas Brunner / Berichterstatter: Franz Ruppen - Rapporteur: Charles-André Bagnoud

(Cf. motion d'ordre acceptée au début de la séance.)

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

17. POSTULAT
du député Didier Cachat (GRL) concernant l'harmonisation de la prise
en charge des enfants en difficultés scolaires (13.09.2006) (3.063)

POSTULAT
von Grossrat Didier Cachat (GRL) betreffend Harmonisierung der
Betreuung von Kindern mit schulischen Schwierigkeiten (13.09.2006)
(3.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres. Ce postulat est accepté.

Il n'y a pas de demande de parole.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

18. POSTULAT
du député Narcisse Crettenand (GRL) et cosignataires concernant 21 fois
1907 (14.09.2006) (3.066)
POSTULAT
von Grossrat Narcisse Crettenand (GRL) und Mitunterzeichnenden
betreffend 21 mal 1907 (14.09.2006) (3.066)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat a également été distribuée. Ce postulat est accepté.

Je cède la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter ce postulat; il l'accepte dans le sens de sa réponse écrite.

Je rappelle que ce postulat demande l'organisation d'un concours ouvert aux étudiants valaisans à l'occasion du centième anniversaire de notre Constitution cantonale. Ce concours est doté de 21 prix de 1'907 francs.

Je me réjouis de voir les résultats de ce concours et surtout des idées qui seront émises. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

19. POSTULAT
du député (suppl.) Grégoire Jirillo (PDCC) et cosignataires concernant:
peut-on ou doit-on perturber les élèves perturbateurs? (14.09.2006)
(3.067)

(motion transformée en postulat)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Grégoire Jirillo (PDCC) und Mitunterzeichnenden
betreffend: Darf oder muss man Störenfriede in der Schule in die
Schranken weisen? (14.09.2006) (3.067)
(Motion umgewandelt in ein Postulat)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres. Ce postulat est accepté.

Monsieur le chef du département, je vous cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, dire que j'ai été très surpris des propos tenus par le député Freddy Philipoz lors du développement, qui sont partiellement déplacés lorsqu'il mentionne que la politique du DECS est irresponsable ou que le département laisse les communes sans un concept global. En effet, le règlement mis en place en 2004 (règlement sur les mesures disciplinaires) précise ces éléments.

En complément d'information, j'aimerais vous dire aussi qu'à la reprise scolaire 2007, donc au mois de septembre prochain, nous aurons une grande action sur la violence. Dans dix jours, les directeurs des cycles d'orientation auront une journée de séminaire. Le département sera présent. Nous avons visité Sierre, Fribourg et les expériences de Sion nous donneront la base pour cette réglementation et les actions que nous entreprendrons à la rentrée.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce postulat vous est donc transmis pour mise en œuvre.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**20. INTERPELLATION
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les
journées "Exil et asile": les écoliers valaisans endoctrinés? (07.11.2006)
(3.075)**

**INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Ausbildungstag "Flucht und Asyl": Werden die Walliser SchülerInnen
indoktriniert? (07.11.2006) (3.075)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

L'auteur de l'interpellation ne demande pas la parole. Je pense que le texte déposé suffit.

Monsieur le chef du département, je vous cède immédiatement la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Certaines directions d'école, qui sont sous l'autonomie communale, qui sont donc sous la responsabilité des communes, mettent en place depuis six ans des informations, qui sont organisées en collaboration avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Celles-ci ont pour objectif de montrer quelles sont les difficultés d'intégration et quelles sont les tâches des responsables de l'éducation.

Au département, nous réfutons donc les affirmations tendant à faire croire que les intervenants usent de la manipulation pour orienter les élèves. Les directions d'école ne nous ont jamais avertis de cette tendance et je leur fais confiance. Les directeurs d'école sont responsables et sont aussi sous l'autorité communale.

En ce qui concerne les réponses aux différentes questions.

Tout d'abord, deux journées ont été admises durant l'année 2006. Entre 2000 et 2006, nous avons soutenu neuf journées. Ce sont les soutiens que le département apporte notamment aux cycles d'orientation puisque ce sont ces derniers qui ont bénéficié de ces actions.

Les directions d'école annoncent cette organisation et nous les autorisons.

Concernant les montants, de 2000 à 2006, nous avons versé 9'000 francs pour certaines actions: deux actions par année en principe dans les différents cycles, soit neuf cycles qui ont reçu 1'000 francs de la part du département.

Les communes évidemment ont peut-être des montants complémentaires qu'elles mettent à disposition des cycles d'orientation sous leur responsabilité.

Pour compléter cette information, nous allons faire une enquête évidemment auprès des différentes écoles pour connaître quelle est la réalité. Nous refusons qu'une dérive existe dans ces écoles. En collaboration avec les autorités scolaires, nous voulons former des jeunes à la dimension sociale et nous ne pouvons ignorer les problèmes actuels notamment d'intégration.

Lorsque nous aurons la réponse à cette analyse, le Conseil d'Etat confirmera ou suspendra le soutien financier à l'organisation de ces journées.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation. Est-il satisfait de la réponse?

Cela semble être plus ou moins le cas... Vous renoncez à une demande de parole, je vous remercie, Monsieur le député.

21. INTERPELLATION
du groupe GRL, par le député (suppl.) Philippe Ritter, concernant
l'emploi (08.11.2006) (3.076)
INTERPELLATION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Ritter, betreffend
Beschäftigung (08.11.2006) (3.076)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole. Le texte déposé suffit.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous laisse le soin de prendre position.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Très rapidement, concernant l'emploi, évidemment que nous mettons tout en place pour que les jeunes trouvent un poste à travers l'orientation professionnelle, à travers l'appui du Service de l'économie.

Malheureusement, la loi ne nous autorise pas à aller dans le sens que demande le député (suppl.) Philippe Ritter d'exiger qu'une personne trouve un emploi hors de sa sphère de vie ou d'activité, d'exiger ce transfert et cette mobilité des personnes.

C'est la raison pour laquelle nous préférons des mesures incitatives pour les jeunes ou pour les personnes qui sont au chômage afin que les gens de l'économie trouvent une formule pour chaque jeune ou chaque personne dans nos structures, avec l'économie locale. C'est ce à quoi nous nous engageons actuellement.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'auteur de l'interpellation est satisfait de la réponse.

22. POSTULAT
du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la
formation professionnelle des assistantes médicales (09.11.2006) (3.077)
POSTULAT
von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) und Mitunterzeichnenden
betreffend Berufsausbildung der medizinischen Praxisassistentinnen
(09.11.2006) (3.077)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):

La profession d'assistante médicale est intimement liée à la pratique de la médecine dans les cabinets médicaux. L'assistante médicale doit combiner des compétences polyvalentes de téléphoniste, secrétaire, infirmière, psychologue, laborantine, technicienne en radiologie et comptable. C'est aussi la carte de visite du médecin.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, la formation a été reconnue par l'OFIAMT, actuellement l'Office fédéral de la formation professionnelle. Il s'agit d'un apprentissage de trois ans dans un cabinet médical agréé selon les critères fixés par le règlement d'apprentissage modifié en mai 2006. Le programme d'enseignement, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2003, définit la base des cours professionnels qui sont délégués actuellement par le Service de la formation professionnelle à l'Ecole-club Migros. Le financement est assuré par le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

Plusieurs plaintes nous ont été rapportées:

- Les enseignants ne sont pas rémunérés aux mêmes conditions que les enseignants de l'école professionnelle, ce qui pose un problème de recrutement et d'égalité de traitement.
- Il y a eu des problèmes avec au moins un enseignant et des échecs massifs aux examens de fin d'apprentissage (60% d'échecs en radiologie par exemple).

- Des problèmes de communication avec la direction des cours.
- Un licenciement d'un enseignant considéré comme abusif.
- Un manque de matériel d'enseignement avec notamment une salle de consultation mal équipée.

En conséquence, de plus en plus de médecins renoncent à engager des apprenties tant que la situation reste insatisfaisante. C'est une difficulté supplémentaire pour la formation des jeunes valaisannes.

Par ce postulat, nous demandons au DECS d'étudier une solution alternative à la délégation à une institution privée, soit de fixer des conditions cadres plus strictes à l'Ecole-club Migros et de s'assurer de leur respect pour en garantir un fonctionnement irréprochable.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé ainsi accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

23. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Jean-François Copt, concernant: pour des
postes de démarcheurs de places d'apprentissage à long terme
(09.11.2006) (3.078)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt, betreffend
langfristige Anstellung von Lehrstellenförderern (09.11.2006) (3.078)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

On a déjà eu la courtoisie de m'avertir que j'allais sûrement au-devant d'une fin de matinée difficile!

J'aimerais dès lors essayer, lors du développement de ces trois postulats – je souligne bien que ce sont des postulats, nullement contraignants, comme l'a rappelé le président il y a peu, pour le Conseil d'Etat – vous persuader que ces propositions méritent toute votre attention et votre appui.

La semaine dernière, comme membre, j'ai assisté à l'assemblée générale d'une association professionnelle. Lors de son intervention, M. Maillard, nouveau directeur du Centre professionnel de Sion, a dressé un bilan intermédiaire des apprenants (quel mot barbare!) de cette profession. Or, le constat est navrant. Il s'avère, en effet, qu'à Noël, plus du tiers des apprentis de première année étaient en échec.

Sans apporter de solution, M. Maillard évoquait trois hypothèses:

1. soit les exigences de l'école professionnelle étaient trop élevées,
2. soit les patrons étaient trop laxistes,
3. ou alors il existe des lacunes au cycle d'orientation dans la manière de préparer les futurs apprentis.

Les trois postulats que j'ai l'occasion de développer se rapportent directement à cette troisième hypothèse. Ils proposent justement des pistes en vue d'améliorer cette préparation.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir ces postulats et demandons au Conseil d'Etat, dans le cadre du groupe de travail qui planche actuellement sur la refonte du cycle d'orientation, d'intégrer ces propositions dans ses réflexions pour le bien de nos futurs apprentis.

Concernant le premier postulat, j'apporterai simplement un petit complément d'information au texte déposé.

Ces démarcheurs ou promoteurs (appelez-les comme vous voulez) de places d'apprentissage ont un double rôle: à la fois ils vont sur le terrain à la rencontre des entreprises, notamment celles qui n'ont jamais formé ou ne forment plus d'apprentis afin de convaincre les patrons d'un futur engagement – à ce propos, il faut savoir qu'en Valais, chaque année, près de 60 jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage et plusieurs centaines sont en rupture de contrat – et, parallèlement, ces promoteurs collaborent avec différentes associations pour jeunes comme l'école préprofessionnelle, l'Office d'orientation scolaire ou encore les semestres de motivation.

Il est également bon de rappeler que, actuellement, la Confédération encourage ces projets et y participe financièrement pour une durée de quatre ans au maximum.

Ensuite, ce sera au canton que reviendra la décision de maintenir ou non les postes en questions (actuellement deux pour le Valais).

Au terme de la première année de cette expérience, le bilan sur le plan suisse est plus que réjouissant puisque ce concept a permis de placer 1'800 jeunes, dont notamment:

- 600 dans les grandes entreprises
- 500 dans l'hôtellerie et
- 300 dans l'artisanat.

Dire, comme certains, qu'il est prématuré de prendre la décision de pérenniser ces postes de promoteurs serait assurément manquer de vision à long terme.

Prenons, Mesdames et Messieurs les députés, cette option claire, c'est là notre rôle, et transmettons ce message, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, à la commission qui met sous toit le projet de refonte du cycle d'orientation, car, c'est certain, ces promoteurs doivent figurer en bonne place parmi les partenaires et intervenants du processus d'orientation et de placement de nos futurs apprentis.

Je vous remercie de votre attention et de votre appui.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il semble, en effet, que votre postulat soit combattu.

M. le député Olivier Borgeat (PDCB):

Notre groupe peut parfaitement adhérer aux intentions du député Jean-François Copt de tout mettre en œuvre pour garantir aux futurs apprenants un maximum de chances de trouver une place d'apprentissage.

Cependant, il nous paraît totalement prématuré de vouloir déjà pérenniser ces deux emplois de démarcheurs alors même que la période test de deux ans vient seulement de débiter.

Il est donc, pour nous, une évidence et surtout judicieux d'attendre les premiers résultats avant deux postes de fonctionnaires supplémentaires.

Le deuxième élément qui nous fait dire que ce postulat est totalement prématuré, c'est la référence au programme mis en place en 2006 par le conseiller national radical Otto Ineichen qui a fondé l'association Speranza 2000, dont l'objectif est de créer des places d'apprentissage pour des jeunes rencontrant certaines difficultés. 1'600 places ont ainsi été créées en 2006, l'objectif étant d'en offrir plus de 3'000 supplémentaires d'ici à 2008. De nombreuses entreprises, dont Coop Vaud, ont largement déjà participé à ce programme durant l'année dernière. Des entreprises valaisannes devraient prochainement y adhérer. Cette association privée a le mérite d'être mise en place au niveau national, donc bénéficiant d'un vaste réseau de contacts. Elle a aussi l'avantage d'y impliquer tout le tissu économique concerné, y compris les PME et l'artisanat. Enfin, les démarcheurs, qui portent le nom de "Net workers", ne sont pas des fonctionnaires, mais bien des salariés de l'association payés en fonction de leurs résultats. Le Valais pourrait donc parfaitement suivre ce mouvement Speranza 2000 dans un avenir proche.

En acceptant ce postulat, nous nous trouverions alors avec deux structures parallèles, aux mêmes objectifs, ce qui serait bien évidemment un non-sens.

Le bon sens nous demande donc d'attendre encore un peu avant de prendre des dispositions qui pourraient rapidement évoluer vers une autre structure peut-être et certainement bien moins coûteuse pour le canton du Valais et dont les résultats pourraient être supérieurs.

Je vous invite donc, Chers collègues, à rejeter ce postulat.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 48 voix contre 38 et 15 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.078 du député Jean-François Copt.

Ce postulat est ainsi classé.

24. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Jean-François Copt, concernant: du CO à
l'EPP ou de l'EPP au CO (09.11.2006) (3.079)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt, betreffend OS
und SfB (09.11.2006) (3.079)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

L'école préprofessionnelle, comme son nom l'indique, s'occupe des jeunes en fin de scolarité obligatoire qui, pour diverses raisons, n'ont pas encore défini leur choix d'orientation.

Or, chaque printemps, les cycles d'orientation des régions périphériques principalement sont sollicités afin qu'ils mettent sur pied des classes de quatrième année pour la même catégorie d'élèves qui, pour des raisons personnelles, ne veulent pas se rendre dans les trois écoles préprofessionnelles officielles du canton.

En fonction de leur "clientèle" – entre guillemets –, les responsables des cycles d'orientation leur proposent un programme plus ou moins individualisé, sans concertation aucune sur le plan cantonal.

Par ce postulat, nous demandons, au contraire, au Conseil d'Etat que ces classes de quatrième année de cycle d'orientation soient officialisées et surtout coordonnées au niveau du programme par le département. Celles-ci devraient, certes, répondre à une attente préprofessionnelle, mais avec une ouverture nettement renforcée vers les branches culturelles et AMT (approche du monde du travail).

Je vous remercie de votre attention et de votre appui.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Postulat également combattu.

M. le député (suppl.) Jean-Paul Dupertuis (PDCB):

De par les spécificités de nos régions tant sur les plans culturel qu'économique, le groupe DC du Bas ne peut abonder dans le sens du postulant qui souhaite une officialisation et coordination de la quatrième année du cycle d'orientation sur le plan cantonal.

Afin d'accompagner au mieux nos jeunes et plus particulièrement ceux qui sont en difficulté de recherche d'emploi, nous sommes d'avis qu'il faut promouvoir et favoriser les stages linguistiques et professionnels en entreprise, et non pas dans un cadre scolaire cantonalisé.

Le groupe DC du Bas combat ce postulat.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

D'abord, en préambule, j'aimerais juste dire que je combats ce postulat et le suivant également, si c'est possible, je ne vais pas me relever.

En effet, j'aimerais porter à la connaissance de cette Assemblée, pour ceux qui ne le savent pas par les canaux officiels ou par la presse, qu'il existe une commission extraparlamentaire, composée de tous les partenaires concernés, qui s'occupe de la réforme du cycle d'orientation.

Comme vous l'avez déjà remarqué depuis quelques sessions, le groupe GRL multiplie les motions et les postulats sur le sujet. Je ne sais pas s'il s'agit là d'une heureuse coïncidence ou d'une stratégie de début de campagne électorale, mais le groupe PS/AdG combat ces deux postulats relatifs au cycle d'orientation pour laisser la commission extraparlamentaire travailler dans la sérénité. Celle-ci devrait normalement nous proposer bientôt un projet de loi qui sera soumis au Parlement et chaque groupe aura le loisir de l'étudier, de l'amender et de l'accepter ou de le refuser.

Alors, j'invite le Parlement à classer ces deux postulats et à suivre le groupe PS/AdG et le groupe PDCB.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je cède la parole au député Jean-François Copt pour une rectification matérielle.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Je suis quand même surpris que le principal argument des opposants à ce postulat est le seul fait qu'une commission travaille actuellement sur le projet de refonte du cycle d'orientation.

Or, nos propositions visent justement à donner à cette commission des pistes à étudier en vue d'améliorer la compétitivité de nos futurs apprentis. Lorsque son travail sera terminé, il sera certainement trop tard pour encore intégrer des processus qui vise justement à améliorer cette formation.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 62 voix contre 37 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.079 du député Jean-François Copt.

Ce postulat est ainsi classé.

25. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Jean-François Copt, concernant: pour un
processus d'orientation plus personnalisée au CO (09.11.2006) (3.080)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt, betreffend
individuellere Betreuung in der OS (09.11.2006) (3.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Je pense que le texte de ce postulat est suffisamment explicite.

Toutefois, permettez que j'y apporte simplement le complément suivant:

Qui, mieux qu'un enseignant qui a suivi attentivement un jeune durant les trois dernières années de sa scolarité obligatoire, est plus apte à juger de ses aspirations, de ses aptitudes et surtout à pouvoir en débattre avec les autres intervenants du processus d'orientation, à savoir, en premier lieu, les parents évidemment, mais aussi le conseiller en orientation, la direction de l'école, les autres enseignants ou encore le futur employeur.

Si vous partagez ce constat, nous vous proposons de soutenir ce postulat et invitons le Conseil d'Etat à le transmettre au groupe de travail en charge du dossier CO.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est combattu par le groupe PS/AdG ainsi que par le député (suppl.) François Pellouchoud, à qui je cède la parole.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le postulat du député Jean-François Copt pour un processus d'orientation plus personnalisée au cycle d'orientation est sans doute inspiré par de bonnes intentions, car qui ne saurait se soucier de l'avenir professionnel de notre jeunesse?

Mais, d'emblée, il est inquiétant que l'on propose de pourvoir chaque élève d'une sorte de tuteur. Ce serait inutilement coûteux et ce système comporte le risque de faire des élèves des assistés d'habitude et non des hommes responsables.

Mais, surtout, ce postulat est infiniment réducteur, en ce qu'il se concentre uniquement sur l'aspect utilitaire et technique de l'enseignement comme si le jeune élève n'avait pour destin que de devenir un acteur d'une société exclusivement marchande, en accord avec le libéralisme économique. C'est vouer notre jeunesse à la cage d'acier de la société libérale, utilitariste, dénoncée par le sociologue allemand Max Weber. Un enfant ne saurait avoir comme seule perspective le statut de consommateur ou de distributeur de biens de consommation ou de services. La primauté appartient à l'humain dans son ensemble et, en conséquence, il importe avant tout de remettre en question les réformes projetées par le département et que semble appuyer le postulat et de procurer à notre jeunesse un enseignement qui favorise le développement de l'ensemble de ses facultés: l'intelligence, le cœur, le caractère, le sens moral et le goût du beau, et non pas seulement le savoir-faire. Il sera ainsi un homme apte à affronter les difficultés de l'existence sans se laisser envahir par son métier et qui saura prendre en connaissance de cause les décisions qui conviennent face aux diverses situations que réserve la vie.

Un tel enseignement synthétique et non pas purement technique est d'autant plus urgent qu'aujourd'hui règne à l'école une situation inquiétante, comme cela ressort notamment du postulat de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller et des cosignataires au sujet des élèves difficiles au cycle d'orientation.

Le groupe UDC/SVP vous demande de rejeter ce postulat.

Merci.

M. le député (suppl.) Jean-Paul Dupertuis (PDCB):

Si nous pouvons aisément nous rallier aux deux premiers paragraphes de votre postulat, Monsieur le député Jean-François Copt, il n'en est pas de même pour la suite de votre développement.

En effet, lors de la session de mars passé, nous étions déjà opposés au postulat de la députée (suppl.) Françoise Descombes qui revendiquait des enseignants spécialisés de la deuxième langue dans les classes primaires de notre canton.

L'avenir professionnel de nos jeunes nous préoccupe et retient toute notre attention. En outre, par l'entremise des orienteurs professionnels, nous souhaitons que, dans le cadre de la refonte du cycle d'orientation, il ne soit pas tenu compte exclusivement des besoins économiques de notre canton, mais également des ambitions de notre magnifique jeunesse.

Dans cet esprit, le groupe DC du Bas combat ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Postulat également combattu..., jamais deux sans trois, Monsieur le député Jean-François Copt! Nous allons donc voter.

Par 71 voix contre 29 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.080 du député Jean-François Copt.

Ce postulat est ainsi donc également classé.

26. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 3

du groupe GRL, par le député Pierre-Christian de Roten, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant les coûts bruts des hôpitaux valaisans au dernier trimestre 2006

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le député Pierre-Christian de Roten se base sur les chiffres qui sont publiés sur le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique.

A maintes reprises, nous avons déjà critiqué la publication de ces chiffres parce que ces derniers n'ont rien à voir avec la réalité. En effet, il suffit que les hôpitaux envoient les factures avec un décalage par rapport à l'année précédente pour que ces chiffres deviennent inexploitable. Par exemple, si une facture pour un traitement effectué en 2005 est payée par les assureurs en janvier 2006, elle sera comptabilisée dans les coûts de l'année 2006. C'est la raison pour laquelle nous avons eu une fois une augmentation des coûts hospitaliers dans le secteur stationnaire de 51% d'une année à l'autre. C'était évidemment une grande bêtise.

Si on regarde l'évolution réelle de l'augmentation des coûts hospitaliers en Suisse, on constate qu'en 1997 et 2005, l'augmentation par franc et par assuré en Valais était de 28 francs tandis que, au niveau suisse, dans la moyenne, elle était de 173 francs, soit six fois plus au niveau suisse qu'au niveau valaisan pour la période 1997-2005.

Je cite encore un dernier chiffre. Depuis la reprise des hôpitaux par le Réseau Santé Valais (RSV) en 2004, l'évolution des charges totales du RSV se présente de la manière suivante:

en 2004 : +2,5%

en 2005 : +2,7%

en 2006 : +1,6%

Ce sont des résultats qui se laissent voir. On aura la possibilité d'en discuter dans le cadre du budget et du rapport sur le RSV qui se fera au mois de septembre.

Merci.

Frage 7

von Grossrat Erno Grand, an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Umfahrung Turtmann

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Cette BIU-Strasse a connu de nombreux projets et le dernier projet de la "Bau-, Industrie- und Umfahrungsstrasse" résulte, après de très nombreuses variantes qui n'ont pas abouti, d'une concertation entre la commune de Tourtemagne et le canton.

Cette variante a été mise à l'enquête publique le 27 août 2004. Elle a été présentée lors d'une assemblée publique, organisée par la commune, le 24 mai 2005, donc presque une année plus tard, et approuvée par le Conseil d'Etat le 12 avril 2006. Les 19 recours déposés contre cette décision – je rappelle tout de même, après une longue procédure de concertation avec la commune – d'approbation par le Conseil d'Etat ont été déboutés par décision du Tribunal cantonal du 20 novembre 2006. Le projet est entré en force depuis le 16 janvier de cette année. Le délai de recours au Tribunal fédéral n'a, heureusement, pas été utilisé. La participation de la Confédération doit faire l'objet maintenant d'une décision formelle de l'Office fédéral des routes et la part cantonale doit être prévue dans les budgets correspondants.

Je le rappelle: cette décision est entrée en force le 16 janvier 2007, ce qui signifie que ces éléments n'étaient pas connus au moment de la préparation du budget 2007.

Compte tenu du fait que la procédure n'était pas terminée au moment de l'établissement du budget 2007, le montant qui était prévu et en accord avec l'Office fédéral des routes pour cette année, avait été retiré du budget. Cependant, une demande va être faite très prochainement auprès de l'Office fédéral des routes dans le cadre de sa planification financière pour 2008 et les années suivantes.

Il faut préciser aussi qu'il ne s'agit pas là d'une perte de temps parce que, entre le moment où le projet est approuvé et entre en force et le moment où on commence les travaux, il faut évidemment suivre les procédures toujours très longues des marchés publics: procéder à la mise en soumission, à l'adjudication et, éventuellement, au traitement des recours.

Frage 10

der Grossräte Klaus Russi (CSPO), Hans-Ulrich Weger (CVPO), Martin Bittel (Suppl.) (CVPO) und Frank Wenger (Suppl.) (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend: Ist die Sicherheit im Goms bezüglich des Hochwasserschutzes unwichtig?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Remontons un peu le cours du Rhône puisqu'il s'agit ici de la sécurité dans la vallée de Conches.

Le dossier de la protection contre les crues à Obergesteln a été mis à l'enquête publique pendant 30 jours, à dater du 2 juillet 2004.

Les travaux, il est important de le rappeler, ont été devisés à 2,3 millions, sans les imprévus et les études.

Le 26 avril 2006, le dossier a été approuvé par le Conseil d'Etat et, le 17 juin 2005, le Grand Conseil a accordé un crédit d'engagement de 3,75 millions.

La mise en soumission de ces travaux qui a suivi, selon la procédure que je viens de vous décrire pour un autre cas, a montré que les coûts effectifs dépassent très largement le devis établi par le bureau d'ingénieurs. Ces surcoûts remettent en question l'efficacité des mesures puisque le rapport entre le montant du dommage potentiel et le coût des travaux est réduit de 2,4 à 1,3. Il s'agit là du rapport entre les dégâts potentiels et le coût des travaux et il n'est plus que de 1,3. En clair, les mesures que nous ferions protégeraient de dangers équivalant aux coûts de ces mesures. Or, pour qu'un projet soit subventionné, il devrait présenter au minimum un coefficient de 2 compte tenu des inondations précédentes. Ici, il faut aussi vous le dire, par rapport à l'ensemble de ces mesures de protection cours d'eau, pour qu'un projet soit prioritaire, il devrait au moins atteindre un coefficient de 5.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, actuellement, nous avons remis une étude en cours pour analyser s'il est possible d'entreprendre des travaux moins conséquents avec un meilleur rapport coûts-bénéfices et cela en coordination avec la Confédération.

Vous voyez ainsi que les démarches et les mesures entreprises montrent que le canton se préoccupe sérieusement de la sécurité en matière de protection contre les crues dans la vallée de Conches, mais que nous ne pouvons pas faire des travaux à n'importe quel coût par rapport à des dangers – je le dis comme ça, mais il faut le prendre avec les réserves d'usage – relativement limités en regard d'autres zones de danger dans ce canton.

Question 11

du député Claude-Alain Richard (PS/AdG) et cosignataires, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant l'immense fiasco de l'usine de Compost Chablais-Riviera

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il faut rappeler quelques éléments concernant cette société. Compost Chablais-Riviera est une société anonyme, à laquelle participent, à côté de communes vaudoises, les communes valaisannes de Monthey pour 11,5% et de Port-Valais pour 1,8%. L'Etat du Valais est également actionnaire de cette société à hauteur de 2,5%, qui correspond à un capital-actions de 50'000 francs. Cette société a son siège à Villeneuve qui, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, n'est pas en Valais... ou pas encore en Valais, c'est selon, mais est bien située dans le canton de Vaud.

Comme dans toute société anonyme, les tâches de contrôle de la gestion de l'entreprise incombent au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Le conseil d'administration est composé de neuf membres, dont un représentant de la commune de Monthey et huit représentants des communes vaudoises. En revanche, ni l'Etat du Valais ni le canton de Vaud ne siègent dans ce conseil.

Selon les conventions qui ont été établies, les communes se sont engagées à couvrir proportionnellement un déficit éventuel, en excluant expressément les cantons à cette obligation de couverture de déficit.

Lors de l'assemblée du 27 mars 2007, à laquelle le Conseil d'Etat a délégué le chef de mon Service de la protection de l'environnement ainsi qu'un collaborateur scientifique de l'Administration cantonale des finances, le conseil d'administration a été chargé de faire réaliser un audit externe. Il a été chargé aussi de consolider les aspects financiers des différents scénarii pour le futur des installations et de convoquer une nouvelle assemblée générale.

Parallèlement, la justice vaudoise enquête sur les soupçons de malversations à l'encontre de l'ancien directeur.

Ces différentes mesures doivent permettre de faire la lumière sur la situation actuelle et surtout de préparer le futur.

Le Conseil d'Etat entend donc évidemment veiller à ce que les intérêts des deux communes valaisannes et du canton du Valais soient protégés au mieux dans cette situation difficile qui, rappelons-le, concerne une société établie sur sol vaudois.

Frage 13

von Grossrat German Eyer (SPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Inventar Trockenwiesen gesucht

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Le député German Eyer est parfaitement au courant de l'actualité puisqu'il pose une question qui couvre un objet qui est actuellement en consultation.

L'inventaire fédéral sur la protection des prairies et des pâturages secs d'importance nationale est un inventaire provisoire en consultation. La Confédération a lancé la procédure le 1^{er} mars de cette année. L'inventaire concerne, en Valais, 119 communes et une surface totale de 4'300 ha. Ce n'est donc pas une petite chose. Les communes et les services concernés ont été invités, par une lettre du 12 mars dernier, de mon Service des forêts et du paysage, à formuler des remarques avec un délai au 15 avril.

La Confédération attend la prise de position des cantons pour la fin mai 2007 et prévoit l'entrée en vigueur de l'inventaire au début 2008.

Vous le voyez, nous sommes en plein dans la procédure de consultation.

La Confédération, à travers cet inventaire, à travers aussi des conventions programmes pour la période 2008-2011, ambitionne d'obtenir la mise sous protection d'environ 70% des surfaces.

Cet objectif, il faut le dire clairement, Mesdames et Messieurs les députés, est impossible à atteindre, soit en relation avec les moyens financiers, soit en relation avec les moyens en personnel, soit avec les situations conflictuelles également.

Dans sa prise de position, qu'il n'a forcément pas encore rédigée, le canton prévoit, disons-le pudiquement comme ceci, de modérer l'enthousiasme fédéral en liant la mise sous protection à des critères qui soient contraignants. Tout d'abord, les surfaces ne doivent pas

représenter ce que j'appellerai des confettis; elles doivent composer une certaine unité géographique qui soit intéressante. Les surfaces ne doivent pas présenter de situations conflictuelles majeures parce que si ces situations conflictuelles sont présentes par rapport à l'affectation actuelle, il sera impossible, sans gros dégâts économiques, de mettre ces surfaces sous protection. En outre, il est important que ces surfaces aient une liaison avec l'aspect paysager et touristique effectif. Enfin, il faut qu'elles prennent en compte l'intérêt au maintien d'une activité agricole et qu'elles prévoient le soutien financier de la Confédération, notamment pour freiner l'avancement de la forêt.

La Confédération, c'est vrai, prévoit de favoriser financièrement le maintien des prairies et des pâturages secs d'importance nationale. Il faut dire ici que, dans ce but, des contrats d'exploitation sont prévus. Mon Service des forêts et du paysage connaît déjà ce système de contrat. Sur la base d'un décret cantonal, les premiers contrats ont été signés déjà en 1993. A la fin 2006 – c'est un hasard, mais c'est aussi un bon moyen mnémotechnique – 365 contrats étaient en vigueur pour une somme totale de 766'000 francs qui sont versés à des agriculteurs. La Confédération a participé pour ces contrats jusqu'à présent à hauteur de 75%.

Mais la prudence est de mise par rapport à cet inventaire qui, comme son nom l'indique, n'est qu'un inventaire et devrait être suivi de décisions politiques faisant la part des choses.

Frage 6

**von Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO), an das Departement für
Erziehung, Kultur und Sport, betreffend Sprachdiplom**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Quelques rappels tout d'abord.

Le niveau pour les langues, qui est demandé par les plans d'études, est le niveau A2. Ce niveau correspond à la coordination qui est faite à la fois au niveau régional et avec la Confédération. Les moyens d'enseignement sont calqués sur ces niveaux et l'ensemble des régions francophones et alémaniques de la Suisse respecte ces moyens d'enseignement et ces niveaux.

L'évaluation qui en est faite permet aux enseignants de se rendre compte s'ils atteignent les attentes faites avec ces niveaux et permet aussi d'évaluer la qualité de la formation obligatoire.

Par ailleurs, les exigences qui sont demandées par la suite par les entreprises sont très disparates. C'est la raison pour laquelle nous n'envisageons pas d'avoir une certification à ce niveau externe, mais, au contraire, avec l'harmonisation qui est en place et qui est en discussion au niveau suisse, nous voulons à la fois mettre des standards au niveau suisse au niveau des minimums à atteindre pour chaque élève. Ces standards nous permettront de faire une évaluation.

C'est la raison pour laquelle, par nos propres moyens, par les moyens suisses, nous allons résoudre ce problème de la qualité des études et des plans d'études concernant les langues.

Question 8

du député Pascal Rey, au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant l'harmonisation des compétences des commissions scolaires

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Les bases légales concernant les compétences des commissions scolaires sont fixées dans le règlement du 9 janvier 1991. L'article 17 clarifie les compétences des commissions scolaires qui sont surtout d'ordre administratif.

Il appartient donc aux communes de faire respecter ces normes sur le plan communal puisque les commissions scolaires sont désignées et nommées par les communes.

Merci, Monsieur le député Pascal Rey, de m'avoir signalé que notre site en allemand seulement comprend une information discutable sur l'évaluation. Suite à votre demande, j'ai demandé, ce matin, que l'on retire ce document du site. Celui-ci a été retiré ce matin. Nous arrivons donc à être d'accord. Merci encore de cette information.

Pour la suite de ce dossier, avec les travaux soit sur le statut du personnel, soit les tâches qui seront dévolues à la direction ou aux commissions scolaires, à travers ces documents qui sont à l'étude, nous allons redéfinir les missions de chaque partenaire, de façon à canaliser l'organisation logistique de la classe vers la commission scolaire et les questions pédagogiques plutôt vers la direction, l'inspecteur et le département.

Frage 9

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Maria Oester-Ammann, an das Departement für Erziehung, Kultur und Sport, betreffend Schliessung von Schulklassen bei vorübergehend sinkender Kinderzahl. Muss das sein?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Malheureusement, Madame la députée Maria Oester-Ammann, nous avons, depuis quatre ans ou plus, une diminution très forte du nombre de jeunes qui entrent dans les classes, notamment dans le Haut-Valais. Nous avons, à travers les inspecteurs, à travers les communes, des réflexions pédagogiques pour discuter chaque cas dans les communes, en tenant compte surtout de l'aspect pédagogique et de l'aspect du jeune. Nous avons mis ces réflexions au premier plan dans le passé et évidemment pour le futur.

Les inspecteurs scolaires ont reçu des instructions pour avoir cette négociation, pour discuter des solutions particulières et trouver des solutions adéquates pour chaque cas.

J'espère que ces cas limites pourront être maîtrisés à travers la commune, l'inspecteur ou le département.

Mais, j'ai aussi une bonne nouvelle à vous annoncer puisque, hier et ce matin, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre des mesures d'accompagnement et sur ma proposition,

d'assouplir les normes d'organisation des classes (ouvertures et fermetures) et nous arriverons avec cette nouvelle formule, qui a été décidée, à trouver un complément de solution, sachant que le problème n'est pas résolu avec l'ensemble des jeunes parce que, de nouveau à la reprise scolaire, nous aurons entre 300 et 400 jeunes de moins dans le Haut-Valais. C'est un problème excessivement délicat. Nous voulons tenir compte du bien du jeune avant de rechercher une solution qui devrait être un peu plus globale au niveau de la commune ou d'un groupe de communes.

Question 1

du groupe GRL, par le député Bernard Rey, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant croix gammées et saluts hitlériens

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

L'intervenant se pose la question de savoir si, actuellement, le port de l'emblème nazi ou le salut hitlérien sont punissables en Suisse.

La réponse est assez nuancée. En tant que tel, il n'existe pas de base légale pour une interdiction générale des symboles représentant le nazisme ou le fascisme. La pratique judiciaire relative à la norme pénale concernant le racisme (art. 261bis CPS) démontre qu'il y a des lacunes dans ce domaine. Autrement dit, ce n'est pas condamnable de porter l'emblème, ce n'est pas condamnable de faire le salut nazi. Par contre, si soit le port de l'emblème, soit le salut nazi s'accompagnent de propos racistes, à ce moment-là, on tombe sous le coup de l'article 261bis du code pénal suisse. Le simple port ou la présentation publique d'emblèmes d'extrême droite ne sont pas punissables actuellement étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme la propagation d'une idéologie et, en principe, ils ne représentent qu'une conviction non punissable.

Toutefois, la révision du code pénal actuellement en cours tient compte de cette problématique. Le Département fédéral de justice et police soumettra prochainement un rapport à ce sujet.

Il s'agit prioritairement d'un domaine de la compétence fédérale et, pour cette raison, le Conseil d'Etat ne prévoit pas de modification légale particulière dans la législation cantonale, mais fera part de votre préoccupation, qui est aussi la sienne, au département fédéral compétent.

Question 2

du groupe GRL, par les députés Narcisse Crettenand et Aldo Resenterra, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les véhicules de première intervention: surcharge pondérale

TEXTE DEPOSE:

Question 12

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les véhicules d'intervention rapide... immobilisés?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je réponds aux questions 2 et 12 qui portent exactement sur la même problématique.

Lors d'une expertise périodique d'un véhicule d'intervention au début de l'année 2007, il s'est avéré que ce dernier était en surcharge. A ce jour, quatre communes ont écrit à l'Office cantonal du feu pour indiquer que leurs véhicules étaient également trop lourds selon le contrôle du Service cantonal des automobiles.

Des mesures immédiates ont été prises pour garantir la sécurité des intervenants, des usagers de la route et de la population du canton. Le poids des véhicules concernés a été ramené aux valeurs du permis de circulation et le matériel d'équipement placé sur une remorque. Un centre de secours incendie, parmi ces quatre qui sont intervenus chez nous, a déjà procédé à une intervention dans le terrain avec cette composition du véhicule, à la satisfaction d'ailleurs des intervenants.

Les solutions prévues pour les véhicules de 3,5 tonnes sont soit de ramener le poids total aux valeurs admises en libérant l'équipement sur les véhicules et en le mettant dans les remorques, soit, lorsque le châssis le permet, d'expertiser ce véhicule à la nouvelle norme avec un poids supérieur, lorsque, je le répète, le châssis le permet. Cette dernière variante pourtant a un inconvénient: elle entraînera l'obligation pour les chauffeurs de ces véhicules de posséder un permis poids lourds et non pas le permis véhicules légers.

Pour les véhicules de 6 tonnes acquis en 1993 – vous voyez que la chose remonte à 1993 –, nous avons la possibilité bien sûr de déséquiper et de mettre une partie de l'équipement dans une remorque attelée à ce véhicule.

Il est important de savoir qu'au moment de la réception des véhicules, même si le cahier des charges est bien fait, l'Office cantonal du feu contrôle avec les sapeurs-pompiers de la commune qui reçoit le véhicule l'ensemble de l'équipement. Quant au poids du véhicule et à l'expertise du véhicule, c'est le fournisseur lui-même qui présente au Service cantonal des automobiles le véhicule pour le faire expertiser.

Alors, il faut dire, s'agissant des responsabilités, que le département a déjà adressé un courrier aux fournisseurs qui seront appelés à se déterminer sur le respect des exigences du cahier des charges. Il y a lieu d'attendre leurs prises de position, notamment quant au respect

de la charge maximale indiquée. Les incidences financières éventuelles seront à définir en fonction des responsabilités et parfois, il faut le dire aussi, de la situation de chacun des fournisseurs puisque, apparemment, en tout cas un des fournisseurs serait en grandes difficultés financières.

Frage 5

von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend: Walliser Verkehrsschilder für Jurassier?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Concernant l'immatriculation des véhicules à moteur dans le canton du Valais, conformément à l'article 22 alinéa 1 de la loi sur la circulation routière, les permis de circulation et les plaques sont délivrés et retirés par le canton dans lequel le véhicule a son lieu de stationnement. Par "lieu de stationnement", il faut comprendre, en règle générale, le lieu où le véhicule est garé pour la nuit (art. 77 al. 1 de l'ordonnance).

Ainsi, il est possible, pour une personne domiciliée dans un autre canton, d'immatriculer un véhicule en Valais à la condition que ce véhicule y soit garé pour la nuit et ne soit pas ramené plus de deux fois par mois au domicile du détenteur.

De nombreux détenteurs de véhicule ayant leur domicile dans d'autres cantons souhaitent obtenir des plaques valaisannes et ainsi payer bien sûr leur impôt en Valais puisque, en général, l'impôt sur les véhicules à moteur, c'est bien connu, est inférieur chez nous par rapport aux autres cantons, à part le canton d'Appenzell.

Le Service de la circulation routière les rend attentifs au fait qu'ils ne peuvent immatriculer leur véhicule en Valais que si ce véhicule y reste stationné. Le service exige de leur part un engagement formel écrit que ce véhicule y sera garé pour la nuit et demande, en plus, une confirmation écrite de la commune sur le territoire de laquelle nous précisons bien que le véhicule est stationné du fait que le détenteur dispose bel et bien d'une place de parc à cet effet.

Si ces conditions sont réunies, le détenteur a le droit et même l'obligation d'immatriculer son véhicule en Valais.

Nous avons actuellement, pour votre information, 66 cas de véhicules immatriculés en Valais par des personnes ayant leur domicile dans le canton du Jura.

Il n'est évidemment pas possible, vous en conviendrez, pour le canton du Valais de surveiller si ces véhicules ne sont pas ramenés plus de deux fois par mois au domicile de leurs détenteurs. Par contre, il est relativement simple pour le canton du Jura de constater qu'un véhicule avec plaques valaisannes est en fait stationné sur son territoire. Il peut alors intervenir auprès de son détenteur pour exiger une immatriculation avec des plaques jurassiennes. Le canton du Valais est évidemment prêt à collaborer avec le canton du Jura en cas de nécessité.

Il n'y a aucune volonté de la part du canton du Valais de s'accaparer des recettes qui devraient profiter à d'autres cantons mais, comme vous le savez, quand on est bon fiscalement, on attire forcément les convoitises.

Merci.

Question 4

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Daniel Emonet, au Département de l'économie et du territoire, concernant la gestion des ORP

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le rapport entre le nombre de conseillers en personnel et le nombre de demandeurs d'emploi varie naturellement d'un ORP à un autre en fonction de l'évolution du chômage et des effectifs au sein des ORP, ainsi qu'en fonction de la structure du chômage propre à chaque région.

Cela étant, les chiffres avancés par le député (suppl.) Daniel Emonet doivent être corrigés, car ils donnent une image inexacte de la réalité.

Tout d'abord, le nombre de dossiers par conseiller en personnel dans chaque ORP est relativement homogène en 2006:

pour Monthey: 93 dossiers par conseiller

pour Sion: 96 dossiers par conseiller

pour Sierre: 109 dossiers par conseiller

pour le Haut-Valais: 97 dossiers par conseiller

à l'exception notable de l'ORP de Martigny avec 127 dossiers par conseiller.

Ensuite, à fin mars 2007, l'ORP du Haut-Valais compte dans ses rangs 14 postes de conseiller en personnel / équivalent plein temps et non pas 16. Cet effectif sera ramené à 12 unités dès le mois de juin prochain suite à des départs naturels.

S'agissant du Haut-Valais encore, il est utile de rappeler que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 25% entre juin 2005 et juin 2006. L'ORP y a certainement aussi apporté sa contribution précieuse.

Cette évolution positive n'a, en revanche, pas eu lieu avec la même amplitude dans les autres régions du canton. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi n'a régressé que de 2% dans la région de Martigny pendant la période sous revue.

Ces différences dans l'évolution du chômage expliquent donc largement que la dotation en personnel n'est pas identique dans chaque ORP. Pour corriger ces écarts, des transferts entre les ORP du Valais romand auront lieu cette année encore, notamment en direction de l'ORP de Martigny.

Nous nous attendons également à ce que la bonne conjoncture actuelle déploie aussi ses effets dans cette région, ce qui contribuera également à faire baisser le nombre de dossiers par conseiller en personnel.

Des informations supplémentaires seront disponibles dans le rapport annuel sur la gestion du chômage, que le Service de l'industrie, du commerce et du travail produira avant l'été 2007.

Traitements / Behandlungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Department für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

27. MOTION

**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant: la distribution
de l'eau doit rester publique (12.09.2006) (5.043)
(en collaboration avec le DFIS)**

MOTION

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend: Die
Wasserversorgung muss öffentlich bleiben (12.09.2006) (5.043)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite se trouve sur vos pupitres. Le Conseil d'Etat accepte cette motion, mais sous la forme d'un postulat.

Je me tourne vers le motionnaire, qui est d'accord.

Ce postulat est ainsi transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

28. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant le contrôle de
la qualité de l'eau (12.09.2006) (5.044)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend Kontrolle
der Wasserqualität (12.09.2006) (5.044)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat a également été distribuée.

Le Conseil d'Etat rejette ce postulat.

Je cède la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Quand il s'agit de santé publique et d'un produit garanti par le domaine public, quand il s'agit d'un produit que, pour ma part, je n'assimile pas à une denrée alimentaire, mais à un élément vital, quand on constate la bienveillance avec laquelle la presse en général rapporte les problèmes sanitaires dans les lieux touristiques, quand on constate que, chaque année, des incidents émaillent les souvenirs de vacances de nos visiteurs, quand on constate ces points, Monsieur le conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'insiste sur l'importance et la nécessité de contrôles et leur supervision. Et j'ajoute qu'un contrôle microbiologique est insuffisant.

Dans la réponse du département apparaît même déjà – je cite – "pour rendre le contrôle plus efficace, il faut rendre ce contrôle systématique". On a la solution et son refus.

S'il y a pire que pouvoir et ne pas savoir, c'est bien savoir et ne pas vouloir.

Je maintiens donc ce postulat et je demande le vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La réponse à ce postulat aurait pu être simple: ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite.

Dans la réponse, nous répondons à ce postulat très clairement ceci: Le député Pascal Bridy demande qu'un inventaire soit effectué et qu'un registre existe, et que des contrôles soient effectués, que la supervision soit effectuée. Que répondons-nous? Nous répondons que ce registre, avant que le député Pascal Bridy n'en ait pris conscience, existe depuis 1969. Alors, évidemment, nous aurions pu accepter ce postulat en disant: ce postulat est accepté. Puis, je me serais relevé en vous disant: Monsieur le député, je peux vous dire que le postulat est atteint. Et l'affaire aurait été classée.

La deuxième chose: le contrôle. Il est évident, et nous ne changerons pas la législation, que les contrôles systématiques dont parle le député Pascal Bridy sont des contrôles à effectuer par les communes. C'est la loi. En ce qui concerne les contrôles par le

Laboratoire cantonal, ce sont des contrôles de supervision, périodiques, et ils sont nombreux. Mais, les contrôles systématiques sont à faire par les communes. C'est le régime de la loi, et logiquement cette distribution des eaux, de même que le contrôle doivent être faits par les communes.

Alors, Monsieur le député, à la deuxième partie de votre postulat, après que le Grand Conseil l'aurait accepté, je me serais relevé en vous disant: que les communes fassent leur travail; mon Service Laboratoire cantonal et vétérinaire fait déjà le sien, soit la supervision.

Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, accepter le postulat parce qu'il est déjà rempli ou le refuser parce qu'il est déjà rempli, il y a là un peu de..., oui, disons cela comme ça... un peu d'informations mutuelles. Je crois qu'il faut éviter d'encombrer le Parlement avec des soucis fondés, mais auxquels la réponse existe déjà dans les faits. Comme cela, nous pourrions nous occuper d'améliorer ce qui ne fonctionne pas encore, parce qu'il y a des domaines, et notamment dans le secteur de l'eau, dans lesquels il y a des améliorations à apporter.

Mais, encore une fois, Mesdames et Messieurs les députés, pas dans cette matière puisque les bonnes idées du député Pascal Bridy sont déjà en fonction depuis au moins 1969.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'information semble passer...

Monsieur le député Pascal Bridy, vous souhaitez prendre la parole, je vous la cède.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Puisque ces contrôles systématiques se font déjà, contrairement à ce qui est indiqué dans la réponse écrite du département, je retire la demande de vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je ne veux pas me charger d'eaux souillées..., les contrôles systématiques doivent être faits par les communes, je le répète encore une fois. Ce message doit bien passer. Et je crois que les communes en sont conscientes.

En ce qui nous concerne, nous avons, sur ce dossier, la responsabilité de la supervision des contrôles.

Je ne laisserai donc pas passer dans cette salle des remises en question relatives à la responsabilité de l'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Plus on avance..., moins c'est clair..., mais le fait est que ce postulat a été retiré formellement par son auteur, et nous en prenons bonne note, Monsieur le député Pascal Bridy.

29. MOTION

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant la propriété de l'eau (12.09.2006) (5.045) (*en collaboration avec le DSSE*)

MOTION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend Eigentum am Wasser (12.09.2006) (5.045) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Le Conseil d'Etat accepte cette motion sous forme de postulat.

Je me tourne vers le motionnaire et je constate qu'il accepte cette transformation.

Nous transmettons donc ce nouveau postulat au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

30. POSTULAT

**du député Markus Truffer (CVPO) et cosignataires concernant des dispositifs avertisseurs pour le gibier (12.12.2006) (5.056)
(*en collaboration avec le DFIS*)**

POSTULAT

**von Grossrat Markus Truffer (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Wildwarnanlage (12.12.2006) (5.056)
(*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Schon vor der Entwicklung dieses Postulats in diesem Saal habe ich erfahren, dass ihm Widerstand erwachsen soll. Hauptgrund – die Kosten.

Da stellt sich mir die Frage, wie viel ist uns ein Menschenleben wert? 100'000, 500'000 oder eine Million?

Zur Zeit der Hinterlegung dieses Postulats sprach man von rund 50'000 Franken Kosten für eine Wildwarnanlage. Kollege Fabrice Ançay spricht von 40'000 Franken. Aktuell werden aber bereits für 25'000 Franken solche Anlagen gebaut. Wohl, weil immer mehr verkauft werden können.

Man kann davon ausgehen, dass in unserem Kanton rund 20 Anlagen die gefährlichen Stellen abdecken können. Also würden diese Kosten von total 500'000 Franken verursachen.

Weil die Versicherungen grosses Interesse für diese Anlagen bekunden, haben sie sich an den Kosten der Anlagen in Zürich und Graubünden grosszügig beteiligt. Im Kanton Graubünden erzielt man mit dem Pilotprojekt "Wildwarnanlagen" übrigens ausgezeichnete Resultate.

Verblendungen und Duftzäune tun ihre Wirkung zwar für kurze Zeit. Dann aber gewöhnt sich das Wild daran. Besonders die Hirsche kümmern sich einen Dreck um diese Massnahmen und scheinen besonders in der Brunftzeit einen Crash mit Fahrzeugen geradezu als Herausforderung zu suchen. Was mit den angefahrenen Tieren passiert, schildert übrigens Kollege Ançay in seinem Postulat.

Die gefährlichste Stelle im Kanton ist momentan zwischen Randa und Täsch. Trotz Duftzäunen und Verblendungen kommt es allein auf dieser kurzen Strecke zu jährlich rund sechs Unfällen mit Hirschen und einem Dutzend mit Rehen. 2005 starben bei einem Crash der Hirsch und der Autolenker.

Die Dienststelle für Jagd und Fischerei, die Wildhüter und alle Jägerkreise befürworten natürlich die Installation solcher Wildwarnanlagen an besonders gefährlichen Stellen.

Grundsätzlich können wir alle Opfer eines Zusammenpralls mit Schalenwild werden, auch und besonders die so schnellen Staatsräte.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und somit weitergeleitet zur Behandlung.

31. POSTULAT
du député Klaus Russi (CSPO) et cosignataire concernant la sécurité
hivernale des voies de communication dans la vallée de Conches
(13.12.2006) (5.057)
POSTULAT
von Grossrat Klaus Russi (CSPO) und Mitunterzeichner betreffend
Wintersicherheit der Verkehrswege im Goms (13.12.2006) (5.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Klaus Russi (CSPO):

Die Verkehrswege im Goms sind oftmals schon Thema im Grossen Rat gewesen. Problematisch ist hier vor allem die Wintersicherheit.

Der Tourismus ist nicht nur für die Region Goms, sondern Aletsch/Goms und das ganze Oberwallis enorm wichtig. Der Weg durch das Goms ist ein wichtiger Zugang von der Zentralschweiz und dem Grossraum Zürich ins Wallis. Wir sind vom Tourismus abhängig, sehr abhängig. Ich meine, über 80 Prozent der Region Aletsch/Goms ist vom Tourismus abhängig und eine Sperrung ist für uns sehr negativ.

Negative Schlagzeilen prägen, vor allem wenn es die Hauptsaison trifft, den Tourismus. Auch im folgenden Jahr kann das Auswirkungen haben, so dass die Gäste ausbleiben.

In diesem Sinn fordern wir den Staatsrat auf eine Planung an die Hand zu nehmen, die aufzeigt, wie in den nächsten 10 bis 20 Jahren durch das Eliminieren der neuralgischen Punkte das Goms wintersicher gemacht werden kann.

Die Bedeutung – wie gesagt – ist für die Talschaft Goms sehr wichtig und wir bitten daher um Unterstützung für dieses Postulat für die ganze Region Aletsch/Goms und das ganze Oberwallis. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé ainsi donc accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

32. POSTULAT

du député (suppl.) Fabrice Ançay (GRL) concernant le panneau de signalisation électronique pour animaux sauvages (15.12.2006) (5.062)
(en collaboration avec le DFIS)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Fabrice Ançay (GRL) betreffend elektronisches Signal "Wildwechsel" (15.12.2006) (5.062)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Fabrice Ançay (GRL):

Nous voulons, par le biais de ce postulat, demander au Conseil d'Etat de faire un état des lieux, en collaboration avec le Service cantonal de la chasse, des tronçons dits dangereux et à risques.

Sur la base de ces statistiques, nous pourrions ainsi quantifier le nombre nécessaire de panneaux électroniques de signalisation pour animaux sauvages. Le système fonctionne avec une caméra infrarouge et un radar qui, lors du passage de l'animal, se déclenchent automatiquement et le panneau "animaux sauvages" ainsi qu'une limitation à 40 km/h s'activent et clignotent. Le conducteur peut ainsi, très rapidement, adapter sa vitesse au danger qui l'attend.

Nous pouvons restreindre, voire rendre nuls les accidents du gibier grâce à ce système.

Cette même installation peut servir à d'autres fins (comptage du trafic, radar, etc.).

Les cantons des Grisons, d'Uri, de Schwyz et d'Obwald ont déjà opté pour ces panneaux, et leur utilité et leurs fonctions sont reconnues. Le canton de Zurich vient de faire leur acquisition en libérant 5 millions à cet effet.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le député-suppléant.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

33. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les responsabilités dans la débâcle des caisses de pension: les lampistes seront-ils seuls à payer? (03.04.2007) (1.136)

(en collaboration avec le DECS)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Verantwortlichkeiten beim Pensionskassendebakel: Werden nur die Sündenböcke bestraft? (03.04.2007) (1.136)

(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Comme vous le savez, l'UDC aime les références. Vous en avez eu la démonstration tout à l'heure. Mon collègue François Pellouchoud a fait référence à un politicien qui a hanté ces lieux pendant des décennies, le regretté député Pierre Moren. Je poursuis avec les proverbes en vous disant que "les absents ont toujours tort", mais les DC – je précise bien les démocrates du Centre –, même s'ils sont bien seuls, sont bien présents.

On ne peut que regretter le report du sujet ayant trait à la responsabilité des conseillers d'Etat, mais, dans la foulée du Bureau, le Parlement s'est exprimé. La messe est dite et le rituel est pour aujourd'hui respecté.

Cela étant, tout report est perçu par les citoyennes et les citoyens de la république et canton du Valais comme une dérobade. Il aurait été plus courageux d'affronter la réalité "hic et nunc", ici et maintenant. En effet, il n'y avait pas de motifs objectifs à reporter la discussion parce que la teneur de l'interpellation que je développe maintenant ne s'inscrit aucunement en contradiction avec la problématique qui était initialement à l'ordre du jour. Il vous incombait d'admettre la poursuite. C'est la seule solution, car sinon les citoyennes et les citoyens paieront. Du reste, ils ont déjà payé une tranche importante du montant de 600 millions, première tranche de la première tranche, une somme importante pour réparer un acte illicite d'autrui.

La liturgie rappelle ce jour la couardise d'un certain Ponce-Pilate. Après avoir mis les mains dans le cambouis, l'hégémonie majoritaire, renforcée par une constellation d'opportunité, sinon d'opportunisme, s'en lave les mains, et le sentiment sinon de justice tout au moins d'équité est bien malmené.

Cela étant, j'aimerais attirer l'attention du Conseil d'Etat actuellement en fonction sur une responsabilité sérieuse qui lui incombe: l'interruption de tout délai de prescription, si tant est qu'il ne soit pas trop tard, à l'égard des conseillers d'Etat impliqués dans cette problématique. Il s'agit là d'une obligation légale qui vous incombe, Monsieur le président et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, sauf à engager, en cas d'inaction, votre propre responsabilité.

A bon entendeur, salut!

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat, vous voilà interpellé; je vous laisse le soin de prendre position.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Même si cet objet sera traité lors d'une prochaine session, le Conseil d'Etat a tout de même pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de la commission de justice du 9 mars 2007 ainsi que de l'avis du professeur Aepli du 22 novembre 2006 et de son complément du 2 avril 2007 qui confirme d'ailleurs son avis de droit.

Après avoir procédé à un examen attentif de ces documents, le Conseil d'Etat prend acte de l'argumentation et des conclusions de ceux-ci.

Il constate de plus que les conclusions du rapport de la commission de justice rejoignent la propre appréciation du Conseil d'Etat sur cet objet.

S'agissant des questions soulevées par l'interpellation urgente, il est relevé ce qui suit:

Faisant référence à ce qu'elle appelle "la débâcle des caisses de pension étatiques", l'interpellation urgente demande s'il est exact que divers responsables ou anciens responsables de la CRPE, la caisse de pension des enseignants, ont dû signer des déclarations de renonciation à se prévaloir de la prescription dans cette affaire et, dans l'affirmative, quel est le cercle des personnes à qui cette demande a été adressée. Elle pose les mêmes questions d'ailleurs en ce qui concerne la CPPEV, la caisse de pension du personnel de l'Etat.

S'agissant de la CRPE, il est exact que cette caisse a sollicité de diverses personnes la signature de déclarations de renonciation à invoquer la prescription. Cette démarche concernait les membres des organes suivants, en fonction durant les années 1997 à 2002: les membres de la commission de gestion, le directeur, l'organe de contrôle et réviseurs internes. Il est précisé que la signature de telles déclarations ne constituait nullement pour les personnes intéressées une obligation et que celles-ci avaient toute faculté de ne pas donner suite à cette demande – ce qui n'a pas été fait; elles ont donné suite. Cette démarche avait pour but de sauvegarder la prescription pour d'éventuelles prétentions de la CRPE fondées sur les actes des personnes précitées intervenues dans le cadre de la gestion de dite caisse durant les années 1997 à 2002 et elle a été entreprise suite au dépôt du rapport de l'Inspection des finances du 24 mars 2004. Donc, c'est le rapport de l'Inspection des finances sur le fonctionnement de la CRPE du 24 mars 2004 qui a motivé cette demande allant dans le sens de renoncer à invoquer la prescription. Il est rappelé à cet égard que ce rapport faisait notamment apparaître que la gestion de la CRPE avait conduit à une insuffisance de performance de l'ordre de 110 millions de francs en six ans.

S'agissant maintenant de la CPPEV, aucune démarche du même type n'est intervenue dès lors que dite caisse n'était absolument pas concernée par les problèmes soulevés par le rapport précité de l'Inspection des finances qui ne portait que sur la CRPE.

Ces réponses données, il s'impose de plus, par souci de clarté mais aussi par souci de vérité, de rappeler quelques éléments.

Tout d'abord, les problèmes intervenus dans la gestion de la CRPE durant les années 1997 à 2002, tels que ressortant du rapport précité de l'Inspection des finances, sont une chose et le processus de renforcement de la situation financière des deux caisses CPPEV et CRPE, concrétisé par l'adoption de la nouvelle loi du 12 octobre 2006 régissant les institutions étatiques de prévoyance, en est une autre. Ces deux choses distinctes ne sauraient, à l'évidence, être confondues et doivent en toute logique être examinées et traitées de manière séparée. D'ailleurs, dans pratiquement tous les cantons suisses, on a procédé à l'assainissement des caisses publiques du fait de la faiblesse de leur taux de couverture.

L'interpellation urgente du groupe UDC/SVP, de même que la précédente motion du même groupe du 11 avril 2006 ne respectent manifestement pas cette distinction et opèrent, au contraire, un mélange entre ces deux choses distinctes. Elles confondent en effet, d'une part, la situation d'une caisse avec celle de l'autre et, d'autre part, la situation de ces caisses avec celle de l'Etat du Valais. Une telle attitude est manifestement dénuée de tout fondement, ainsi que l'illustre notamment de manière flagrante le fait que le groupe UDC/SVP se fonde

essentiellement sur le rapport de la commission d'enquête parlementaire CRPE du 18 janvier 2005 pour soutenir une demande d'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en relation avec la gestion de la CPPEV cette fois alors que le rapport précité ne concerne en aucune façon cette caisse.

Merci beaucoup de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation urgente pour savoir s'il se déclare satisfait de la réponse.

Cela semble être le cas.

Je vous remercie, Monsieur le député.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

34. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant école et
politique: deux poids, deux mesures? (03.04.2007) (3.091)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Schule und Politik: Wird mit verschiedenen Ellen gemessen? (03.04.2007)
(3.091)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce qui est en cause dans cette affaire, ce n'est évidemment pas une personne, c'est une fonction et l'enjeu de cette interpellation urgente, c'est une question qui touche au fonctionnement des institutions.

La seconde chose que j'aimerais dire, c'est que ça n'a de sens d'autoriser un haut fonctionnaire, tel que celui dont il s'agit, à se présenter à une élection comme candidat que si, en parallèle, on nous dit ce qui pourrait se passer en cas d'élection.

Nous pensons que les électeurs ont le droit de le savoir et puis pas seulement les électeurs, mais, avec eux, également les contribuables.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il faut d'abord bien préciser qu'il n'appartient ni au chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport ni au Gouvernement d'autoriser à se présenter à une élection, de décider si l'on est candidat à une élection. Ce n'est pas notre tâche.

Par contre, lorsqu'il y a une candidature d'une personne qui fait partie d'un département, nous contrôlons s'il existe une incompatibilité de droit à exercer un tel mandat politique.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a pris la décision, et le plus simple, c'est que je vous la lise avant de répondre à vos questions.

Réponse du Conseil d'Etat du 21 mars 2007:

- prend acte de la demande;
- constate qu'il n'existe pas d'incompatibilité de droit à exercer un tel mandat politique;
- constate une incompatibilité partielle dans les faits et
- informe M. Patrice Clivaz qu'en cas d'élection, certaines mesures visant à supprimer ladite incompatibilité partielle (notamment réduction de l'horaire, adaptation du traitement, déclaration de renonciation à toute activité accessoire pendant la durée de son mandat politique, voire à la fonction de direction) devront être prises. Ces mesures feront l'objet, le cas échéant, d'une décision ultérieure du Conseil d'Etat.

J'en viens à vos questions.

1. Concernant le statut, l'article 11 de l'ordonnance sur le statut du personnel mentionne, en ce qui concerne la HEP, que le directeur assume la responsabilité générale du bon fonctionnement de l'établissement, mais l'ordonnance ne spécifie pas le taux d'activité de cette fonction.

2. Il y a effectivement deux adjoints et, dès la reprise scolaire de septembre 2007, les deux adjoints auront 150% d'activité pour les deux, évidemment. Ils auront pour tâche notamment la coordination des sites et un certain nombre de fonctions particulières qui concernent l'enseignement, la responsabilité de la formation continue des enseignants, la responsabilité de l'animation pédagogique, la responsabilité des stages dans les écoles, la responsabilité de la formation des formateurs, par exemple.

3. Vous nous demandez si le temps pour une telle fonction de direction est un temps à 100%. La réponse, vous l'avez entendue par la décision du Conseil d'Etat: en fonction d'une nomination, il faudra une négociation et une discussion, évidemment une organisation différente. Vous avez entendu les différents éléments qui ont été mentionnés.

4. Ce point est similaire.

5. Vous nous demandez quel est le temps que consacre un conseiller national à son mandat politique. J'ai cru lire dans la presse, et peut-être, Monsieur le député Jean-Luc Addor, est-ce vous qui l'avez dit, que c'était un mi-temps. Dans mon département, j'ai une seule expérience: c'est un tiers de temps, et c'est votre conseiller national. Alors, cela m'incitera peut-être à réfléchir si j'ai été trop généreux... et, pour la suite, je vais certainement réexaminer l'ensemble de ce dossier.

6. Incompatibilité de droit à exercer un tel mandat politique: la réponse a été donnée, il n'y a pas d'incompatibilité politique.

7. Quant aux mesures, je vous les ai données à travers la décision du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, satisfait de la réponse?

Parfait! Je vous remercie.

35. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par le député Freddy Philippoz, concernant le crédit
d'engagement pour les infrastructures sportives (03.04.2007) (3.092)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Freddy Philippoz, betreffend
Verpflichtungskredit für Sport-Infrastrukturen (03.04.2007) (3.092)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

PISA 2000: le canton du Valais avec celui de Fribourg étaient en tête.

PISA 2003: exactement la même chose.

Le chef du département était très fier, les enseignants et la population valaisanne également.

Maintenant, si nous constatons que, voilà plus de 30 ans, nous avons une ordonnance par rapport à la gymnastique pour les apprenants et que nous n'avons toujours pas mis en place une politique du sport pour cette jeunesse, et que nous recevons du courrier de Berne qui nous traite de mauvais élève en la situation, il est absolument temps d'intervenir.

Intervenir pourquoi? Pour essayer d'encourager le sport chez les apprentis. En effet, jusqu'à 15 ans, la jeunesse valaisanne obtient de magnifiques résultats. A partir de 15 ans, c'est une situation assez délicate, et nous devons encadrer ces jeunes. Nous devons tout mettre en œuvre pour que le 30% de ces derniers qui ne pratiquent pas de sport s'y mettent.

Avec le crédit d'engagement pour ces salles de gymnastique, nous avons une urgence. D'ici à fin 2007, si nous n'avons pas donné les projets à Berne, on n'aura plus ces subventions fédérales.

Ce qui signifie que nous devons absolument maintenant mettre sur pied un programme pour que les différents intervenants passés, tels que, en 2002, notre premier vice-président du Grand Conseil par sa motion "du sport aux apprentis" pour que nous puissions maintenant donner à notre jeunesse le moyen de réfléchir sur les activités physiques et la pratique du sport.

Je vous remercie et je complète l'information par ce qui figure dans le texte de mon interpellation urgente. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Dire que nous n'avons pas de politique du sport pour la jeunesse n'est pas correct puisque nous avons fait, ces dernières années, des efforts considérables au niveau de la jeunesse.

Nous avons fait récemment une enquête dans les écoles du secondaire et notamment dans les écoles professionnelles de notre canton. Nous avons constaté qu'un certain nombre de nos jeunes font du sport, ont des activités sportives à travers les sociétés sportives de leur commune ou de leur région et que nous avons, en général, une bonne activité sportive.

Il n'empêche que, au niveau du sport pour les écoles professionnelles, nous avons entrepris, depuis deux ans, une analyse et nous en sommes aujourd'hui au point suivant: Nous avons convenu avec l'OFFT – puisque le député Freddy Philipoz a mentionné, tout à l'heure, que les dossiers doivent être à Berne avant la fin 2007 – d'une procédure qui nous permettra de respecter les délais et d'aller de l'avant.

Cette procédure consiste d'abord à négocier avec les communes pour établir les sites. Deux solutions sont définitivement acceptées par les communes: celles de Brigue et de Viège. Avec les communes de Martigny et de Sion, nous discutons actuellement une solution. C'est M. Bernard Attinger qui devrait trouver une solution avant de partir à la retraite – c'est la condition que le Conseil d'Etat lui a donnée avant d'accepter sa demande de retraite. Nous allons trouver un accord avec les communes. Je vous rappelle que, dans la loi, les communes sont tenues à la fois de fournir le terrain équipé et de payer une partie de l'investissement. C'est la raison pour laquelle les communes sont très impliquées dans notre dossier.

Lorsque nous aurons cet accord, nous préparerons le message. Le projet parviendra au Grand Conseil dans la deuxième partie de l'année 2007. Nous pourrons, ensuite, négocier avec la Confédération et obtenir les accords, son accord. Nous avons déjà un premier accord sur la procédure qui a été mise en place.

J'aimerais compléter aussi pour dire qu'en ce qui concerne l'école professionnelle, le sport est déjà donné dans toutes les écoles de métiers et même si ce n'est pas la majorité des jeunes qui est dans ces écoles de métiers, nous avons là le sport régulier.

En ce qui concerne la formation duale, dès la reprise scolaire 2007, nous allons introduire progressivement des activités physiques et sportives qui seront organisées dans le sens de la prévention de la santé et dans l'attente de la construction des salles de gymnastique.

Mais, le programme a été expliqué aux directeurs des écoles et il sera progressivement mis en application dès la rentrée scolaire 2007.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Le député Freddy Philippoz demande la parole; je la lui cède.

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Juste pour une correction matérielle.

Tout d'abord, je prends note que, pour la deuxième partie de 2007, nous aurons un message venant tout à fait dans l'optique de la politique du sport pour les apprentis.

Maintenant, je savais que le 2% des apprentis correspondait à l'école des métiers, mais pour le 98% des autres apprenants, il est absolument nécessaire de mettre sur pied ce programme.

J'attends ainsi avec impatience le message pour qu'on puisse aller dans la bonne direction.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous aurez droit au dernier mot!

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il sera court, Monsieur le président!

Simplement pour vous dire qu'en ce qui concerne la formation duale, dès la reprise de septembre 2007, nous mettrons en place un programme progressif pour le 98% des apprentis.

Le président:

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de cette matinée, respectivement de notre session d'avril.

Je vous demanderai encore un tout petit peu d'attention.

Durant cette session, nous avons traité et développé 45 interventions parlementaires; ce qui me permettra lors de la prochaine session de mai de transmettre au nouveau président Georges Mariétan une situation saine, en tout cas en la matière.

Avant de vous libérer, et je sais que vous avez hâte de profiter de ce week-end pascal, quelques remerciements et communications.

Des remerciements, tout d'abord, à toutes celles et à tous ceux qui se sont prêtés au test "fumée passive" durant cette semaine parlementaire. N'oubliez pas de retourner, à l'adresse mentionnée, le badge tester.

Des remerciements également à la Fondation Gianadda qui nous offre le catalogue de son exposition "Picasso et le cirque", exposition que vous pourrez apprécier jusqu'au 17 juin prochain. A cet effet, la fondation met à disposition des parlementaires des cartes d'entrée gratuite. Celles-ci sont à retirer auprès de M^{me} Fernande Melly-Fux à la réception du Service parlementaire. La Fondation Gianadda, pour ce cadeau pascal, mais surtout pour son action en faveur de la culture et de la notoriété du Valais, mérite notre considération, notre respect ainsi que nos applaudissements.

Pour terminer, deux rendez-vous sportifs puisque notre équipe de football rencontrera ce samedi après-midi, à 15 h 30, à Naters l'équipe du HC Viège, cela dans le cadre du 14^e "Sponsorenlauf des FC Naters" et surtout le 5 mai 2007, à 11 h 30, au stade de Tourbillon, toujours à Sion je le précise, le FC Grand Conseil fera la guerre au Høsta, l'équipe des officiers supérieurs de l'état-major de l'armée suisse. J'invite celles et ceux qui désirent porter, et mouiller surtout, le maillot du FC Grand Conseil à s'annoncer auprès de Daniel Petitjean. Et j'espère que les moins sportifs seront nombreux à venir nous soutenir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, il ne me reste qu'à vous remercier de votre soutien, de votre attitude positive et constructive durant cette session, dont le déroulement a été optimal.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une joyeuse fête de Pâques et vous donne rendez-vous les 9, 10 et 11 mai prochain pour notre session plénière, la dernière de ma présidence... bonjour tristesse!

Bon appétit.

M. le député Paul-André Roux, deuxième vice-président:

Monsieur le président, si vous me le permettez!

Une fois n'est pas coutume, votre deuxième vice-président souhaite prendre la parole.

Je souhaite, en effet, prendre la parole pour adresser, en votre nom à tous, un joyeux anniversaire à notre jeune président du Grand Conseil qui fête aujourd'hui ses 42 printemps.

Et si vous me permettez, pour conclure, un zest d'humour. Je dirais que si j'étais blonde – imaginez!... – et si je m'appelais Marilyn, je pourrais dire: Happy Birthday Mister President!

(Applaudissements)

La session ordinaire d'avril 2007 est officiellement close à 12 h 15.

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (deuxième lecture)

EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (zweite Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Présidente de la commission: *Margrit Piccon-Furrer*
Rapporteur: *Graziella Walker Salzmann*

Article 1	Artikel 1
<p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Rolf Eggel</u></p> <p>¹ Le canton comprend six arrondissements de poursuites et de faillites qui réunissent plusieurs districts ou communes. Chaque arrondissement de poursuites et de faillites est doté...</p> <p>² Les arrondissements de poursuites et de faillites sont fixés par le Grand Conseil.</p> <p>³ Le Conseil d'Etat...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel</u></p> <p>¹ Der Kanton umfasst sechs Betreibungs- und Konkurskreise, die mehrere Bezirke bzw. Gemeinden zusammenfassen. Jeder Betreibungs- und Konkurskreis ist mit...</p> <p>² Die Betreibungs- und Konkurskreise werden durch den Grossen Rat bestimmt.</p> <p>³ Der Staatsrat...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 3a alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy</u></p> <p>supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 3a Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy</u></p> <p>streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 20 alinéa 2

Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier

supprimer

Décision de la commission : acceptée

III alinéa 3

Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrice Bigler

La présente loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Décision de la commission : refusée

Artikel 20 Absatz 2

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier

streichen

Beschluss der Kommission: angenommen

III Absatz 3

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrice Bigler

Das vorliegende Gesetz tritt am 1. Januar 2009 in Kraft.

Beschluss der Kommission: abgelehnt